Ministère de l'Environnement



L'Analyse des politiques et des institutions du financement (API) de la biodiversité au Mali

BIOFIN - Mali

Auteur : Ibrahim NIENTA, Expert API

Date : Novembre 2023

Le PNUD et l'équipe globale de l'Initiative financière mondiale pour la biodiversité (BIOFIN) souhaitent remercier le Fonds pour L'Environnement Mondial (FEM) pour le soutien qui a permis la réalisation de cette publication et la mise en œuvre de la méthodologie dans le pays. De façon plus large, le PNUD et BIOFIN remercient tous ses partenaires – l'Union européenne, les gouvernements d'Allemagne, de Suisse, de Norvège, de Flandre et de Belgique, de la France, du Canada et du Royaume Uni – pour leurs soutiens à l'Initiative.

Les auteurs de cette publication font partie de l'équipe nationale BIOFIN (nom du pays) : (noms).
Nous remercions tout particulièrement (noms des contributeurs, etc)

Crédits photographiques

Couverture : (*insérer le nom du concepteur de la couverture et le nom du photographe, s'il s'agit d'une photo*).
Pages : (*insérer le nom du photographe, exemple : ©Abdul Wahib pp. 93. Blerina Gjeka pp. 48, 49, 81 et 96*).

Citation suggérée

PNUD (*insérer l'année ici*). L'Analyse des politiques et des institutions du financement de la biodiversité au 'Nom du pays'. L'initiative de financement de la biodiversité. Programme des Nations Unies pour le Développement : New York.

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles des Nations unies, y compris du PNUD, ou des États membres de l'ONU.

Copyright ©(*insérer l'année ici*). Tous droits réservés.

Droits d'auteur : La reproduction de cette publication à des fins éducatives ou à d'autres fins non commerciales est autorisée sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur, à condition que la source soit dûment mentionnée. La reproduction de cette publication à des fins de revente ou à d'autres fins commerciales est interdite sans l'autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur. La désignation d'entités géographiques dans cet ouvrage et la présentation des données n'impliquent de la part du PNUD aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Programme des Nations Unies pour le Développement
One United Nations Plaza
New York, NY, 10017 USA
www.undp.org – www.biodiversityfinance.org

Table des matières

Abréviations et Acronymes ii
1. Résumé Exécutif iv
2. Introduction 1
3. Chapitre 1 : Visions et Stratégies pour la Biodiversité 10
2.1/ Présentation des Stratégies / Plans nationaux 12
2.1.1/ Stratégies nationales et Plans d'action en matière de Biodiversité 13
2.1.2/ Rapports de mise en œuvre de la CDB 38
2.1.3/ Contribution Déterminée au Niveau National 39
2.1.4/ CREDD 2019 - 2023 41
2.1.5/ SNEDD 2024 - 2033 42
2.1.6/ Vision Mali Kura 2063 42
2.1.6/ Plans de Développement Economique, Social et Culturel (PDESC) 43
2.1.7/ Principaux constats et recommandations sur les stratégies 44
2.2/ Contribution de la BD et des Services Ecosystémiques 47
4. Chapitre 2 : Tendances, facteurs et liens sectoriels 51
5. Chapitre 3 : Paysage de Financement de la Biodiversité 62
6. Chapitre 4 : Analyse Institutionnelle 72
7. Chapitre 5 : Conclusion et recommandations 74

Abréviations et Acronymes

AEDD	Agence de l'Environnement et du Développement Durable
AMADER	Agence Malienne pour le Développement de l'Electrification Rurale
AMCFE	Association Malienne Pour la Conservation de la Faune et de l'Environnement
AMPEF	Association Malienne pour la Protection de l'Environnement et de la Faune
AMPRODE	Association malienne pour la protection et le développement de l'environnement au Sahel
ANCR	Auto - évaluation des capacités nationales à renforcer pour gérer l'environnement aux niveaux mondial et national
ANICT	Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
AOPP	Association des Organisations Professionnelles Paysannes
APCAM	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali
BD	Biodiversité
BSI	Budget Spécial d'Investissement
CCIM	Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali
CDB	Convention sur la diversité biologique
CMS	Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices
COP	Conférence des Parties
CSCRP	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CT	Collectivité Territoriale
DIN	Delta Intérieur du Niger
DNA	Direction Nationale de l'Agriculture
DNACPN	Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances
DNCN	Direction Nationale de la Conservation de la Nature
DNCT	Direction nationale des collectivités territoriales
DNEF	Direction Nationale des Eaux et Forêts
DNH	Direction Nationale de l'Hydraulique
DNHE	Direction Nationale de l'Hydraulique et de l'Energie
DNPD	Direction Nationale de la Planification du Développement
DNPIA	Direction Nationale des Production et des Industries Animales
DOSE	Dispositif d'Observation et de Suivi Environnemental
EIE	Etude d'Impact Environnemental
ERSAP	Projet d'Extension du Réseau d'Aires protégées du Mali
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'Alimentation
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FICT	Fonds d'Investissement des Collectivités Territoriales
FNACT	Fonds National d'Appui aux Collectivités Territoriales
GDT	Gestion durable des Terres
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
IER	Institut d'Economie Rurale
IPBES	Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
IICF	Initiative internationale pour le carbone forestier
LOA	Loi d'Orientation Agricole
MAECI	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale
MATCL	Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales
MDR	Ministère de Développement Rural

MEA	Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MF	Ministère des Finances
OCB	Organisation Communautaire de Base
ODD	Objectifs De Développement Durable
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisation Paysanne
OPNBB	Opération aménagement du Parc National de la Boucle du Baoulé
OSS	Observatoire du Sahara et du Sahel
PA	Plan d'Actions
PAPE	Programme d'Appui à la Politique Environnementale
PCVBGE	Projet de Conservation et de Valorisation de la Biodiversité du Gourma et des Eléphants
PDESC	Programme de Développement Economique, Social et Culturel
PNPE	Politique Nationale de Protection de l'Environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RNSE	Réseau National de Suivi de l'Environnement
S/E	Suivi / Evaluation
SIE	Système d'Information Environnementale
SIFOR	Système d'Information Forestier
SNAP	Stratégie Nationale des Aires Protégées
SNGIE	Système National de Gestion de l'Information Environnementale
SNIE	Système National d'Information Environnementale
SNPA/DB	Stratégie Nationale et Plan d'Actions pour la Diversité Biologique
UE	Union Européenne
UICN	Union International pour la Conservation de la Nature

1. Résumé Exécutif

1. L'Analyse des Politiques et des Institutions (API) de la Biodiversité au Mali est une approche largement utilisée pour évaluer les forces et les faiblesses des politiques et des institutions dans un secteur donné. Ces analyses portent sur les questions relatives à l'adéquation des politiques existantes, à l'existence de lacunes dans les politiques, à la traduction des politiques en pratique, au rôle de l'environnement politique plus large pour influencer les pratiques existantes et à l'adéquation des institutions et des cadres institutionnels existants. ~~La méthodologie adoptée a été la méthodologie proposée par le manuel BIOFIN~~. L'Analyse des Politiques et des Institutions (API)~~.~~ consiste à examiner et analyser les cadre politiques, institionnels et juridiques qui influencent la gestion et le financement de la biodiversite au niveau national. D'une part, cette analyse a permis d'identifier les visions, les strategies et les mecanismes existants ainsi que leurs impacts sur la biodiversité au Mali. D'autre part elle a permis à mettre en évidence les opportunités pour améliorer l'intégration de la biodiversite dans les decisions economiques et financières. La méthodologie adoptée a été la méthodologie proposée par le manuel BIOFIN. ~~identifie la vision, les stratégies et les évolutions nationales en matière de diversité biologique qui établissent ce qui sera analysé dans le cadre des travaux nationaux du processus BIOFIN et le contexte du changement de financement envisagé~~.
2. Aux terme de l'exercice, des recommandations visant à améliorer la mise en œuvre de la politique nationale pour la conservation de la biodiversité ont été faites::
 - Une forte couverture des objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique ainsi que l'accès et le Partage des Bénéfices ;
 - La prise en compte effective et significative de la conservation de la diversité biologique dans les politiques sectorielles ;
 - La prise en compte d'une approche intégrée conservation/protection et restauration de la biodiversité dans les stratégies de la convention sur la diversité biologique ;
 - Une participation très significative des parties prenantes dans la mise œuvre de la stratégie.
 - Une prise en compte des aspects de changements climatiques dans les stratégies étant donné que les changements climatiques sont reconnus comme un facteur important de dégradation de la biodiversité ;
 - Une forte mobilisation des ressources financières pour le financement de la diversité biologique ;
 - Le renforcement du dispositif juridique en faveur de la mise en œuvre de la CBD avec une application rigoureuse des textes.
 - Le Renforcement de l'encadrement plus rigoureux au sein de tous les secteurs économiques des modalités d'exploitation de la biodiversité en vue de diffuser de bonnes pratiques de gestion durable et faire profiter les circuits économiques du pays.

Commenté [PH1]: Cette section est très générale et je suppose que API n'a pas encore été faite au Mali par autre processus. Cela veut dire que l'Approche n'est pas largement utilisée au paravent, mais vient d'être utilisée et sa démarche a été proposé par la Méthodologie de BIOFIN.

On pouvait avoir une structure comme ceci : **(NB : Une suggestion bien sûr, vous pouvez améliorer)**

1-Une phrase sur importance de la biodiversité au Mali (ou importance de la biodiversité Mali couplée à la pression en une phrase)
2- Une deuxième phrase qui vient proposer API comme un outils nécessaires pour identifier les facteurs politiques, institutionnels et légales qui affectent la biodiversité, afin de proposer des recommandations.
3- Faire une transition pour dire qu'elle est la première étape de la méthodologie BIOFIN
4-Et par la suite venir sur la définition d'API que j'ai inscrite

Commenté [PH2]: Ici il s'agit de faire une phrase sur la méthodologie de collecte de données, exemple : recherche document, rencontre bilatérale etc. Par exemple : la phrase peut être l'analyse a utilisé les données ……..
Ceci sera plus détaillé en deux ou trois phrases dans intro ou un court paragraphe.

a mis en forme : Français (France)

Commenté [PH3]: Ici il s'agit de faire une phrase sur les données utilisées dans le cadre de API et/ou résumé la méthode de collecte de données décrite dans l'introduction.

Commenté [PH4]: On pourrait inscrire une phrase qui fait la synthèse sur la méthode de collecte de données utilisée et maintenant débouchés résultats et recommandations clés de API

- L'instruction aux structures de recherche comme l'Institut National de la Statistique (INSAT) d'engager annuellement le calcul du PIB vert et effectuer des évaluations économiques de la biodiversité pour prendre en compte dans ses analyses la dimension environnementale/écologique de la création de richesses au niveau national. Les PTF pourraient bien apporter leur appui en soutenant les estimations de la contribution de la biodiversité dans la constitution du PIB.
- La conduite de façon périodique les études relatives à l'Etat de la Biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture en vue de faciliter l'identification des causes de changements (facteurs anthropiques, facteurs climatiques, etc.), des mesures correctives endogènes aux crises alimentaires et nutritionnelles pour réduire les conséquences négatives.
- La Valorisation des produits des services écosystèmes et favoriser l'approche chaîne de valeur pour ces produits participent activement à la croissance économique du pays.
- La transformation des produits liés à la faune et à la flore sauvage et faciliter la spécialisation des régions par produit transformé.
- La Diminution de la forte pression sur les ressources naturelles qui contribue fortement à l'émergence économique du pays.
- La Consolidation des emplois liés à la faune et à la flore sauvage pour favoriser plus de génération de revenus pour les populations locales.
- Le Renforcement des connaissances sur la diversité biologique et de ses éléments constitutifs ;
- L'application renforcée des textes régissant la diversité biologique ;
- La forte implication/engagement des communautés dans la gestion de la diversité biologique ;
- Le renforcement des actions de sensibilisation, d'information et de formation des communautés ;
- La prise en compte de la diversité biologique dans la conception et la mise en œuvre des actions de développement ;
- La mise en place de commissions biodiversité dans les communes ;
- Les organes centraux et déconcentrés en charge de l'élaboration du budget des ministères/institutions devront bénéficier de programmes de formation adéquate intégrant d'une part la dimension environnementale comme activité transversale pour toutes ces structures de l'Etat et d'autre part la Gestion axée sur les résultats ;
- Les décideurs politiques doivent axer leurs actions sur la neutralisation des facteurs anthropiques qui sont décisifs pour le renforcement et l'accélération des effets des changements climatiques ;
- Les mesures de gestion durable de la biodiversité devront être rendues efficaces à travers une meilleure compréhension et prise en compte des facteurs et forces motrices de ces tendances évolutives de la biodiversité.

- L'élaboration d'une stratégie de subventions et sa mise en œuvre notamment en cohérence avec les objectifs de protection des écosystèmes impliquant toutes les parties prenantes à la biodiversité ;
- L'émergence des actions innovantes en matière de protection de l'environnement avec les subventions au sein de chaque secteur d'activité économique ;
- La mise en place au niveau du Ministère en charge de l'environnement d'un dispositif de suivi/évaluation de la mise en œuvre des subventions.

Commenté [PH5]: Essayons d'avoir les résultats et recommandations clés obtenues à travers API. Pour chaque section développée dans le document inscrit le résultat et les recommandations clés.

Actuellement nous avons que des résultats ; qui sont aussi très beaucoup pour un résumé

2. Introduction

3. Depuis 2012, l'Initiative pour la Finance ~~de financement~~ de la Bbiodiversité (BIOFIN) du PNUD ~~(BIOFIN)~~ apporte son appui à plus de 130 pays afin qu'ils parviennent à relever les défis liés à la perte de biodiversité, résultant de systèmes financiers et économiques défavorables ~~qui ne tiennent pas compte de~~à la nature. Ces pays mettent en œuvre et/ou élaborent actuellement leurs Plans de financement de la biodiversité (PFB). L'initiative répond ~~s'attaque~~ au défi du financement de la conservation de la ~~biodiversité~~ biodiversité en fournissant un soutien technique pour l'élaboration et la mise en œuvre de ~~stratégies~~ solutions efficaces et durables de financement ~~de la biodiversité~~. BIOFIN aide les pays à évaluer leurs besoins financiers, à identifier les inefficacités dans leurs dépenses et à mobiliser ~~–~~des ressources supplémentaires et/ou améliorer l'efficacité des ressources disponibles.

4. L'Initiative de financement de la biodiversité du PNUD collabore activement avec des acteurs nationaux en vue notamment d'élaborer et mettre en œuvre un Plan de Financement de la Biodiversité (PFB) adapté au contexte du pays. Ce plan trace un cadrage pour adopter une approche de financement de la biodiversité favorable à la nature, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs sur le plan national et international en matière de biodiversité. Le processus permet au Mali, signataire de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD), d'identifier et de développer des solutions de financement visant à favoriser des transformations durables au sein de son système économique et social dependant de la nature~~Le processus permet au Mali qui a signé une convention sur la biodiversité d'identifier et de développer des solutions de financement qui entraînent des changements durables dans les systèmes environnementaux, sociaux et économiques dépendants de la nature~~.

5. Globalement, les grandes étapes du Plan de Financement de la Biodiversité (PFB), notamment basées sur la méthodologie BIOFIN, incluent l'Analyse des Politiques et des Institutions (API) ~~pour comprendre le contexte~~, l'Analyse des Dépenses pour la Biodiversité (ADB) ~~pour mesurer les investissements actuels~~, l'Évaluation des Besoins Financiers (EBF) ~~pour estimer les coûts futurs~~, et l'élaboration du PFB lui-même, qui priorise des solutions de financement innovantes pour combler le déficit.

6. Les différentes étapes se définissent comme suit :

 - L'Analyse des Politiques et des Institutions (API) : Celle dont il est question dans ce rapport~~,~~ ~~qui~~ se consacre sur l'analyse du contexte politique et institutionnel du financement de la biodiversité au Mali afin d'établir la situation de référence. Cette analyse examine la relation entre l'état de la nature et le cadre fiscal, économique, juridique, politique et institutionnel au niveau national. Elle permet de : (i) identifier comment la biodiversité et les services écosystémiques contribuent à la réalisation des ODD nationaux ; (ii) identifier les principaux facteurs politiques et institutionnels de la perte de

Commenté [PH6]: **On pouvait avoir cette structure pour introduction :**

1-**Contexte de l'état de la Biodiversité au Mali et de son importance dans le tissue économique et social**. Une économie qui dépend de la nature. Avec des chiffres de la valeur économique de la biodiversité. Ca peut être juste des exemples. Voici des liens qu'on peut explorer :
-https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2023-01/Mali%20EEI%20Report_18122022-4.pdf
-https://mali.iom.int/sites/g/files/tmzbdl1636/files/documents/Report%20-%20MALI%20-%2003022023.pdf
-https://www.cbd.int/doc/nbsap/forestry/mali_f.pdf
-https://www.google.com/search?q=etat+de+la+biodiverste+au+mali+et+implication+economique&oq=etat+de+la+biodiverste+au+mali+et+implication+economique&gs_lcrp=EgZjaHJvbWUyBggAEEUYOTIHCAEQIRigATIHCAIQIRiPAjIHCAMQIRiPAtIBCTE2NDA4ajBqN6gCALACAA&sourceid=chrome&ie=UTF-8

2- Importance du SPANB afin de protéger et garantie une gestion durable en faisant un lien avec les cibles du cadre mondiale (14, 15, 16, 18 et 19). Le 19 informe sur la mobilisation des ressources au niveau mondial (soit $200 milliards/an). Donc vous contextualiser en montrant la nécessite du Mali a mobiliser des ressources pour mettre en œuvre les cibles de sa SPANB

3-On ne peut pas mobiliser de ressources sans savoir état actuel des ressources disponibles (politiques, facteurs, incitations, etc.). C'est la nécessite d'avoir un PFB pour le Mali qui contient des solutions de financement pour changement transformationnel.

4-On pourrait faire le lien du PFB avec les résolutions de la COP16 de 2024 de CBD. Une des résolutions est que les pays doivent développer un PBF pour favoriser la mobilisation des ressources

5- Dans ce contexte que le partenariat BIOFIN-PNUD, GEF, vient appuyer avec un soutien technique et financier le développement de ce PBF pour le Mali.
6-On pourrait maintenant avoir les background infos sur biofin et les differentes composantes .
7-Objectifs de API (de maniere contextualiser au Mali). Puisque ce rapport est uniquement pour API.
8-Arrangement instutionnels et les contributeurs
9-La methodologie de collecte de donnees
10-La structure du rapport par la fin

Commenté [PH7]:

biodiversité (par exemple, les subventions nuisibles à la biodiversité) ; (iii) recenser les mécanismes de financement de la biodiversité existants ; et (iv) identifier les opportunités potentielles découlant de cette analyse pour améliorer le financement de la biodiversité.

- L'Analyse des Dépenses de la Biodiversité (ADB) : Cette analyse utilise des données détaillées sur les budgets, les allocations et les dépenses des secteurs (public, privé et la société civile) pour éclairer et promouvoir des politiques, des financements et des résultats en matière de biodiversité. L'analyse prend en compte les dépenses « directes », où la biodiversité constitue la préoccupation principale, ainsi que les dépenses « indirectes », où les considérations liées à la biodiversité sont secondaires, en les examinant et en en estimant leur valeur.

- L'Estimation des Besoins Financiers (EBF) : qui se focalise une évaluation complète des ressources financières nécessaires pour atteindre les objectifs de biodiversité aux niveaux national et infranational, tels qu'ils sont définis dans les plans nationaux pour la biodiversité et d'autres instruments de planification nationale.

-

7. Le processus d'élaboration d'un Plan de Financement de la Biodiversité (PFB) et de mise en œuvre des solutions de financement doit conduire à un changement transformationnel dans les trois domaines suivants : politiques (adoption de réformes réglementaires ou de politiques publiques favorables à la nature), institutions (renforcement des institutions pour appuyer une planification, une politique, une mise en œuvre et un leadership financiers et économiques positifs pour la nature) et financements (ressources soutenant des résultats positifs pour la nature).

a mis en forme : Normal, Gauche

a mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 12 pt

7. L'objectif principal de l'Analyse des Politiques et Institutions (API) de financement de la Biodiversité, souvent réalisée dans le cadre d'initiatives comme le programme BIOFIN, est de fournir une base solide pour l'élaboration de stratégies de financement efficaces et durables de la biodiversité au niveau national. Ses objectifs spécifiques incluent :

 - La compréhension du contexte : Favoriser une meilleure compréhension de l'influence des politiques, des cadres juridiques et des modalités de gestion de la biodiversité sur la mise en œuvre des objectifs nationaux de développement durable.

 - L'identification des facteurs clés : Identifier les principaux facteurs politiques, institutionnels et réglementaires qui affectent positivement ou négativement l'évolution de la biodiversité dans le pays.

- Identification des mecanismes de financements de la biodiversité existants au Mali, les subventions positives, les incitations fiscales et autres sources de revenus pour la biodiversité

- Faire une selection primaire des solutions de financements existants pour une mise en œuvre précoce.

- L'évaluation de l'efficacité : Évaluer dans quelle mesure les politiques et les institutions actuelles favorisent ou entravent la mobilisation et l'utilisation efficace des ressources financières dédiées à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique.

- Les recommandations stratégiques : Formuler des recommandations concrètes pour réformer ou renforcer le cadre politique et institutionnel afin d'améliorer le financement de la biodiversité.

- L'opérationnalisation des mécanismes financiers : Servir de document de référence pour l'opérationnalisation de nouveaux mécanismes financiers innovants pour la biodiversité, en veillant à ce qu'ils s'intègrent dans un cadre de gouvernance solide.

- L'alignement des financements : Aider à orienter les ressources financières, y compris celles provenant de différents secteurs (public, privé, international), vers les priorités définies dans le plan d'action national pour la biodiversité (SPANB).

8.

a mis en forme : (aucune)

~~8.~~9. L'adoption de l'approche BIOFIN ~~(Biodiversity Finance Initiative)~~, pilotée par le PNUD, consiste à aider les pays à combler le déficit de financement pour la conservation de la biodiversité grâce à une méthodologie en plusieurs étapes : analyse des politiques et institutions (API), analyse des dépenses (ADB), et évaluation des besoins financiers (EBF) pour élaborer un Plan de Financement de la Biodiversité (PFB) sur mesure, renforçant ainsi la gestion financière et l'appropriation nationale des stratégies de conservation pour atteindre les objectifs mondiaux et nationaux de développement durable. L'adoption de l'approche dans le but de relever les défis du financement de la biodiversité vise à atteindre un des résultats financiers qui garantit les meilleurs flux financiers en faveur de la réduction des pressions sur la biodiversité. Donc les changements transformationnels envisagés visent à concrétiser une vision globale d'une économie favorable à la biodiversité, qui permet aux populations de vivre en harmonie avec les ressources naturelles.

~~9.~~10. L'initiative pour la finance de la Biodiversité représente désormais une dynamique nationale et internationale qui vise à améliorer la gestion de la nature et des services qu'elle fournit à travers une compréhension commune, approfondie et une utilisation optimale / rationnelle des solutions de financement ». l'initiative est administré par le PNUD et se caractérise par une méthode complète,

séquentielle (en plusieurs étapes), axée sur des données probantes/vérifiables, et inclusive « permettant au Mali de faire à la dégradation persistante des écosystèmes.

~~10.~~11. A noter que l'initiative BIOFIN qui a débuté depuis 2012 résulte de la Convention sur la Diversité Biologique adoptée le 5 juin 1992 lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro (Brésil), et entrée en vigueur le 29 décembre 1993. Le Mali a ratifié la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) le 29 mars 1995. Depuis, il a élaboré une Stratégie Nationale et un Plan d'Action (révisé en 2014 et en cours de révision en 2025)qui inclut des mesures pour conserver et utiliser durablement la diversité des espèces et des écosystèmes.

Commenté [PH8]: Il y a une répétition des paragraphes plus haut dans intro.

Les trois objectifs principaux de cette Convention sur la diversité biologique sont : (i) la conservation de la diversité biologique, (ii) l'utilisation durable de ses composantes et (iii) le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Elle vise globalement à protéger la vie sous toutes ses formes, qu'elle soit génétique, d'espèces ou d'écosystèmes. Les termes de cette convention mondiale soulignaient déjà la nécessité impérieuse de mettre en œuvre des mécanismes de financement durables en faveur de la biodiversité.

~~11.~~12. La gouvernance mondiale de la biodiversité repose principalement sur la Convention sur la diversité biologique (CDB), qui vise à la conservation de la biodiversité, à son utilisation durable et au partage équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. Plusieurs conventions internationales (la Convention sur la diversité biologique CDB, la Convention de Ramsar relative aux zones humides, la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage CMS, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la Convention internationale pour la protection des végétaux, le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, la Commission baleinière internationale, etc.).

~~12.~~13. En plus de cette gouvernance institutionnelle mondiale sur la diversité biologique, les Conférences des Parties (COP) nées du sommet de la Terre de Rio se sont développées comme des organes décisionnels de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) chargés d'alimenter et de nourrir des réflexions sur ces aspects de financement de la conservation de la diversité biologique :

- La COP 8 qui s'est tenue du 20 au 31 mars 2006 à Curitiba (Brésil), les réflexions sur le financement de la biodiversité étaient limitées à (i) l'affirmation de la nécessité de la création et/ou du renforcement du mécanisme de financement de la CDB, (ii) à la mise en place d'un dispositif de suivi/évaluation

des besoins de financement notamment dans les pays en développement (pays moins avancés et Etats insulaires en développement) faisant face à un déficit financier aigu en matière de financement de la biodiversité, et (iii) à l'identification de mécanismes novateurs de mobilisation de ressources financières pour atteindre les objectifs fixés.

- La COP 9, tenue à Bonn (Allemagne) du 19 au 30 mai 2008, reconnaissant « la nécessité de disposer d'une diversité de mécanismes de financement durables, comme le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), d'organismes de financement bilatéral et multilatéral, d'organismes de bienfaisance privés et autres,….»[1], jette les bases d'un consensus mondial autour du financement de la biodiversité qui va se traduire lors de la COP 10 à Nagoya (Japon) du 18 au 29 octobre 2010 par l'adoption de trois avancées: le Protocole de Nagoya (sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages), le Plan stratégique 2011-2020 avec 20 objectifs et une stratégie de mobilisation de ressources financières (Objectifs E20 d'Aichi), et enfin un accord pour la création de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Les Parties prenantes se sont engagées à réaliser respectivement leurs Stratégies et Plans d'Action Nationale pour la Biodiversité qui serviront à assurer d'une part l'évaluation des besoins de financement et, d'autre part le suivi/évaluation des actions pour la biodiversité dans le monde. C'est cette Conférence des Parties prenantes qui acte définitivement le programme BIOFIN dont la première phase a couvert la période 2012-2017. La deuxième phase, ayant démarré en 2018, devrait prendre fin en 2021, une extension de cette phase a été obtenue jusqu'en 2027.

- La COP 15 de Montréal (Canada) de décembre 2022 ayant abouti à l'accord dit « accord de Kunming-Montréal » dont cinq cibles (Cibles 14, 15, 16, 18, et 19) sont consacrées à la mobilisation des ressources financières, à la diversification des sources de financement, à la gestion efficace/efficiente et à l'allocation optimale de celles-ci. En cela, elle renforce les orientations stratégiques de BIOFIN et lui ouvre de nouvelles perspectives à travers la synergie avec d'autres mécanismes de financement de la CDB (FEM 8 en l'occurrence qui lui permet d'élargir le nombre de pays membres de l'initiative à partir de 2022 – 91 pays rejoindront BIOFIN au cours de la période 2023-2025, se rajoutant au 41 pays actuels).

~~13.~~14. Etant un pays sahélien soumis à beaucoup de contraintes climatiques, le Mali fait face à plusieurs défis environnementaux et socio-économiques, le Niger, qui a ratifié toutes les conventions internationales sur la biodiversité et élaboré une Stratégie Nationale et Plan d'Action en 2014 (2ème édition) pour la période 2014-2020, est devenu le 41ème membre de BIOFIN en 2022 avec l'appui financier du

Commenté [PH9]: On peut avoir les paragraphes de la gouvernance plus haut avant et déboucher sur BIOFIN. Avec un accent sur le cadre mondial 2022 et la COP16 2024 (dont l'une des résolutions invitait les pays a développer leur PFB national) : D'où BIOFIN.

Les paragraphes sur les différents COP (UNCCD et UNFCC) ne seront pas nécessaires dans intro.

J'ai proposé une structure de intro plus haut en commentaire. Juste au début de intro. Veuillez adapter à votre guise en suivant la structure proposée dans le Workbook.

Commenté [PH10]: Il s'agit bien sûr du Mali dans le contexte présent

[1] COP 9/CDB/UNEP (2008): « Décisions adoptées par la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique à sa neuvième réunion », mai 2008, page 35

Gouvernement du Royaume de Belgique. Cet appui devrait contribuer à assurer le financement d'une part du fonctionnement courant de l'équipe nationale BIOFIN et d'autre part de l'opérationnalisation d'au moins une solution de financement durables de la biodiversité au Niger.

Commenté [PH11]: Vérifier si information donnée ici est pour le Mali ou le Niger

~~14.~~15. Conformément à l'agenda BIOFIN, l'adhésion du Mali a été internalisé par le lancement officiel des activités du programme national BIOFIN en…… 2025, de la création officielle d'un Comité ad hoc de pilotage des activités par la décision N°……..du …..2025 signé par le Ministre du …….

~~15.~~16. Les activités préliminaires, ont consisté à la mise en œuvre de la première étape dénommée dénommé « Etape d'initiation » du processus BIOFIN. Ce qui a permis d'identifier les Institutions nationales clés et la structure de la gouvernance du programme, de mobiliser et informer les parties prenantes (Ministères sectoriels, Etablissements publics à caractère financier, Partenaires Techniques et Financiers, Institutions de recherche, Secteur privé, Institutions financières et bancaires, Organisations de la Société Civile) sur l'approche BIOFIN afin qu'elles puissent s'approprier durablement ses outils méthodologiques et contribuer à ses transformations structurelles prévues. La deuxième étape du processus BIOFIN, porte sur l'Analyse des Politiques et Institutions (API) de financement de la Biodiversité au Mali.

~~16. L'objectif principal de l'Analyse des Politiques et Institutions (API) de financement de la Biodiversité, souvent réalisée dans le cadre d'initiatives comme le programme BIOFIN, est de fournir une base solide pour l'élaboration de stratégies de financement efficaces et durables de la biodiversité au niveau national. Ses objectifs spécifiques incluent :~~

- ~~La compréhension du contexte : Favoriser une meilleure compréhension de l'influence des politiques, des cadres juridiques et des modalités de gestion de la biodiversité sur la mise en œuvre des objectifs nationaux de développement durable.~~
- ~~L'identification des facteurs clés : Identifier les principaux facteurs politiques, institutionnels et réglementaires qui affectent positivement ou négativement l'évolution de la biodiversité dans le pays.~~
- ~~L'évaluation de l'efficacité : Évaluer dans quelle mesure les politiques et les institutions actuelles favorisent ou entravent la mobilisation et l'utilisation efficace des ressources financières dédiées à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique.~~
- ~~Les recommandations stratégiques : Formuler des recommandations concrètes pour réformer ou renforcer le cadre politique et institutionnel afin d'améliorer le financement de la biodiversité.~~

- ~~L'opérationnalisation des mécanismes financiers : Servir de document de référence pour l'opérationnalisation de nouveaux mécanismes financiers innovants pour la biodiversité, en veillant à ce qu'ils s'intègrent dans un cadre de gouvernance solide.~~

- ~~L'alignement des financements : Aider à orienter les ressources financières, y compris celles provenant de différents secteurs (public, privé, international), vers les priorités définies dans le plan d'action national pour la biodiversité (SPANB).~~

En somme, l'API vise à créer une compréhension approfondie des défis et des opportunités pour combler le déficit de financement de la biodiversité, en s'assurant que la conservation s'intègre dans la planification nationale et que les financements seront mobilisés de manière stratégique.
L'API se focalise donc sur « l'analyse de la relation entre l'état de la nature et le cadre fiscal, économique, légal, politique et institutionnel d'un pays afin de promouvoir :

- **Une compréhension de la façon dont la gestion de la biodiversité et des services écosystémiques appuie les objectifs et les visions du développement durable au niveau national.**
- **Une compréhension des principaux facteurs politiques et institutionnels de l'évolution de la biodiversité**
- **Un catalogue initial des mécanismes, incitations, subventions et autres instruments existants relatifs au financement de la biodiversité, y compris les sources de recettes liées à la biodiversité.**

17. L'API correspond à une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (SWOT[2]) des politiques et des institutions qui interviennent dans la Biodiversité. Elle est conduit selon les étapes ci - après :
 - Etape 1: lancements des préparatifs;
 - Etape 2: Passation en revue les stratégies nationales pour la biodiversité et pour le développement durable et les liens économiques qui les unissent;
 - Etape 3: Identification des principaux facteurs et tendances concernant l'évolution de la biodiversité ;
 - Etape 4: : Passation en revue l'état actuel du financement de la biodiversité ;
 - Etape 5: Analyse des principales institutions de financement de la biodiversité ;
 - Etape 6: Synthèse et recommandations.

18. L'analyse des politiques et institutions sert d'étape initiale à la mise en œuvre du processus BIOFIN. Elle suivi naturellement de: (i) l'Analyse des Dépenses pour la Biodiversité (ADB), (ii) l'Evaluation des Besoins de Financement de la Biodiversité

[2] SWOT: forces (strengths), faiblesses (weaknesses), opportunités (opprtunities) et menaces (threats).

(EBF), et (iii) l'élaboration du plan de financement de la Biodiversité (PF). Le processus doit être mis en œuvre suivant une approche participative, consultative et inclusive afin de permettre aux institutions étatiques clés (Ministère de l'économie et des finances, Ministère de l'Environnement, etc.) d'assurer la pérennité des résultats atteints.

Commenté [PH12]: Répétition

19. Les différentes étapes de l'élaboration de l'API/BIOFIN comprennent globalement :

- ***La tenue de la collecte de données auprès des parties prenantes*** : la collecte des données a été mené auprès des parties prenantes impliquées dans la formulation des Stratégies Nationales de la Biodiversité et leurs plans d'action (révisé 2014 et 2026 – 2030 en cours de réalisation) notamment les acteurs étatiques (Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et Développement Durable, Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Elevage et de la Pêche, Ministère de l'économie et des finances, le Ministère de l'Education, Ministère de la culture/tourisme et artisanat, ainsi que les services techniques rattachés), les collectivités territoriales, le secteur privé (opérateurs économiques, entreprises), les ONG (nationales et internationales), les institutions de recherche (IER, IRD, INSAT), les partenaires techniques et financiers (PNUD, Banque Mondiale, FAO), et les acteurs locaux (agriculteurs, éleveurs, chasseurs, pêcheurs, et artisans qui utilisent directement les ressources naturelles). L'actualisation des données de la Stratégie Nationale de la Biodiversité et son plan d'action 2026 – 2030 qui est en cours d'élaboration par la Direction Nationale des Eaux et Forêts a été un véritable défi qui a conduit finalement à la consultation des données anciennes existantes.

- **La tenue d'un atelier de consultation des parties prenantes** : l'objectif principal de cet atelier est d'alimenter un rapport d'étape. L'atelier a été organisé le ……. à Bamako et ses résultats ont fait l'objet d'un rapport. Il a été organisé sous la forme de sessions successives de groupe technique de travail sur des thèmes développés dans l'API. Les participants à l'atelier ont été invités en fonction de leurs domaines d'intervention, de leurs expertises et de leur degré de responsabilité dans les prises de décision au sein de leurs institutions respectives. L'exercice consistait à réunir des compétences spécifiques dans des secteurs d'activités en lien avec la biodiversité pour permettre de comprendre à la fois les dynamiques propres à chaque activité mais aussi les liens intersectoriels agissant en faveur ou en défaveur de la biodiversité.

- **La tenue d'un atelier de validation du rapport API consolidé** : après transmission du document provisoire consolidé de l'API, un atelier de validation a été organisé avec toutes les parties prenantes. Les observations et commentaires reçues lors de cet atelier ont été consolidées pour la production de la version finale de l'API.

20. Le rapport API résulte donc des contributions des principaux membres du comité ad hoc de pilotage du programme BIOFIN Mali et de personnes ressources qui ont

permis à l'équipe technique BIOFIN Mali d'accéder aux bases de données existantes et aux ressources documentaires disponibles dans ces institutions publiques et privées.

21. Conformément à la méthodologie BIOFIN, le rapport API a été structuré autour de cinq parties :

- **Chapitre 1** : la Vision et les stratégies pour la biodiversité au Mali, une partie analytique comportant deux sections qui présentent successivement les Stratégies/Plans nationaux et l'Apport de la biodiversité/services écosystémiques au développement durable du Mali (section 2.1), et la contribution de la biodiversité au PIB (section 2.2).
- **Chapitre 2** : les Tendances, facteurs, et liens sectoriels de la biodiversité au Mali, axée sur les résultats de l'atelier de consultation est organisée autour de deux sections : la section 3.1 porte sur les tendances d'évolution de la biodiversité, et la section 3.2 est consacrée à l'analyse des facteurs qui y contribuent, et les liens sectoriels résultant de la biodiversité.
- **Chapitre 3** : le paysage du financement de la biodiversité au Mali qui comprend trois sections : Présentation du processus budgétaire public (section 4.1), Identification et Analyse des recettes fiscales liées à la biodiversité (section 4.2), Evaluation des solutions de financement existantes (section 4.3), et Analyse des subventions néfastes pour la biodiversité (section 4.4).
- **Chapitre 4** : l'Analyse institutionnelle, structurée autour de deux sections : Analyse des principales institutions et organisations de financement de la biodiversité au Mali (section 5.1), et Plan d'engagement des parties prenantes (section 5.2).
- **Chapitre 5** : les Conclusions et le résumé des principales recommandations. Il synthétise les recommandations ressortant de chacun des quatre chapitres d'analyse des politiques et institutions de financement de la biodiversité.

Commenté [PH13]: Ici, on pourrait ajouter l'analyse du cadre légale

3. Chapitre 1 : Visions et Stratégies pour la Biodiversité

22. La Convention sur la diversité biologique (CDB) a projeté les perspectives mondiales à travers son Plan Stratégique 2006 – 2010 dont le but était de : «contribuer à réduire la perte de la diversité biologique». L'évaluation a montré que les objectifs de ce Plan stratégique n'ont pas été atteints. A ce titre, la convention s'est engagée de nouveau a levé le défis. C'est dans ce contexte que les Parties à la convention, en 2010 à Nagoya, au Japon, ont adopté le Plan Stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, dans le but d'inspirer des actions de grande envergure par tous les pays et parties prenantes en soutien à la diversité biologique au cours de la prochaine décennie. Il comprend une vision partagée, une mission, des buts stratégiques et 20 objectifs ambitieux mais réalisables, nommés «Objectifs d'Aichi» et sert de cadre flexible pour la mise en place d'objectifs nationaux et régionaux en favorisant la mise en œuvre cohérente et efficace des trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique. C'est dans l'optique de se conformer au nouveau Plan stratégique 2011 – 2020 que le Mali a révisé sa Stratégie Nationale et Plan d'Actions pour la Diversité Biologique (SNPA/DB) en 2014.

23. Le Cadre Mondial de la Biodiversité pour l'après 2020 a été adopté lors de la 15^{e} Réunion de la Conférence des Parties (Kunming-Montréal au Canada). Ce cadre, d'orientation pour la biodiversité 2020-2030, comporte 4 objectifs et 23 cibles. Pour sa mise en œuvre, 41 décisions au total ont été adoptées parmi lesquelles « la décision 15/6 sur les mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen ».

24. La mise en œuvre de ces décisions a amené la communauté internationale à élaborer et approuver le projet ''Early Action Support'' Soutien aux Actions Anticipées (EAS). Il est financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) afin d'accélérer la préparation et les actions anticipées pour la décennie en cours. Il fournit un soutien financier et technique à 138 pays en développement, petits pays insulaires et pays à revenu intermédiaire dans leur travail d'alignement de leurs stratégies et plans d'actions nationaux en matière de biodiversité (SPANB) pour le cadre mondial de la biodiversité 2020-2030.

25. Dans l'optique de se conformer au nouveau Cadre Mondial, le Mali s'est engagé à réviser sa Stratégie Nationale et Plan d'Actions pour la Diversité Biologique (SNPA-DB) qui couvrira la période 2026 – 2030. L'objectif est de doter le pays d'une nouvelle Stratégie et d'un Plan d'Actions pour la Diversité Biologique. Cette Stratégie prendra en compte toutes les questions de la biodiversité à s'avoir : la planification des écosystèmes, l'évolution de la superficie des aires protégées, la menace persistante voir la disparition de certaines espèces, le genre, la réduction de la pauvreté, les droits des communautés locales, les circuits d'introduction et de commercialisation des plantes envahissantes, les changements climatiques, le financement de la biodiversité, etc.

26. Ce soutien vise essentiellement la mise à jour de la Stratégie Nationale de la Diversité Biologique et son plan d'action. Ce processus consiste à définir les axes stratégiques, les objectifs et indicateurs pour le pays en lien avec les objectifs mondiaux et l'élaboration d'un plan d'action assortie d'un budget d'investissement pour la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Diversité Biologique Kumning-Montréal.

27. A la lumière des diagnostics faits à travers les études sur l'inventaire et l'état de prise en compte de la diversité biologique dans les politiques nationales, il apparaît que les menaces, la dégradation et la perte de la diversité biologique persistent encore et parmi les causes on retient essentiellement la problématique de gestion et celle liée aux changements climatiques. Ce sont ces problèmes que la stratégie révisée va s'efforcer à intégrer pour atteindre l'objectif de réduire la perte de la diversité biologique. Pour ce faire, la révision de cette stratégie intègre notamment les autres aspects relevés dans la mise en œuvre et les nouvelles préoccupations soulevées au niveau international.

28. Face aux différentes menaces et contraintes que connait la diversité biologique nationale et sa conservation efficace, le Mali a pris des engagements autour d'une vision nationale réaliste et intégrante ainsi que des priorités claires et concises. Il faut rappeler que pour le Mali, la conservation de la diversité biologique est devenue un concept de développement. La vision retenue pour le Mali est libellée comme suit : ≪le Mali, tout en se développant, doit préserver la variété des ressources biologiques, la particularité et la beauté de ses paysages. Il fera en sorte que leurs valeurs soient appréciées à la fois par ses populations et par la communauté internationale. Il veillera à l'utilisation durable et à la sécurité de cette richesse dans l'intérêt des générations présentes et futures». Ainsi à travers cette vision, le Mali ambitionne à assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources de la diversité biologique pour l'intérêt des générations présentes et futures.

29. Les perspectives définies dans la vision Mali Kura 2063 laissent comprendre que l'économie malienne est fortement liée aux ressources naturelles soumises de plus en plus à l'action humaine. Il faut donc nécessairement connaitre cela pour parvenir à une prise de conscience au niveau national, régional et communal. Cette observation ainsi décrite résume en quelques sortes les visions et les stratégies du Mali en faveur de la diversité biologique et celui depuis l'indépendance du pays.

a mis en forme : Surlignage

30. La biodiversité détermine dans une large mesure et de manière fondamentale les stratégies nationales de mobilisation des ressources d'investissement, et contribue significativement à la formation de la richesse nationale. De même, les politiques fiscales impactent directement et/ou indirectement la biodiversité à travers soit des taxes/impôts sur les activités économiques et/ou des mesures fiscales ciblées pour soutenir la mise en œuvre d'objectifs de croissance à court terme et de développement à moyen et long terme. Les politiques fiscales influencent la

a mis en forme : Surlignage

biodiversité en taxant les activités polluantes (taxes environnementales sur les pollutions et le carbone) et en incitant les comportements positifs (subventions à l'agriculture durable, fiscalité sur le patrimoine naturel) pour internaliser les coûts environnementaux et financer la conservation, bien que leur efficacité dépende d'une conception minutieuse et d'une bonne articulation avec d'autres mesures pour éviter des effets pervers. Ces outils, souvent appelés fiscalité verte, visent à réorienter l'économie vers des pratiques plus durables, mais globalement la biodiversité semble moins prioritaire que le climat dans les politiques actuelles.

31. Les politiques fiscales influencent donc la biodiversité via des taxes environnementales (pollueur-payeur, sur pesticides, etc.) pour décourager les activités néfastes, des incitations fiscales (crédits d'impôts, exonérations) afin d'encourager des pratiques durables (agriculture régénératrice, conservation), et des financements spécifiques (comme les taxes affectées) pour soutenir les projets de restauration et protection, transformant ainsi les signaux de prix pour aligner les comportements économiques avec la conservation.

a mis en forme : Surlignage

32. Les instruments fiscaux négatifs (pénalisants) comprennent les taxes sur les polluants (Écotaxes sur les pesticides, les produits chimiques ou les émissions de gaz à effet de serre GES pour rendre les activités polluantes plus coûteuses), la fiscalité de l'énergie (taxes sur les énergies fossiles non renouvelables pour favoriser les alternatives plus propres) et la fiscalité du patrimoine (application de taux plus élevés sur des biens fonciers non gérés durablement). Quant aux instruments fiscaux positifs (incitatifs), ils comprennent les subventions environnementales (aides directes aux agriculteurs pour des pratiques respectueuses (agriculture régénératrice), les paiements pour services écosystémiques PSE (rémunération pour les propriétaires fonciers qui gèrent leurs terres pour préserver les services rendus par la nature comme par exemple l'eau, la pollinisation), les crédits d'impôts et exonérations (réductions fiscales pour les investissements dans la protection des espaces naturels).

33. L'examen des stratégies nationales en matière de biodiversité et des stratégies de développement révèle des liens étroits avec le développement économique, soulignant que la conservation de la biodiversité est non seulement un impératif écologique, mais aussi un moteur de croissance et de réduction de la pauvreté.

34. Ce Chapitre analyse donc les stratégies/plans nationaux pour la biodiversité et le développement durable à travers une présentation succincte de ceux-ci, et l'évaluation de la contribution de la biodiversité au PIB à travers l'exploitation de sources documentaires.

2.1/ Présentation des Stratégies / Plans nationaux

35. Au Mali, le cadre Conceptuel des stratégies nationales de développement durable en lien avec la biodiversité repose sur:

i. Les Stratégies et Plans d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) portées par la Direction Nationale des Eaux et Forêts;

ii. Les rapports de mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique et les plans/programmes d'adaptation face aux effets des changements climatiques ;

iii. La Contribution Déterminée au niveau National (CDN) du Mali qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre par le Mali, de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et définit de manière plus explicite et plus opérationnelle, les priorités nationales en matière de lutte contre les changements climatiques;

iv. Le Cadre Stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable (CREDD) 2019-2023 est la stratégie nationale de développement du Mali. Il vise à restaurer un vivre ensemble harmonieux, à consolider la paix et à améliorer la gouvernance, tout en promouvant une croissance inclusive et le développement du capital humain ;

v. La Stratégie Nationale Pour l'Emergence et le Développement Durable (SNEDD) 2024 – 2033 qui se fonde sur les recommandations des ANR relative à l'atteinte d'une croissance moyenne de 10% par an durant les trente prochaines années ;

vi. La vision Mali Kura 2063 qui vise l'émergence d'un Etat fort et engagé pour une réforme en profondeur des structures publiques et de leurs méthodes et procédures d'intervention en vue de donner une nouvelle impulsion à l'action publique conformément à la vision et la démarche politique du pays consacrées par les trois principes (le respect de la souveraineté du Mali, le respect des choix stratégiques et des choix de partenaires du Mali et la prise en compte des intérêts vitaux du peuple malien dans toutes les décisions);

vii. Les Plans de Développement, Economique, Social et Culturel (PDESC) qui sont des outils précieux pour le développement des communes. Ils permettent aux collectivités territoriales de définir une vision claire et partagée du développement de la commune, de fixer des objectifs concrets et mesurables et de mobiliser les ressources adéquates.

2.1.1/ Stratégies nationales et Plans d'action en matière de Biodiversité

Commenté [PH14]: On peut se concentrer sur le résumé de la nouvelle SPANB : vision, axe orientation/stratégies/cibles/période de couverture, gouvernance de mise en œuvre et mécanismes de financements.

36. Après avoir signé et ratifié la Convention sur la Diversité Biologique le 29 mars 1995, le Gouvernement du Mali a engagé en 1998 un processus lui permettant de planifier la réponse aux menaces qui pèsent sur la diversité biologique à travers une Stratégie Nationale assortie d'un Plan d'Actions. Depuis, le pays s'est attelé, en relation avec ses partenaires intéressés, à sa mise en œuvre. A cet effet, il s'est engagé dans la formulation de plusieurs Stratégies Nationales en matière de diversité biologique assortie de Plans d'Actions. Le Mali en a réalisé la stratégie et plan d'actions nationale en matière de biodiversité (Tome 1, Mai 2001), la stratégie et plan d'actions nationale en matière de biodiversité (Tome 2, Octobre 2000) et enfin la stratégie nationale et plan d'actions pour la diversité biologique au Mali (Révision, 2014). Ces stratégies intègrent les préoccupations environnementales dans tous les secteurs, reconnaissant que la biodiversité est essentielle à la production alimentaire, aux médicaments, et à la fourniture de services écosystémiques. Elles sont des plans d'action nationaux visant à protéger et restaurer la nature, essentiels pour mobiliser des actions et garantir le financement de la biodiversité.

37. La première Stratégie Nationale en matière de diversité biologique est conçue comme une feuille de route indiquant comment atteindre les objectifs de la Convention compte tenu de la situation particulière du Mali. Le Plan d'Actions connexe indique la séquence des mesures à prendre pour réaliser les objectifs de la stratégie. Elle donne une orientation en termes d'objectifs. Les actions prioritaires du Plan d'Actions ont été identifiées pour assurer et maintenir un bon état de conservation des espèces, des écosystèmes et de la diversité biologique associée. Dans une large mesure, la réalisation de ces actions était subordonnée à la disponibilité de ressources financières.

38. La stratégie nationale et plan d'actions pour la diversité biologique a été révisée en 2014. Cette révision a été déterminante pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD), notamment ceux liés au bien-être humain et au développement. Elles sont alignées sur les objectifs nationaux de développement, intègrent les considérations de biodiversité dans tous les secteurs, visent à réduire les pressions sur la biodiversité, protégeant et restaurent les écosystèmes en impliquant tous les acteurs. La Stratégie telle que définie préconise: l'amélioration des connaissances par le renforcement des compétences et la mise en place d'un système d'information adéquat, le renforcement des outils de conservation, la valorisation des ressources incluant le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources naturelles, la promotion des biotechnologies appropriées et de la biosécurité. Par rapport à son Plan d'Actions, il s'articule, essentiellement, autour de cinq programmes spécifiques qui sont : le Programme de renforcement des zones protégées, le Programme de gestion durable des ressources biologiques, le Programme de renforcement des capacités humaines à conserver la diversité biologique, le Programme de valorisation des

connaissances et pratiques traditionnelles de conservation de la diversité biologique et le Programme de préservation des variétés locales et races d'animaux domestiques menacées d'extinction. Dans le Plan d'Actions, les programmes spécifiques sont transcrits sous forme d'actions et de projets prioritaires. Certaines actions inscrites au titre du Plan d'Actions bénéficient déjà, totalement ou partiellement, du soutien de partenaires au développement. Leurs financements sont acquis et elles connaissent souvent un début d'exécution avec la participation des populations. La Stratégie révisée vise à assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources de la diversité biologique pour l'intérêt des générations présentes et futures. La vision retenue pour le Mali, d'ici 2025, est libellée comme suit : « le Mali, tout en se développant, doit préserver la variété des ressources biologiques, la particularité et la beauté de ses paysages. Il fera en sorte que leurs valeurs soient appréciées à la fois par ses populations et par la communauté internationale. Il veillera à l'utilisation durable et à la sécurité de cette richesse dans l'intérêt des générations présentes et futures ».

Commenté [PH15]: On peut se concentrer sur la nouvelle SPANB. Puisque les prochaines analyses seront bases là-dessus. (EBF)

39. Au Mali, la conservation de la diversité biologique repose sur les principes ci – après :
 - la diversité biologique doit être considérée comme un patrimoine global national, sur les plans écologique et socioculturel, mais également comme une des bases du développement. La conservation de la diversité biologique est un investissement à avantages multiples;
 - les coûts et les avantages de la conservation de la diversité biologique doivent être partagés de façon équitable entre l'ensemble des parties prenantes à la gestion des ressources biologiques ;
 - la conservation de la diversité biologique doit être participative et basée sur un partenariat entre les différentes parties prenantes, particulièrement les communautés locales. La responsabilisation, la participation des communautés à la base et leur association aux bénéfices issus de la diversité biologique constituent un élément fondamental pour la conservation de la diversité biologique ;
 - la compréhension de l'évolution des systèmes écologiques et de leur diversité biologique nécessite un intervalle de temps important, généralement des dizaines d'années. Les analyses fonctionnelles et les modalités de gestion des ressources naturelles qui en découlent doivent intégrer cette dimension de long terme.

40. En se basant sur les principes directeurs et se fondant sur les grandes contraintes à la bonne gestion de la diversité biologique, le Mali se fixe cinq (5) priorités nationales ou orientations stratégiques. Elles se présentent comme suit :

 - **Orientation stratégique A :** Intégrer la conservation de la diversité biologique dans les actions gouvernementales et celles de la société pour gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de diversité biologique. Cette intégration commence par l'amélioration de l'appréciation et la prise de conscience de la

valeur de la diversité biologique : Les actions les plus variées sont nécessaires pour la prise de conscience de la population sur l'importance de la diversité biologique et pour renforcer la volonté et la capacité d'actions. Le concept de conservation de la diversité biologique est susceptible d'être accepté par les communautés rurales s'il répond à des besoins tangibles. Des campagnes de sensibilisation doivent être menées sur le rôle que doivent jouer les élus (communaux, locaux et régionaux), les agents de l'administration, les associations socioprofessionnelles et la population en général afin de mobiliser l'ensemble des acteurs en faveur de la conservation de la diversité biologique. Il sera développé de nouvelles collaborations entre le Gouvernement et les populations pour la gestion des ressources de la diversité biologique. Il s'agira d'accorder aux communautés rurales le pouvoir de contrôler leurs ressources biologiques. Aussi, il leur facilitera l'accès aux technologies. Il est important que les droits fonciers soient légalement reconnus, car ils offrent à la population une stimulation économique et fournissent une base juridique pour une gestion durable des ressources biologiques.

- **Orientation Stratégique B :** Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable. Le Mali ambitionne de mettre en place des connaissances, des outils et des techniques efficaces pour réduire et si possible stopper les pressions exercées sur la diversité biologique. Cela comprend des plans, des lois, des meilleures pratiques et des technologies pour renverser la tendance de la perte de la diversité biologique. Des actions de renforcement des capacités sont également nécessaires, notamment pour la maîtrise de toute sorte de pollution, la gestion des stocks des ressources halieutiques et forestières, mais également le contrôle des espèces envahissantes.

- **Orientation stratégique C :** Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique. Il s'agira de promouvoir l'établissement et le maintien d'un réseau intégré et représentatif de zones protégées (parcs, réserves de faune, réserves de pêche, forêts classées, etc.). Le système de conservation des écosystèmes devra prendre en compte l'ensemble des différents contextes bioclimatiques de la zone désertique à la zone soudano-guinéenne ainsi que les usages qui en sont faits. Chacune des 49 zones agro - écologiques du Mali devra, à terme, faire l'objet d'actions intégrant des activités de conservation : réserves de faune, forêts classées, projets de gestion des ressources biologiques, etc. Les interventions concernant les aires protégées doivent être orientées vers la mise en œuvre de plans d'aménagement et de gestion en collaboration avec les populations, la formation de ces dernières ainsi que celle des techniciens. L'aménagement et la gestion des parcs nationaux et des réserves de faune, déjà entrepris, devront être étendus aux zones à haut potentiel écologique. Les actions d'aménagement et de gestion du domaine forestier de l'Etat (dont les forêts

classées), des collectivités et des privés seront poursuivies et développées en intégrant aux objectifs de production un objectif de conservation de la diversité biologique, qui devra être négocié avec les populations.

- **Orientation stratégique D :** Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes. Plusieurs de nos écosystèmes et espèces sont en danger, surtout ceux n'ayant pas encore bénéficié de mesures de protection. Ainsi, sous cet axe, le Mali devra créer de nouvelles aires protégées dans le but de sauvegarder un ensemble représentatif des écosystèmes terrestres et aquatiques. Le Mali devra améliorer les connaissances sur l'état et la tendance des espèces des écosystèmes naturels et agricoles afin de prendre des mesures stratégiques de réduction de leur perte. Cela pourra être réalisé, notamment en mettant en place un système de suivi de la dynamique des habitats, des populations et des espèces. Le Mali aura également besoin de protéger les espèces autochtones domestiquées ainsi que leurs parents sauvages.

- **Orientation stratégique E :** Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités. Il s'agira aussi de renforcer la base d'acquisition des données et des informations et de leur participation à la planification de la conservation de la diversité biologique. L'inventaire biologique et l'évaluation périodique de la diversité biologique doivent être réalisés. Les informations existantes seront intégrées dans des bases de données thématiques (flore, faune, écosystèmes et potentiels génétiques). Un réseau national de surveillance écologique doit être mis en place. Progressivement et en concertation avec les partenaires de coopération scientifique, technique et universitaire, la contribution de la recherche sur la diversité biologique doit être améliorée. Pour ce faire, des moyens seront attribués en concertation avec les organismes de recherche après une évaluation des priorités et une coordination des moyens existants. Par ailleurs, la dimension préservation et utilisation de la diversité biologique doit être promue dans les systèmes d'éducation et de formation. L'expertise nationale en diversité biologique, en écologie générale, en systématique, en biotechnologie et en génétique, sera développée. Le Mali doit promouvoir la formation des acteurs et particulièrement des élus et des agents de l'administration afin de mieux intégrer la dimension de la conservation de la diversité biologique dans les plans de développement des collectivités territoriales.

41. La nécessité d'une nouvelle stratégie et son plan d'action : une nouvelle stratégie et son plan d'actions qui couvre les périodes 2026 - 2030 sont en cours d'élaboration. Cette stratégie en cours d'élaboration a pour objectifs de : (i) assurer de façon durable la conservation de la diversité biologique, (ii) utiliser de façon durable les éléments constitutifs de la diversité biologique et enfin (iii) assurer le conditions d'un partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation

de la biodiversité et de ses éléments constitutifs. Le Plan d'action de la stratégie de cette Convention sur la diversité biologique pour la période 2026 – 2030 adopté lors de l'atelier national du 23 – 26 Juin 2025 se présente comme suit:

Tableau 1: Plan d'actions CDB 2026 - 2030

Libellé de l'action	Resp.	Autres structures impliquées	Coût (FCFA)	Périodes (5 ans)					Indicateurs de suivi
				1	2	3	4	5	
Axe stratégique 1 : Réduire voire arrêter les extinctions, les agressions des écosystèmes et l'érosion de la diversité génétique									
Objectif 1 : D'ici 2030, les utilisations et les espèces sont inventoriées, évaluées et intégrées dans les schémas, les plans, les études d'impacts Environnementales et sociales (EIES), les Notices et les plans d'aménagement du territoire ou forestiers afin d'assurer la conservation de leur diversité biologique									
Résultat									
1. Réaliser les travaux d'inventaires complets de la faune et de la flore et de cartographies des zones du Mali	DGEF	AEDD, DNACPN), DNA, IER ; DNAT, DNPIA, DN pêche, DNSV, DGCT, USTTB, IPR/FRA, LCV, LVG, WI, FAO, ONG, CPS ENVIRONNEMENT, CPS SDR	4 000 000 000	X	X				Nombre d'inventaires réalisés et de cartes établies
2. Elaborer/Actualiser et mettre en œuvre les outils (EIES, PAG, PGES, Notices, Politiques) de planification pour toute utilisation de la biodiversité dans le domaine forestier et de gestion de la faune et de son habitat	DGEF	PTF, ONG/OCB AEDD, DNACPN), DNA, IER ; DNAT, DNPIA, DN pêche, DNSV, DGCT, USTTB, IPR/FRA, LCV, LVG, WI, FAO, CPS ENVIRONNEMENT, CPS SDR	5 000 000 000	X	X	X	X	X	Nombre d'outils élaborés/actualisés et Mises en œuvre
3. Mettre en place un dispositif SIG de suivi/évaluation des outils de planification pour toute utilisation de la biodiversité dans le domaine forestier et de gestion de la faune et de son habitat	DGEF	PTF, AEDD, DNACPN), DNA, IER ; DNAT, DNPIA, DN pêche, DNSV, DGCT, USTTB, IPR/FRA, LCV, LVG, WI, FAO, ONG, OCB, CPS ENVIRONNEMENT, CPS SDR,	1 000 000 000	X	X	X	X	X	Dispositif de suivi et évaluation écologique adopté
4. Organiser des ateliers nationaux et régionaux sur la diffusion des résultats du dispositif SIG de	DGEF	PTF, AEDD, DNACPN), DNA, IER ; DNAT, DNPIA, DN pêche, DNSV, DGCT, USTTB, IPR/FRA,	500 000 000	X	X	X	X	X	Nombre de sessions organisées

	suivi/évaluation des outils de planification pour toute utilisation de la biodiversité dans le domaine forestier et de gestion de la faune et de son habitat		LCV, LVG, WI, FAO, ONG, CPS ENVIRONNEMENT, CPS SDR Collectivités, Administrations							
Objectif 2 : D'ici à 2030, au moins 20% de la superficie de la couverture forestière dégradée (400 000 ha dégradés par an) sont soumis à la restauration efficace chaque année par les techniques de gestion durable des terres dégradées ;										
Résultat										
5.	Restaurer 30% de la superficie de la couverture forestière dégradée (400 000 ha par an) par les techniques de GDT, de permaculture et toute autre technologie nouvelle de gestion durable des terres	DGEF	APCAM, DNDSESIER, DNA, Secteur privé, GMV, ONG, DNSV, DNPIA, DNAT	5 000 000 000	X	X	X	X	X	Le nombre d'hectare restauré et conservé par les techniques de GDTE
6.	Développer et vulgariser une agriculture biologique pour préserver les insectes	DNA	APCAM, DNDSESIER, DGEF, Secteur privé, GMV, ONG, DNSV, DNPIA, DNAT	1 500 000 000	X	X	X	X	X	Nombre de superficie mise sous agriculture biologique pour préserver les insectes
Objectif 3 : D'ici à 2028, au moins 20 % de la superficie totale du Mali, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique, sont érigées et conservés au moyen d'un réseau écologiquement représentatif et bien relié d'aires protégées gérées efficacement si possibles avec d'autres mesures										
Résultat										
7.	Créer et renforcer des Aires protégées/Forêts classées sur 7.677.025 ha	DGEF	DNA, Secteur privé, GMV, ONG, DNSV, DNPIA, DNAT APCAM, la primature, la présidence, collectivités, Administrations	100 000 000	X	X	X			Nombre superficie de FC et d'Aires Protégées (AP) créées et renforcées
8.	Intégrer avec l'élaboration d'une loi des bois sacrés, des cimetières, des îlots comportant du potentiel en biodiversité, des	DGEF	PTF, DNA, Secteur privé, GMV, ONG, DNSV, DNPIA, DNAT APCAM, primature, présidence et autres ministères	50 000 000	X	X	X			Nombre de superficie de bois sacrés, de cimetières, d'îlots comportant de la végétation, de reboisement compensatoire

	massifs forestiers, des terres éligibles, des reboisements compensatoires dans le système des AP/FC		concernés, collectivités, Administrations, Urbanisme,						intégré dans le système des AP/FC	
9.	Mettre en œuvre des PAG élaborés par le Projet de Restauration des Terres Dégradées (PRTD)	DGEF	DNA, Secteur privé, GMV, ONG, DNSV, DNPIA, DNAT APCAM et autres ministères concernés, ONG, OCB, PTF, Collectivités, Administrations	7 000.000 000	X	X	X			Nombre de PAG mises en œuvre Nombre de superficie sous aménagement
Objectif 4 : D'ici 2028, la faune et la flore sauvages, les variétés agricoles, halieutiques et les animaux domestiques menacés d'extinction ou de disparition sont connues et des mesures sont prises pour leur préservation et leur restauration dans des zones identifiées										
	Résultat									
10.	Réaliser l'étude spécifique de recensement des espèces en voie de disparition/menacées par zone en lien avec les inventaires complets	DGEF	Secteur Privés, IER, DNA, DNPIA, LCV, LVG, DN Pêche, DNSV, Universités, IPR/IFRA, OPV, AEDD, PTF, OCB, ONG, Collectivités, Administrations	500 000 000	X	X	X			Etude réalisée sur les espèces en voie de disparition/menacées
11.	*Créer* des conservatoires in situ et ex situ *(banque de gène, Zoo, ranch de gibier, utilisation des espaces des Ecoles et des Services, réintroduction des espèces dans les AP/FC)* pour la protection et la reproduction efficaces des espèces, des races, des variétés et des gènes menacés de la biodiversité	DGEF	Secteur Privés, IER, DNA, DNPIA, LCV, LVG, DN Pêche, DNSV, Universités, IPR/IFRA, OPV, AEDD, PTF, ONG, OCB, Collectivités	1 000 000 000	X	X	X			Nombre de mesures de protection et de reproduction efficaces pour restaurer les espèces, les races, les variétés et les gènes menacés
12.	Faire l'étude d'indentification et restaurer les zones (naturelles et artificielles) de frayères des	DNPêche	DGEF, Secteur Privés, IER, DNA, DNPIA, LCV, LVG, DN Pêche, DNSV, Universités, IPR/IFRA, OPV, AEDD	500 000 000	X	X	X			Etude réalisée Nombre de superficies de zones de frayères des poissons restaurées

	poissons identifiées									
13.	Réaliser les études sur les connaissances locales en faveur de la conservation des espèces, races, variétés et gènes menacés dans tous les domaines (forestier, agricole, élevage, pêche)	DGEF	Secteur Privés, IER, DNA, DNPIA, LCV, LVG, DN Pêche, DNSV, Universités, IPR/IFRA, OPV, AEDD, DNP	800 000 000	X	X	X			Nombre d'études réalisées sur les connaissances locales en faveur de la biodiversité
14.	Vulgariser les techniques d'enrichissement des peuplements des espèces végétales menacées (Guéni et Babi) avec l'appui des organisations des exploitants et commerçants	DGEF	Secteur Privés, IER, DNA, DNPIA, LCV, LVG, DN Pêche, DNSV, Universités, IPR/IFRA, OPV, AEDD, DNP, PTF, ONG, Collectivités, Administrations	500 000 000	X	X	X			Nombre de sessions de vulgarisation des techniques d'enrichissement des peuplements des espèces végétales menacées (Guéni et Babi) Nombre de sessions de renforcement des capacités sur les efforts d'enrichissement.
15.	Elaborer et mettre en œuvre un programme sur les espèces autochtones domestiques notamment la race Dama.	DNPIA	DGEF, Secteur Privés, IER, DNA, DNPIA, LCV, LVG, DNSV, Universités, IPR/IFRA, OPV, AEDD,	2 000 000 000	X	X	X			Programme élaboré et mis en œuvre
16.	Réaliser l'inventaire de tous les centres d'élevage de la faune notamment sur les tortues dans les grandes villes du Mali	DGEF	Secteur Privés, IER, DNA, DNPIA, LCV, LVG, DNSV, Universités, IPR/IFRA, OPV, AEDD,	200 000 000	X	X	X			Nombre d'inventaire réalisé
17.	Elaborer un programme de conservation des espèces de flore et de faune endémiques	DGEF	Secteur Privés, IER, DNA, DNPIA, LCV, LVG, DNSV, Universités, IPR/IFRA, OPV, AEDD,	1 000 000 000	X	X	X			Programme élaboré
18.	Réaliser l'étude nationale sur les champignons	DGEF	Secteur Privés, IER, DNA, DNPIA, LCV, LVG, DNSV, Universités,	500 000 000	X	X	X			Etude nationale sur les champignons réalisée

		IPR/IFRA, OPV, AEDD,							
19. Elaborer un système de suivi et de surveillance des principaux facteurs qui menacent les habitats naturels de la faune sauvage	DGEF	Secteur Privés, IER, DNA, DNPIA, LCV, LVG, DN Peche, DNSV, Universités, IPR/IFRA, OPV, AEDD	30 000 000	X	X	X			Plan ou système de suivi et de surveillance des principaux facteurs qui menacent la diversité biologique
20. Créer une réserve d'hippopotame et de Lamantin à Kayo (Koulikoro)	DNEF	PTF, ST, ONG/OCB, Collectivités, Administrations	20 000 000	X	X				Superficies de reserves créées
21. Entretenir, restaurer et améliorer les habitats naturels de l'Eland de Derby, de l'éléphant du Gourma et du Chimpanzé (Réserve de faune du Bafing et zones adjacentes),	DNEF	PTF, ST, ONG/OCB, Collectivités	600 000 000	X	X	X	X	X	Superficies d'habitats naturels restaurés
Objectif 5 : D'ici 2027 la loi est appliquée au moins à 70% au niveau national pour l'exploitation et le commerce des espèces sauvages ;									
Résultat									
22. Redynamiser et renforcer les capacités des Brigades et de l'Unité d'enquête de la DGEF sur la criminalité liée aux espèces sauvages	DGEF	MEF, MSPC, MDR, MTINFRACT,	300 000 000	X	X				Brigades et Unité d'enquête fonctionnelles Nombre de sessions de formation et disponibilité de la logistique adéquate
Objectif 6 : D'ici à 2030, les espèces exotiques envahissantes proliférantes sont identifiées et des mesures sont en place pour les contrôler ou les éradiquer et les voies d'introduction et propagation sont mieux gérées afin d'empêcher leur établissement ;									
Résultat									
23. Identifier les zones de haute diversité biologique menacées par les espèces exotiques envahissantes et évaluer le degré d'infestation par	DGEF	OPV, DNSV, DNA, DNACPN, DGSHP, IER, AEDD, DNPIA, USTTB, USSGB	200 000 000	X	X	X	X	X	Nombre d'Études sur la distribution et le degré d'infestation par les plantes envahissantes réalisées

	les plantes envahissantes									
24.	Élaborer des textes législatifs et règlementaires sur la prévention et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes	DGEF	USTTB, USSGB OPV, DNSV, DNA, DNACPN, DGSHP, IER, AEDD, DNPIA,	50 000 000	X	X	X	X	X	Nombre de textes législatifs et règlementaires sur la prévention et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes
25.	sensibiliser et former tous les acteurs y compris les femmes et les jeunes sur les méthodes de lutte biologique et mécanique ainsi que les dangers des espèces exotiques envahissantes	DGEF	ORTM et autres presses OPV, DNSV, DNA, DNACPN, IER, AEDD, DNPIA, APCAM, AOPP, Société civile	50 000 000	X	X	X	X	X	% de réduction d'envahissement des espèces exotiques
26.	Renforcer les capacités sur les contrôles des mouvements des espèces exotiques envahissantes	GDEF	ORTM et autres presses OPV, DNSV, DNA, DNACPN, IER, AEDD, DNPIA, APCAM, AOPP, Société civile	50 000 000	X	X	X	X	X	Nombre de cadres et techniciens formés Nombre d'actions de renforcement des capacités réalisées
Objectif 7 : D'ici à 2030, la pollution des eaux et des sols, notamment celle causée par les engrais chimiques, les eaux usées et les pesticides, est ramenée à un niveau qui a peu d'effets néfastes sur les écosystèmes et les espèces										
Résultat										
27.	Cartographier les zones agricoles dégradées par la pollution liée aux engrais chimiques et aux pesticides	DNA	CMDT/ON/OHVN /OPV APCAM, DNDSES IER, DGEF, Secteur privé, GMV, ONG, DNSV, DNPIA, DNAT	200 000 000		X				Carte de zones dégradées disponible
28.	Traiter des zones dégradées par les engrais chimiques et les pesticides	DNA	APCAM, DNDSES IER, DGEF, Secteur privé, GMV, ONG, DNSV, DNPIA, DNAT, Université, Collectivités	200 000 000	X	X	X	X	X	Superficie de sites dégradés traités
29.	Mettre en place un dispositif de surveillance écologique sur les entrants chimiques	DNA	IER/ONG/ APCAM, DNDSES DGEF, Secteur privé, GMV, ONG, DNSV, DNPIA, DNAT	100 000 000			X			Nombre de sites de surveillance installés

a mis en forme : Français (France)

30.	Traiter les eaux usées vers les fleuves Niger et Sénégal des capitales régionales et du District de Bamako	AGESEM	IER/ONG/ APCAM, DNDSES, DGEF, Secteur privé, GMV, ONG, DNSV, DNPIA, DNAT ,Universités, Collectivités	1 000 000 000	X	X	X	X	X	Nombre de villes équipés
31.	Sensibiliser et former les acteurs sur l'utilisation optimale des intrants (organiques et chimiques) et pesticides et le danger des eaux usées	AGESEME, DNA	IER/ONG/ APCAM, DNDSES, DGEF, Secteur privé, GMV, ONG, DNSV, DNPIA, DNAT	50 000 000	X	X	X	X	X	Niveau de réduction de la pollution des eaux et des sols
Objectif 8 : D'ici à 2030, la résilience des écosystèmes est augmentée grâce à des mesures d'adaptation et d'atténuation face aux changements climatiques et des mesures de lutte contre la désertification										
Résultat										
32.	Mettre en œuvre les quatre (04) Programmes (Agriculture, Foresterie, Déchets et Energie) et la stratégie LTS de la CDN révisée	AEDD	DGEF, CAFO, IER, DNAT, AMADER, ANADEB, DNE, CNPM, IPR/IFRA, DNA, IER, DNPD, toutes CPS	4 000 000 000	X	X	X	X	X	Quatre (04) Programmes (Agriculture, Foresterie, Déchets et Energie) et la stratégie LTS de la CDN révisée mises en œuvre
33.	Mener des études sur la vulnérabilité des écosystèmes et des espèces aux changements climatiques	DNEF	Recherche, ONG/OCB, ST, PTF	160 000 000	X	X				Rapport d'études menées Nombre d'écosystèmes et espèces recensées
34.	Mener des études sur les capacités de séquestration du carbone des écosystèmes forestiers du pays	DNEF	Recherche, ONG/OCB, ST, PTF	160 000 000	X	X				Nombre d'études faites
35.	Restaurer les terres dégradées avec les techniques appropriées	DNEF	Recherche, ONG/OCB, ST, PTF	600 000 000	X	X	X	X	X	Superficies des zones restaurées

associées au reboisement										
Axe stratégique 2: Utiliser durablement et Restaurer la Biodiversité dégradée des domaines Agricole et Minier										
Objectif 9 : Les zones agricoles, aquacoles, halieutiques, sites miniers (orpaillages et industriels) sont gérées et utilisées à travers les Plan d'Aménagement et de Gestion, les Plan de Gestion Environnemental et Social, les Conventions locales et l'Agriculture intelligente										
Résultat										
36. Elaborer et mettre en œuvre les plans et les Conventions locales des zones agricoles, aquacoles, halieutiques et pastoraux conçus pour restaurer les zones dégradées identifiées	DNA	la DNACPN, l'AEDD, le Secteur Privé, DGEF, les CT, la DNPD, les PTF, OCB, la DNA, la DNP, la DNEnergie, IER, Universités, la DNAT, les Instituts de recherche, MATP, MM , MEP MAT, MA, MC, MUHA	800 000 000						Nombre et Superficie des zones dégradées identifiées Nombre de plans et Conventions locales élaborées et mises en œuvre	
Objectif 10 : D'ici à 2030, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels sont restaurés et sauvegardés en tenant compte des besoins des femmes, des jeunes, des communautés locales et des populations pauvres et vulnérables										
Résultat										
37. Faire un état des lieux des écosystèmes fournissant des services essentiels pour les communautés, y compris pour les femmes (état de la disponibilité des Ressources Biologique, évaluation de la valeur économique, etc.).	DGEF	Recherche, ONG/OCB, ST, PTF	150 000 000	X	X	X		X	X	Rapport d'études des écosystèmes fournissant des services indéniables
38. Elaborer un plan d'aménagement concerté des écosystèmes fournissant des services essentiels	DGEF	ONG/OCB, ST, PTF	60 000 000	X	X	X		X	X	Nombre de plans d'aménagement des écosystèmes fournissant des services indéniables
39. Développer des initiatives locales régionales et nationales de valorisation des produits de la	DGEF	Recherche, ONG/OCB, ST, PTF	600 000 000	X	X	X	X	X		Nombre d'initiatives de valorisation des produits de la diversité biologique développées.

	diversité biologique.									
Objectif 11 D'ici à 2030, Toutes les zones dédiées par les textes en vigueur sont dotées d'espaces verts et bleus et gérées de façon efficace ;										
Résultat										
40.	Installer ou aménager des sites d'espaces verts/ parcs forestiers urbains dans le Pays conformément à la règlementation en vigueur avec du karité, du tamarinier, du néré, du balanzan, du rônier, du dattier sauvage, du raisin sauvage, certaines espèces médicinales,	CT	PTF, ST, ONG/OCB, DGEF, DNUHA Secteur Privé, DNPD, ST concernés, PTF, Administration, IER, Universités, Instituts de recherche, autres ministères	2 000 000 000	X	X	X	X	X	Nombre de sites installés ou aménagés
Axe stratégique 3: Garantir la contribution des ressources génétiques et de l'information de séquençage numérique aux communautés locales										
Objectif 12 : D'ici à 2030, conformément à législation nationale, l'accès aux ressources génétiques et un partage équitable des bénéfices provenant de leur exploitation sont garantis à travers la mise en œuvre du Protocole de Nagoya et des mesures sont prises pour la mise en œuvre du protocole de Cartagena ;										
Résultat										
41.	Assurer la communication , sensibilisation et l'éducation du Protocole de Nagoya et celui de cartagena	DGEF	IER/DNPIA/DNA/ AEDD	30 000 000	X	X	X	X	X	Nombre de campagne de diffusion
42.	Elaborer et promulguer une loi nationale et ses textes d'application sur le partage équitable des bénéfices provenant de l'exploitation des ressources génétiques dans le respect des instruments internationaux applicables en matière	DGEF	IER/DNPIA/DNA, AEDD, Universités, ST concernés, collectivités, Administrations	PM	X	X	X	X	X	Textes de loi et d'application élaborés et promulgués

	d'accès aux ressources génétiques (utilisation des espèces) et de partage des avantages découlant de leur utilisation.									
43.	Organiser des ateliers nationaux et régionaux d'information et de sensibilisation sur les protocoles de Nagoya et de Cartagena.	DGEF	IER/DNPIA/DNA, AEDD, Universités, ST concernés, collectivités, Administrations	500 000 000	X	X	X			Nombre d'ateliers organisés
44.	Elaborer et exécuter un programme sur le protocole de Nagoya en intégrant les champignons	DGEF	IER/DNPIA/DNA, AEDD, Universités, ST concernés, collectivités, Administrations	600 000 000	X	X	X	X	X	Programme élaborée et exécuté
45.	Développer une expertise endogène en typologie, en évaluation et utilisation des ressources phyto-génétiques.	IER	Universités/Instituts de recherche, DGEF, AEDD	200 000 000	X	X	X			Nombre de cadres formés ou recyclés
46.	Elaborer et exécuter un programme d'inventaire des ressources génétiques des plantes cultivées	IER	Universités, DGEF, AEDD	70 000 000						Nombre plantes inventoriées
47.	Entreprendre le recensement et la description des races d'animaux domestiques	IER	Universités, DGEF, AEDD	80 000 000			X	X		Nombre de races inventoriées
48.	Constituer des collections *ex situ* et des banques de gènes et créer des réseaux de conservation et d'utilisation de ces ressources biologiques	IER	Universités/Instituts de recherche, DGEF, AEDD	70 000 000		X	X	X	X	Nombre de réseaux mis en place Nombre de ressources génétiques préservées

49.	Recenser les races à risque, spécifier la nature des risques ainsi que les mesures de préservation appropriées.	IER	Instituts de Recherche , DGEF, AEDD	70 00 0 000		X	X			Nombre de races recensées
50.	Créer les moyens de traiter, stocker et analyser les données et établir un système d'alerte rapide pour les races animales et les espèces végétales en danger.	IER	Instituts de recherche, DGEF, AEDD	80 00 0 000			X	X		Système d'alerte mis en place
51.	Promouvoir les mesures destinées à faciliter la conservation et l'utilisation de ces ressources génétiques des plantes cultivées	IER	AEDD /Instituts de recherche, DGEF	60 00 0 000		X	X	X	X	Nombre mesures prises
52.	Promouvoir l'utilisation des biotechnologie s appropriées, notamment pour préserver les variétés menacées d'extinction ou celles qui présentent un intérêt économique.	IER	AEDD /Instituts de recherche, DGEF	50 00 0 000		X	X	X	X	Nombre de variétés préservées
53.	Elaborer et exécuter un programme d'expansion et de préservation des races locales à travers l'élevage en ferme, la collecte et le stockage de sperme ou d'embryon	DNPIA/LCV	ST/ONG/ APCAM, DGEF, AEDD	100 0 00 000	X	X	X	X	X	Nombre de races préservées

	ainsi que la conservation ou la préservation *in situ* du patrimoine zoo-génétique.										
54.	Intégrer les résultats des Alliances Productives du PRTD dans la mise en œuvre du Protocole de Nagoya	GDEF	AEDD /Instituts de recherche, Collectivités, DGEF, Administration, PTF, ONG, OCB	40000000		X	X	X		Alliances Productives du PRTD intégrées	
Objectif 13 : D'ici à 2030, les ressources (agricoles, pastorales, forestières, halieutiques et aquacoles) sont inventoriées, leurs valeurs évaluées et intégrées dans les Plans de Développement, Économique, Social et Culturel des communes ainsi que dans les différents cycles du cadre stratégique pour la Relance économique et le Développement ;											
Résultat											
55.	Intégrer l'accès, le partage équitable des bénéfices provenant de l'exploitation des ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques dans les instruments locaux (PDSEC, CREDD, CESEC) par les acteurs en matière d'utilisation des avantages des ressources.	AEDD	AEDD /Instituts de recherche, Collectivités, DGEF, Administration, MEF, ANICT	800 000 000		X	X	X	X	X	L'accès, le partage équitable des bénéfices provenant de l'exploitation des ressources génétiques intégrés dans les instruments locaux (PDSEC, CREDD, CESEC)
56.	Organiser des sessions de formation des acteurs locaux (élus et des agents) de l'administration à la base afin de mieux intégrer la dimension de la conservation de la diversité biologique dans les plans de développement	AEDD	AEDD /Instituts de recherche, Collectivités, DGEF, Administration, MEF, ANICT	850 000 000		X	X	X	X	X	Nombre de sessions, d'élus et autres acteurs formés

	des collectivités territoriales.									
Objectif 14 : D'ici à 2030, les textes législatives et réglementaires (Lois, Décrets, Arrêtés) sont appliqués à 90% afin de minimiser les impacts des entreprises sur la biodiversité										
Résultat										
57.	Mener une étude d'identification et d'évaluation de toutes les entreprises/sociétés/coopératives existantes exploitantes et utilisatrices (internes et externes du pays) des ressources génétiques	DGEF	IER/DNPIA/DNA, AEDD, Universités, ST concernés, MCommerce C, Mines, collectivités, Administrations entreprises/sociétés/coopératives	700 000 000	X	X	X	X	X	Etude d'identification et d'évaluation des entreprises/sociétés/coopératives faite
58.	Mettre en place un dispositif de surveillance des entreprises/sociétés/coopératives existantes exploitantes et utilisatrices (internes et externes du pays) des ressources génétiques pour l'application des textes législatives et réglementaires (Lois, Décrets, Arrêtés) à 90%	DGEF	IER/DNPIA/DNA, AEDD, Universités, ST concernés, MCommerce C, Mines, collectivités, Administrations entreprises/sociétés/coopératives	500 000 000	X	X	X	X	X	Dispositif de surveillance en place
Objectif 15 : D'ici à 2030, les modes de production et de consommation durable sont appliqués pour réduire le gaspillage et la surconsommation de la biodiversité										
Résultat										
59.	Promouvoir les énergies renouvelables dans toutes les régions du Mali	AEDD	DNE/AMADER, DGEF	100 000 000	X	X				Taux de couverture en énergies renouvelables
60.	Elaborer des programmes de développement de l'agro-écologie et de l'agroforesterie	DNA	ONG/OCB, PTF/Instituts de recherche, DGEF	20 000 000	X	X	X			Document de programmes

61.	Promouvoir le développement industriel et production propre	DNI	AEDD, DGEF	PM	X	X				Proportion des industries propres dans le parc industriel du Mali
62.	Elaborer des plans de production et de consommation durable dans le secteur rural	DNA	AEDD/DGEF/DNPIA	40 000 000			X			Document du Plan
63.	Elaborer des plans de production et de consommation dans le secteur de l'énergie	DN Energie	AEDD/DGEF	20 000 000			X			Document du Plan
64.	Adapter/améliorer les textes sur la pêche en prenant en compte les espèces de poissions intégralement protégées	DNP	AEDD/DGEF/DNPIA	10 000 000	X	X				les textes sur la pêche adaptés/améliorés
Objectif 16 : D'ici 2030 le Mali doit établir, renforcer les capacités et mettre en œuvre toutes les mesures de biosécurité énoncées à l'article 8 g) de la Convention sur la diversité biologique et les mesures relatives au traitement de la biotechnologie et à la répartition de ses avantages, conformément à l'article 19 de la Convention										
Résultat										
65.	Elaborer et mettre en œuvre un Plan d'Actions du Cadre National de Biosécurité en mettant l'accent sur l'échange d'informations entre le Mali et le Portail Central du Secrétariat de la CDB et du Protocole de Cartagena sur la Biosécurité	AEDD	AEDD /Instituts de recherche, Collectivités, DGEF, Administration, MEF, ANICT	50 000 000	X	X				PA du cadre élaboré et mis en œuvre
Objectif 17 : D'ici à 2030, les connaissances scientifiques, les bonnes pratiques et connaissances traditionnelles en matière de diversité biologique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état, ses tendances et les conséquences de son appauvrissement sont approfondies, largement partagées et transférées.										
Résultat : La capitalisation et la valorisation les connaissances scientifiques, les bonnes pratiques et connaissances traditionnelles en matière de diversité biologique et les technologies associées ***,y compris celles des femmes, pour la conservation de la diversité biologique sont assurées***										

66.	Documenter et vulgariser les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles en faveur de la conservation de la diversité biologique des communautés locales, y compris celles des femmes.	DGEF	Recherche, ONG/OCB, ST, PTF AEDD /Instituts de recherche, Collectivités, DGEF, Administration	150 000 000	X	X	X	X	X	Document des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles diffusées	
67.	Elaborer des lexiques sur les connaissances traditionnelles de conservation de la diversité biologique	DGEF	Recherche, ONG/OCB, ST, PTF, centres de langues AEDD /Instituts de recherche, Collectivités, Administration	60 000 000	X	X	X	X	X	Nombre de lexiques élaborés et diffusés	
68.	Elaborer un programme stratégique de recherche sur la diversité biologique	CNRST	Universités, GDEF, AEDD	30 000 000	X	X	X			Document de programme	
69.	Mettre en place des programmes de formation scientifique et technique sur les méthodes d'inventaire faunistique et floristique, de conservation et de surveillance de la diversité biologique	CNRST	IER/LCV/Universités	200 000 000	X	X	X	X	X	Nombre de cadres formés	
70.	Mettre en place une base de données sur les connaissances scientifiques, les bonnes pratiques et connaissances traditionnelles en matière de diversité biologique et les technologies associées, y compris celles des femmes	CNRST	AEDD, DGEF (SIFOR)	70 000 000	X	X				Base de données créée	
71.	Vulgariser les résultats de la	IER	CNRST AEDD /Instituts de	80 000 000			X	X	X	Nombre de résultats diffusés	

	base de données		recherche, Collectivités, DGEF, Administration, MEF, ANICT							
72.	Actualiser et animer le CHM-Mali	AEDD	DGEF	50 00 0 000		X	X	X	X	Nombre visiteurs du CHM
Axe stratégique 4: Garantir les moyens financiers, scientifiques et technologiques afin d'atteindre les ambitions										
Objectif 18 : D'ici 2030, des mécanismes de financement, scientifiques et technologiques en vue d'atteindre les ambitions de la conservation de la diversité biologique, sont mis en place et les ressources financières sont mobilisées ;										
Résultat 19.1		***Un mécanisme de financement durable en faveur de la diversité biologique est mis en place***								
73.	Elaborer et mettre en œuvre un plan d'investissement et de mobilisation des ressources financières	DGEF	Recherche, ONG/OCB, ST, PTF	600 0 00 000	X	X	X	X	X	Un plan de financement élaboré et opérationnel
74.	Elaborer et mettre en œuvre un plan d'investissement et de mobilisation des savoirs scientifiques et technologiques	DGEF	Recherche, ONG/OCB, ST, PTF	800 0 00 000	X	X	X	X	X	Un plan des savoirs scientifiques et technologiques élaboré et opérationnel
75.	Développer des plans d'affaires pour Cinq(05) aires protégées et cinq(05) forêts classées	DGEF	Recherche, ONG/OCB, ST, PTF	100 0 00 000	X	X	X			Nombre d'AP/FC disposant d'un plan d'affaires opérationnel
76.	Développer, le partenariat public – privé, la coopération bilatérale et multilatérale pour la conservation des aires protégées et forêts classées	DGEF	Recherche, ONG/OCB, ST, PTF	70 00 0 000	X	X	X	X	X	Nombre de partenariat/coopération développés et nombre d'AP/FC concernées
77.	Elaborer et soumettre au financement des projets éligibles aux différents fonds	AEDD	DGEF/DNA/DNPIA	60 00 0 000	X	X	X	X	X	Nombre projets soumis au financement Montant de financement mobilisé
78.	Organiser une table ronde thématique sur le financement de la diversité biologique	AEDD	DGEF/ST/PTF	150 0000 000		X	X			Montant de financement annoncé

Axe stratégique 5: Mobiliser les acteurs										
Objectif 19 : D'ici 2030, une participation pleine, équitable et inclusive en tenant compte du genre aux processus décisionnels, ainsi que leur accès à la justice relative à la biodiversité.										
79. Elaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale genre de communication pour la conservation de la diversité biologique	AEDD	DGEF/DNA/DNPIA	60 000 000	X	X	X	X	X	Une stratégie nationale genre élaboré et mise en œuvre	
80. Recenser et intégrer les besoins des communautés et le rôle que doivent jouer les élus (communaux, locaux et régionaux), les agents de l'administration, les associations socioprofessionnelles aux processus décisionnels, ainsi que leur accès à la justice relative à la biodiversité.	AEDD	DGEF/ST/PTF	150 000 000	X	X	X	X	X	Besoins pris en compte aux processus décisionnels des associations socioprofessionnelles, ainsi que leur accès à la justice relative à la biodiversité.	
Objectif 20 : D'ici à 2030, les décideurs, les femmes et les jeunes du niveau local au national participent à la mise en œuvre de la stratégie de conservation de la biodiversité et son utilisation durable dans le respect des droits.										
81. Elaborer et mettre en œuvre la stratégie nationale de sexo spécificité pour la conservation de la diversité biologique	AEDD	DGEF/ST/PTF	60 000 000	X	X	X	X	X	Stratégie nationale de sexo spécificité élaboré et mise en œuvre	
COÛT TOTAL			**38 570 000 000**							

Source : Direction National des Eaux et Forêts du Mali

Commenté [PH16]: Annexe

42. Le plan d'action, portant sur la période 2026-2030, est budgétisé avec des coûts estimatifs par axe stratégique et par objectifs. Le coût global du plan d'action est estimé environ à 38 570 000 000 Frans CFA. Aucun financement n'est pour l'instant acquis pour sa mise en œuvre.

43. Un alignement des objectifs nationaux de cette conservation de la biodiversité avec les objectifs et les cibles mondiales est tout de même à noter comme on peut le constater ci – après:

Tableau 2: Alignement objectifs mondiaux, cibles mondiales et objectifs nationaux

OBJECTIFS MONDIAUX 2050 du cadre mondial	AXES ASTRATEGIQUES 2030 DU MALI	CIBLES MONDIALES 2030 du cadre mondial	OBJECTIFS NATIONAUX 2030 DU MALI
A) Les écosystèmes sont préservés, les extinctions sont arrêtées, et la diversité génétique est maintenue	**Axe stratégique 1 :** Réduire voire arrêter les extinctions, les agressions des écosystèmes et l'érosion de la diversité génétique.	C.1. L'utilisation de toutes les zones est planifiée ou gérée afin de réduire la perte	**Objectif 1 :** D'ici 2030, les utilisations dans toutes les zones et les espèces sont inventoriées, évaluées et intégrées dans les schémas, les plans, les études d'impacts Environnementales et sociales (EIES), les Notices et les plans d'aménagement du territoire ou forestiers afin d'assurer la conservation de leur diversité biologique ;
		C.2. 30% des zones dégradées font l'objet d'une restauration efficace afin d'améliorer la biodiversité	**Objectif 2 :** D'ici à 2030, au moins 20 % de la superficie de la couverture forestière dégradée sont soumis à la restauration efficace chaque année par les techniques de gestion durable des terres dégradées ;
		C.3. 30% de toutes les zones sont conservées efficacement grâce à la mise en place des aires protégées ou à d'autres mesures efficaces par zone	**Objectif 3 :** D'ici à 2028, au moins 20% de la superficie totale du Mali, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique, sont érigées et conservés au moyen d'un réseau écologiquement représentatif et bien relié d'aires protégées gérées efficacement si possibles avec d'autres mesures ;
		C.4. L'extinction des espèces menacées connues est arrêtée, le risque d'extinction est réduit et la diversité génétique est maintenue	**Objectif 4 :** D'ici 2028, la faune et la flore sauvages, les variétés agricoles, halieutiques et les animaux domestiques menacés d'extinction ou de disparition sont connues et des mesures sont prises

			pour leur préservation et leur restauration dans des zones identifiées ;
		C.5. L'utilisation, la récolte et le commerce des espèces sauvages sont durables, sûrs et légaux	**Objectif 5 :** D'ici 2027 la loi est appliquée au moins à 70% au niveau national pour l'exploitation et le commerce des espèces sauvages ;
		C.6. L'établissement et les impacts des espèces exotiques envahissantes sont réduits	**Objectif 6 :** D'ici à 2030, les espèces exotiques envahissantes proliférantes sont identifiées et des mesures sont en place pour les contrôler ou les éradiquer et les voies d'introduction et propagation sont mieux gérées afin d'empêcher leur établissement ;
		C.7. Les risques et les impacts de la pollution sont réduits	**Objectif 7 :** D'ici à 2030, la pollution des eaux et des sols, notamment celle causée par les engrais chimiques, les eaux usées et les pesticides, est ramenée à un niveau qui a peu d'effets néfastes sur les écosystèmes et les espèces ;
		C.8. Les impacts des changements climatiques sont minimisés et la résilience est augmentée	**Objectif 8 :** D'ici à 2030, la résilience des écosystèmes est augmentée grâce à des mesures d'adaptation et d'atténuation face aux changements climatiques et des mesures de lutte contre la désertification ;
B) La biodiversité est utilisée durablement et ses contributions aux populations sont maintenues, améliorées ou restaurées	**Axe stratégique 2 :** Utiliser durablement et Restaurer la Biodiversité dégradée	C.9. La gestion et l'utilisation des espèces sauvages sont durables	**Objectif 9 :** Les zones agricoles, aquacoles, halieutiques, sites miniers (orpaillages et industriels) sont gérées et utilisées à travers les Plan d'Aménagement et de Gestion, les Plan de Gestion Environnemental et
		C.10. Les zones agricoles, aquacoles, halieutiques et forestières sont gérées de manière durable	

			Social, les Conventions locales et l'Agriculture intelligente ;
		C.11. Les contributions de la nature aux populations sont restaurées, maintenues et améliorées	**Objectif 10 :** D'ici à 2030, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels sont restaurés et sauvegardés en tenant compte des besoins des femmes, des jeunes, des communautés locales et des populations pauvres et vulnérables ;
		C.12. La superficie, la qualité, la connectivité et l'accès aux espaces verts et bleus sont augmentés et la diversité est maintenue	**Objectif 11 :** D'ici à 2030, Toutes les zones dédiées par les textes en vigueur sont dotées d'espaces verts et bleus et gérées de façon efficace ;
	Axe stratégique 3 : Garantir la contribution des ressources génétiques et de l'information de séquençage numérique aux communautés locales	C.13. Des mesures efficaces sont en place pour le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques	**Objectif 12 :** D'ici à 2030, conformément à législation nationale, l'accès aux ressources génétiques et un partage équitable des bénéfices provenant de leur exploitation sont garantis à travers la mise en œuvre du Protocole de Nagoya et des mesures sont prises pour la mise en œuvre du protocole de Cartagena ;
C) Les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques sont partagés et augmentés de manière durable	**Axe stratégique 4 :** Accéder, partager et augmenter les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques associées aux connaissances traditionnelles	C.14. Les multiples valeurs de la biodiversité sont intégrées dans les processus de prise de décision à tous les niveaux	**Objectif 13 :** D'ici à 2030, les ressources (agricoles, pastorales, forestières, halieutiques et aquacoles) sont inventoriées, leurs valeurs évaluées et intégrées dans les Plans de Développement, Économique, Social et Culturel des communes ainsi que dans les différents cycles du cadre stratégique pour la Relance économique et le Développement ;

		C.15. Les impacts négatifs sur la biodiversité relatifs aux activités des entreprises sont réduits et les impacts positifs sont promus	**Objectif 14 :** D'ici à 2030, les textes législatives et réglementaires (Lois, Décrets, Arrêtés) sont appliqués à 90% afin de minimiser les impacts des entreprises sur la biodiversité ;
		C.17. Les mesures relatives à la sécurité biotechnologique sont renforcées et ses avantages sont distribués	**Objectif 16 :** D'ici 2030 le Mali doit établir, renforcer les capacités et mettre en œuvre toutes les mesures de biosécurité énoncées à l'article 8 g) de la Convention sur la diversité biologique et les mesures relatives au traitement de la biotechnologie et à la répartition de ses avantages, conformément à l'article 19 de la Convention ;
		C.16. Les choix de consommation durables sont facilités et la surconsommation et le gaspillage sont réduits	**Objectif 15 :** D'ici à 2030, les modes de production et de consommation durable sont appliqués pour réduire le gaspillage et la surconsommation sur la biodiversité ;
		C.18. Les incitations préjudiciables sont éliminées, progressivement supprimées ou réformées et les incitations positives sont renforcées	
D)Le déficit de financement de la biodiversité de 700 milliards USD par an est comblé en veillant à ce que des moyens adéquats de mise en œuvre soient disponibles	**Axe stratégique 5 :** Garantir les moyens financiers, scientifiques et technologiques afin d'atteindre les ambitions	C.19. Les ressources financières pour la mise en œuvre des stratégies et plans d'actions nationaux pour la diversité biologique, provenant de toutes les sources, sont considérablement et progressivement augmentées, atteignant 200 milliards USD par an	**Objectif 18 :** D'ici 2030, des mécanismes de financement, scientifiques et technologiques en vue d'atteindre les ambitions de la conservation de la diversité biologique, sont mis en place et les ressources financières sont mobilisées
		C. 20. Le développement des capacités, le transfert des technologies et la coopération pour la mise en œuvre sont renforcés	**Objectif 17 :** D'ici à 2030, les connaissances scientifiques, les bonnes pratiques et

		C.21. Les données, les informations et les connaissances nécessaires à la prise de décisions sont disponibles	connaissances traditionnelles en matière de diversité biologique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état, ses tendances et les conséquences de son appauvrissement sont approfondies, largement partagées et transférées.
	Axe stratégique 6 : Mobiliser les acteurs	C. 22. La prise de décisions est participative, inclusive, représentative et tient en compte les questions liées au genre, et les droits sont respectés	**Objectif 19 :** D'ici 2030, une participation pleine, équitable et inclusive en tenant compte du genre aux processus décisionnels, ainsi que leur accès à la justice relative à la biodiversité.
		C.23. La mise en œuvre suit une approche tenant compte du genre	**Objectif 20 :** D'ici à 2030, les décideurs, les femmes et les jeunes du niveau local au national participent à la mise en œuvre de la stratégie de conservation de la biodiversité et son utilisation durable dans le respect des droits.

Source : Direction National des Eaux et Forêts du Mali

Commenté [PH17]: Annexe

2.1.2/ Rapports de mise en œuvre de la CDB

44. La connaissance et la protection de la diversité des écosystèmes, des espèces vivantes et de leurs caractères génétiques sont très importantes pour le processus de développement durable en cours au Mali. Elles contribuent à la réduction de la pauvreté à travers la sécurité alimentaire, l'amélioration de la santé, la génération de revenus, la réduction de la vulnérabilité et le maintien de l'équilibre des écosystèmes. Au niveau des écosystèmes naturels, les forêts avec 17,4 millions d'ha, ne couvrent plus que 54% des superficies recensées en 1985. Les surfaces allouées aux pâturages sont en augmentations et représentent 35 millions d'ha dont 40% sont brulés annuellement.

45. Le Mali renferme une grande diversité d'écosystèmes terrestres, fluviaux et lacustres, découlant de la diversité des conditions écologiques. Ces écosystèmes abritent chacun plusieurs espèces animales et végétales dont la plupart sont

menacées par les effets du changement climatique, les actions anthropiques telles que l'agriculture, la pêche, l'élevage, l'exploitation forestière, etc. Le rythme élevé de la croissance démographique et l'activité économique liée aux systèmes de production traditionnels contribuent fortement à la baisse de la quantité des ressources biologiques et à l'érosion de la diversité biologique. La diversité de la faune au Mali s'explique par la grande diversité des habitats (forêts, savanes, fleuves, lacs, etc.) Toutefois, si les espèces sont encore nombreuses, il n'en est pas de même pour les populations au sein de chaque espèce. Certaines espèces ne sont représentées que par quelques individus d'apparition rare, suite aux énormes pressions qui ont réduit considérablement les effectifs.

46. La Diversité Biologique révèle 136 espèces de mammifères, 647 espèces d'oiseaux, 160 espèces de poissons dont 24 endémiques, 106 espèces de reptiles dont 1 endémique, 30 espèces d'amphibiens dont 2 endémiques et 6 espèces de papillons sphinx. Le pays tente de protéger ces espèces de mammifères à forte valeur patrimoniale. Néanmoins, les populations de plusieurs autres espèces restent menacées d'extinction. Parmi les espèces d'oiseaux recensées 15 sont considérées comme rares. La flore présente une grande diversité d'espèces. Il a été dénombré 1739 espèces spontanées ligneuses dont 8 endémiques, réparties entre 687 genres provenant de 155 familles.

47. Le patrimoine floristique riche et varié du Mali est malheureusement menacé de disparition à cause essentiellement de l'homme (défrichement, surpâturage, braconnage, pêche illicite, feux de brousse, lutte chimique antiparasitaire et anti-aviaire, utilisation des pesticides) et par les aléas climatiques (déficits pluviométriques notamment).

48. Cette situation est exacerbée par la faiblesse de la sensibilisation des populations à la protection de l'environnement et par l'accroissement démographique.

Commenté [PH18]: Ceci doit être dans la section « Tendance, facteurs and liens avec les secteurs » de ce rapport. Il est supposé être dans Tendance positives et négatives de la biodiversité comme sous-section de la section

49. Le Mali, en tant que partie à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), a produit plusieurs rapports nationaux pour rendre compte de la mise en œuvre de la convention et de ses programmes d'adaptation. Ces rapports documentent les efforts du pays pour conserver la biodiversité, utiliser durablement les ressources biologiques et améliorer les connaissances sur les écosystèmes.

50. Les Rapports Nationaux sont soumis périodiquement au Secrétariat de la CDB pour suivre la mise en œuvre de la Convention. Le Mali a également élaboré des rapports thématiques, notamment sur les espèces exotiques envahissantes, pour approfondir certains aspects spécifiques de la biodiversité. Le quatrième rapport national, par exemple, met l'accent sur les zones humides du Mali, y compris les bassins fluviaux, les lacs, les étangs et les écosystèmes des oueds.

51. En somme, les rapports de mise en œuvre de la CDB et les programmes d'adaptation au Mali témoignent des efforts du pays pour protéger sa richesse

naturelle, tout en veillant à son utilisation durable pour le bien-être de ses populations.

2.1.3/ Contribution Déterminée au Niveau National

52. La Contribution Déterminée au niveau National (CDN) du Mali qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre par le Mali, de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et définit de manière plus explicite et plus opérationnelle, les priorités nationales en matière de lutte contre les changements climatiques.

53. Contribution Déterminée au Niveau National est un document multisectoriel du Mali à portée nationale qui a pour objectif principal de rehausser les ambitions du Pays finalisées à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat pour la période 2020-2030.

54. Ce rehaussement de l'ambition du Mali s'est fait à travers les actions suivantes: l'ajout des déchets comme de la CDN; l'augmentation des ambitions de réduction des émissions pour le secteur des changements d'affectation des Terres et de la Foresterie; l'augmentation de la séquestration; la mise à jour de la période de référence avec des niveaux de réduction des GES du scénario d'atténuation par rapport au scénario de base pour l'énergie, l'agriculture, les forêts et les déchets; la prise en compte des polluants à court durée de vie dans les efforts de réduction des émissions. La synthèse des émissions et des séquestrations à l'horizon 2030 donne une réduction de 40% de ces émissions totales.

55. En matière d'adaptation, la vision du Mali est de faire de l'économie verte et résilient aux changements climatiques une priorité. Les prévisions de la CDN en matière d'adaptation comprennent: 1. la poursuite des cinq grands programmes qui portent notamment sur la foresterie, l'agriculture intelligente et les énergies renouvelables; 2. des projets relevant du secteur de la foresterie: gestion de l'ensablement des cours d'eau, reboisement, plantation de milliers d'hectares d'arbres fruitiers; 3. des programmes relevant de la REDD+ présentant le co-avantage d'être également efficaces au titre de l'atténuation (développement de la filière gomme arabique et des produits forestiers non ligneux); 4. le développement de la recherche sur l'adaptation aux changements climatiques; 5. la mobilisation des collectivités locales, des communautés vulnérables et des groupes de femmes pour améliorer leur résilience aux changements climatiques; 6. une série de projets sectoriels dans les domaines de l'agriculture, des déchets, de la météorologie, de la société civile et du renforcement des capacités.

56. Conformément aux obligations de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et de l'Accord de Paris sur le climat, le Mali reçoit des financements pour lutter contre les changement climatiques provenant de différentes sources, entre autres, des fonds sous la convention, de l'appui de Partenaires Techniques et Financiers, des banques bilatérales et multilatérales de développement, du secteur privé etc.

Commenté [PH19]: Cette section serait la plus importante ici. Car il informe sur le rôle du rapport. Il faut le ressourcer de plus sur le rôle du rapport, les conclusions essentielles sur la gestion et/ou financement de la biodiversité.

Commenté [PH20]:
Cette section doit être spécifique sur le lien entre les ambitions climatiques de la mali qui intègre la biodiversité. Que ça soit sur adaptation et par le projet REDD + (pour atténuation). Le resume de la CDN ici est de montrer le rôle et implication de la biodiversité dans la CDN. J'ai mis le lien de la dernière CDN du Mali. Vous pouvez faire une phrase sur la stratégie de mise œuvre aussi (ressources financières et institutionnelle, cellule spécifique de mise en œuvre si ça existe)

A la **page 69 de la CDN** vous avez les projets qui incluent la biodiversité, vous avez aussi les stratégies/programmes/vision du Mali qui incluent la Biodiversité a travers l'agriculture durable et le reboisement et la gestion des forêts. Les ambitions du mali soumis à New York au sommet du climat pour la foresterie. Disponible ici : https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/MALI%20First%20NDC%20update.pdf

Commenté [PH21]: Très générale, il y a des projets spécifiques dans la CDN que le Mali a ambition de mettre en œuvre. Il faut mettre la lumière sur ça ici.

57. Dans le cadre de la mise en œuvre des actions de la nouvelle CDN, la stratégie sera développée par le Mali en trois étapes: Axe 1. Développement de portefeuille de projets. La mobilisation des ressources financières est fortement liée à la disponibilité de projets ou programmes et à leurs qualités. Axe 2. Améliorer l'accès aux sources de financement en multipliant les entités d'accès directs et en créant un cadre de concertation opérationnel avec les entités internationales opérant au Mali. Axe 3: Améliorer la mobilisation interne par des co-financements de l'Etat à travers le budget spécial d'investissement pour faciliter la mobilisation des ressources au niveau international afin atteindre les objectifs en matière de réduction des GES et adapter les systèmes de production, les systèmes écologiques et les systèmes sociaux aux changements climatiques.

58. Donc les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) et la biodiversité sont liées, car les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le cadre des CDN peuvent avoir un impact significatif sur la biodiversité et les écosystèmes. Le Mali s'est engagé à réduire ses émissions dans plusieurs secteurs, notamment l'énergie, l'agriculture, l'utilisation des terres et les déchets, et ces actions peuvent influencer la conservation de la biodiversité. Les pratiques agricoles durables, encouragées par la CDN, peuvent contribuer à la conservation des sols, à la réduction de la dégradation des terres et à la protection de la diversité génétique des cultures. La gestion durable des forêts, soutenue par la CDN, peut préserver les écosystèmes forestiers, réduire la déforestation et favoriser la conservation de la faune et de la flore. Les efforts pour une utilisation durable des terres, inclus dans la CDN, peuvent prévenir la dégradation des sols, la désertification et la perte d'habitats naturels. Le développement des énergies renouvelables, encouragé par la CDN, peut réduire la dépendance aux combustibles fossiles et diminuer les émissions de GES, limitant ainsi les impacts négatifs sur la biodiversité. Il est donc important d'intégrer la conservation de la biodiversité dans les politiques et les stratégies de développement du Mali, afin d'assurer une approche globale et durable.

59. La CDN au Mali est un outil important pour lutter contre le changement climatique, mais elle a également des implications significatives pour la biodiversité. En adoptant une approche intégrée, le Mali peut tirer parti des actions de la CDN pour renforcer la conservation de sa richesse naturelle et assurer un avenir durable.

2.1.4/ CREDD 2019 - 2023

60. Le Cadre Stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable (CREDD) 2019-2023 est la stratégie nationale de développement du Mali. Il vise à restaurer un vivre ensemble harmonieux, à consolider la paix et à améliorer la gouvernance, tout en promouvant une croissance inclusive et le développement du capital humain.

Commenté [PH22]: Entité d'accès directs des Fond Climat/environnement. Comme la Banque climat au GCF/FVC en français.

Commenté [PH23]: Ici vous pouvez mentionner comme exemple. La banque agricole qui va certainement va encourager des projets résilient aux climat et axe sur le respect de la nature.

Commenté [PH24]: Ça pouvait constituer l'analyse sur la CDN si les données spécifiques sur la biodiversité son ajoute (confère les projets que le Mali ambitionne mettre en œuvre dans le cadre de la CDN).

Il est aussi mentionné le Politique Nationale Forestière dans un tableau (page 67) de la CDN avec d'autre stratégies et politique qui sont des objectifs de la CDN.

Essayons de mettre l'accent sur ces données spécifiques (programmes, stratégies, politiques) qui impliquent la biodiversité et le climat dans les différents de la CDN.

61. Le CREDD (Cadre Stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable) 2019-2023 au Mali a été conçu pour guider le développement du pays et inclut des dispositions liées à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). Le CREDD vise à promouvoir un développement durable, en intégrant des aspects environnementaux, économiques et sociaux. La CDB, quant à elle, est un traité international qui vise à la conservation de la biodiversité, à l'utilisation durable de ses éléments et au partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

62. Le CREDD et la CDB : ont un lien étroit
 - Axe stratégique sur l'environnement et le développement durable: Le CREDD 2019-2023 comprend un axe stratégique spécifiquement dédié à l'environnement, au changement climatique et au développement durable. Cet axe intègre des actions et des objectifs qui sont alignés avec les engagements du Mali en matière de CDB.
 - Intégration de la biodiversité dans les politiques: Le CREDD vise à intégrer la dimension de la biodiversité dans les politiques de développement du pays, en renforçant les capacités des acteurs concernés et en promouvant l'utilisation durable des ressources naturelles.
 - Préservation des sites Ramsar: Le Mali s'engage à préserver les sites Ramsar d'importance internationale, tels que le Delta Intérieur du Niger, conformément aux engagements pris dans le cadre de la CDB.
 - Actions pour atteindre les objectifs de la CDB: Le CREDD prévoit des mesures législatives, politiques, institutionnelles et techniques pour sensibiliser les parties prenantes aux enjeux liés à la biodiversité et pour créer des synergies entre les différents acteurs.
 - L'objectif général du CREDD est de promouvoir un développement inclusif et durable pour réduire la pauvreté et les inégalités, en s'appuyant sur les potentialités du pays et en atteignant les Objectifs de Développement Durable (ODD) d'ici 2030 et celui de la CDB est de conserver la biodiversité, assurer son utilisation durable et garantir un partage équitable des avantages liés à l'utilisation des ressources génétiques.
 - Pour les cibles de la CDB, le Mali s'engage à améliorer la biodiversité et la fourniture de services écosystémiques importants, à réduire le rythme d'appauvrissement et de dégradation des habitats naturels, et à préserver les sites Ramsar, tout en améliorant leur état d'ici 2030.

63. En résumé, le CREDD 2019-2023 au Mali constitue un cadre stratégique pour la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique, en intégrant la dimension environnementale et la préservation de la biodiversité dans les politiques de développement du pays. Le Mali s'est engagé à travers le CREDD à atteindre les objectifs de la CDB, en préservant ses ressources naturelles et en promouvant un développement durable notamment à travers le Département de l'environnement et du développement durable.

Commenté [PH25]: Très bien

Si on pouvait avoir une update sur des actions spécifiques qui sont encore de mise œuvre dans le cadre de cette stratégie ça serait bien.

Dans un tableau : A quel pourcentage l'action spécifique été déjà mis en œuvre. Les institutions impliquées et impacts.
Ceci peut donner des entrées pour la liste initiale des solutions de financement.

On parle quand même de 2029-2023

2.1.5/ SNEDD 2024 - 2033

64. La Stratégie Nationale Pour l'Emergence et le Développement Durable (SNEDD) 2024 – 2033 qui se fonde sur les recommandations des ANR relative à l'atteinte d'une croissance moyenne de 10% par an durant les trente prochaines années.

65. La Stratégie Nationale pour l'Émergence et le Développement Durable (SNEDD) qui a démarré en 2024 vise à intégrer la conservation de la biodiversité dans les actions gouvernementales et celles de la société, réduisant ainsi les pressions sur la diversité biologique et améliorant les avantages tirés de celle-ci. Il faut rappeler que le Mali a ratifié la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), reconnaissant l'importance de la biodiversité pour le bien-être humain et s'engageant à la conserver et à l'utiliser durablement. La SNPA-DB (Stratégie Nationale et Plan d'Actions pour la Diversité Biologique) est un document intersectoriel qui vise à assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources de la biodiversité.

Commenté [PH26]: Dans un tableau des actions/initiative/projets déjà mis en œuvre dans le cadre de la stratégie depuis 2024 (leur pourcentage de mise en œuvre, les impacts et les institutions impliques)

2.1.6/ Vision Mali Kura 2063

66. La vision Mali Kura 2063 qui vise l'émergence d'un Etat fort et engagé pour une réforme en profondeur des structures publiques et de leurs méthodes et procédures d'intervention en vue de donner une nouvelle impulsion à l'action publique conformément à la vision et la démarche politique du pays consacrées par les trois principes (le respect de la souveraineté du Mali, le respect des choix stratégiques et des choix de partenaires du Mali et la prise en compte des intérêts vitaux du peuple malien dans toutes les décisions).

67. L'Axe stratégique 5 c'est-à-dire la Gestion durable de l'environnement, adaptation aux changements climatiques et résiliences qui vise à renforcer la gestion durable des ressources naturelles et améliorer le cadre de vie des populations par l'adoption des meilleures pratiques prend en compte les questions en lien avec la biodiversité notamment son objectif spécifique qui se consacre à gérer durablement la biodiversité et les écosystèmes terrestres et aquatiques.

68. Pour la mise en œuvre de la ***Vision Mali Kura ɲɛtaasira ka bɛn san 2063*** ma, le Gouvernement de la République du Mali ambitionne d'initier des Projets structurants d'envergure devant soutenir les différentes stratégies nationales de développement du Mali à l'horizon 2063. Pour faire des projets structurants un levier de réalisation de la Vision, il a été nécessaire de susciter la réflexion prospective autour desdits projets, afin d'opérer une rupture méthodologique dans la logique sectorielle toujours entretenue et leur donner un contenu nouveau en cohérence avec la vision à bâtir. Ainsi, un changement de paradigme s'est imposé en privilégiant une approche de développement globale et intégrée face aux visions sectorielles basées sur des projets individuels. Il s'est agi de fixer le cap de grands objectifs à atteindre par domaine de développement en cohérence avec la Vision et de les matérialiser par des grands programmes ou projets structurants. Les travaux de réflexion et de conception, sous les orientations personnelles du

a mis en forme : Police :Gras, Italique

Ministre de l'Economie et des Finances, ont abouti à l'identification et à la consolidation de onze (11) Projets structurants, intégrateurs et fédérateurs pour la mise en oeuvre de la Vision Mali 2063 et de la SNEDD 2024-2033. Le Projet structurant N°9 : « Mali vert et Bien-être » s'inscrit dans ce cadre. Son objectif du Projet est d'assurer une gestion intégrée et durable des ressources naturelles, l'amélioration du cadre de vie et l'accès à l'eau potable, en prenant en compte les défis que sont la conservation de la Biodiversité, la valorisation des produits forestiers non ligneux, entre autres, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la gestion durable des terres, la lutte contre la désertification et la sècheresse, la gestion des risques et des catastrophes, le système d'alerte, la gestion des ressources en eau, l'accès à un assainissement durable et en eau potable.

Commenté [PH27]: Est-ce qu'une cellule aurait été/ sera créé pour la mise œuvre de cette initiative. Le projet Numéro 9 bien sûr.

2.1.6/ Plans de Développement Economique, Social et Culturel (PDESC)

69. Les Plans de Développement, Economique, Social et Culturel (PDESC) qui sont des outils précieux pour le développement des communes. Ils permettent aux collectivités territoriales de définir une vision claire et partagée du développement de la commune, de fixer des objectifs concrets et mesurables et de mobiliser les ressources adéquates.

70. Au Mali, les Plans de Développement Économique et Social (PDES) n' intègrent pas de façon formelle la dimension de la biodiversité même reconnaissant son importance cruciale pour le développement durable du pays. Ces plans ne cherchent pas non plus à concilier la croissance économique avec la conservation des ressources naturelles (la faune, la flore, et les écosystèmes).

71. En résumé, les PDESEC au Mali devraient jouer un rôle important dans la protection de la biodiversité notamment en intégrant des mesures de conservation dans les stratégies de développement économique et social.

2.1.7/ Principaux constats et recommandations sur les stratégies

72. L'analyse des politiques et stratégies fait sortir les constats ci – après :

- Une faible couverture des objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) : On note une concentration très inégale sur les objectifs de la CDB. L'Accès et le Partage des Bénéfices (ABS) est presque absent de la stratégie. Seuls quelques objectifs de la stratégie sont quantifiés, et mais pour les actions prioritaires dans le Plan d'Actions, des indicateurs mesurables sont très généralement donnés.
- L'insuffisance de la prise en compte de la conservation de la diversité biologique dans les politiques sectorielles déjà réalisées : Il faut rappeler que la Convention exige non seulement que les pays préparent une stratégie nationale sur la diversité biologique, mais aussi qu'ils s'assurent que cette stratégie contient des éléments intégrés à la planification et aux activités de tous ces secteurs dont elles (les activités) peuvent avoir des conséquences positives et négatives sur

Commenté [PH28]: La convention n'a pas objectifs qui ne couvre pas la biodiversité. Revoir le paragraphe

Commenté [PH29]: Si vous parlez de la SPANB ici. Il serait intéressant de le souligner et de rendre le paragraphe plus fluide. Et si c'est ainsi il faut ainsi de discuter avec les acteurs qui responsables du développement de la nouvelle SPANB et apporter des recommandations.

NB : Si la SPANB est déjà disponible il faut partager la copie avec nous. Merci.

la diversité biologique. Le caractère global de la Convention et son vaste champ d'application impliquent qu'elle ne peut être mise en œuvre que si tous les secteurs du pays y participent. Bien que la stratégie se présente comme un atout plutôt qu'un obstacle pour le développement, les faites en ses chapitres indiquent que la diversité biologique n'est suffisamment reflétée dans les stratégies sectorielles de développement.

- L'insuffisance de la prise en compte d'une approche intégrée conservation/protection et restauration de la biodiversité dans les stratégies de la convention sur la diversité biologique : Malgré l'alignement, les objectifs généraux de cette conservation de la biodiversité au Mali s'orientent globalement plus vers la conservation et la protection de la biodiversité que vers une approche intégrée prenant en compte la restauration et ou la réhabilitation.
- Une faible participation des parties prenantes : un travail concerté de tous les secteurs du gouvernement concernés, du secteur privé et de la société civile dans la mise œuvre de la stratégie est bien attendu puisqu'il est difficile rendre efficace et faciliter l'appropriation pour la diversité biologique du Plan d'Actions sans un engagement des parties prenantes. Même si une grande partie des parties prenantes a participé au processus, il faut reconnaître que le secteur privé en général et l'industrie en particulier, les communautés autochtones et les femmes ont été moins impliqués. Les organes de coordination, créés pour superviser le processus d'élaboration de la stratégie n'ont pas efficacement fonctionné.
- Une faible prise en compte des aspects de changements climatiques : La stratégie ne tient pas assez compte du rapport entre climat et diversité biologique. Les changements climatiques sont juste reconnus comme facteur important de dégradation de la biodiversité, donc très peu de mesures concrètes étaient proposées de façon spécifique pour l'adaptation aux effets. Cela pourrait peut-être s'expliquer par le fait que la stratégie été préparée lorsque les liens entre les changements climatiques et la diversité biologique n'attiraient le même degré d'importances tant au niveau national qu'au niveau international.
- La faible mobilisation des ressources financières : Le faible niveau de mobilisation des ressources financières est constaté de façon pressante. Il faut rappeler que le Plan d'Actions regroupe des actions prioritaires sans une évaluation des coûts associés. Le Plan d'Actions est une "liste d'actions" sans financement pérenne. Toutefois, certains projets s'inscrivant dans la mise en œuvre des différentes actions ont fait l'objet de financement par les partenaires bi ou multilatéraux. Ces financements ont pu être obtenus parce que ces projets répondaient à des préoccupations nationales (donc du Plan d'Actions), ou ont-ils été mis en œuvre par ce qu'ils rentrent dans les priorités de financement des partenaires. Une meilleure coopération et une meilleure coordination entre les secrétariats et les organes des conventions n'auront pas d'effet sur le terrain si les points focaux (responsables de la mise en œuvre des conventions au niveau national) n'agissent pas de manière coordonnée et cohérente. Les stratégies et

Commenté [PH30]: De même ici. Quel est le statut de la nouvelle SPANB sur ces aspects

Commenté [PH31]: Quel stratégie la SPANB ? Si Oui la nouvelle ?

les plans d'action nationaux pour la diversité biologique constituent de toute évidence un bon point de départ pour le financement de la biodiversité.

- L'inadéquation du cadre juridique : La faiblesse du dispositif juridique actuel en faveur de la mise en œuvre de la CBD réside très souvent dans sa mise en œuvre pour plusieurs raisons (réalité socio-économique établissant une forte dépendance, de la vie des populations sur les ressources naturelles; sous-développement des services de protection ; non maîtrise de l'ensemble des textes législatifs et réglementaires ; faible capacité des services de contrôle ; réglementation relative à l'étude d'impact environnemental). Les insuffisances les plus marquantes résident aux niveaux des difficultés d'application des textes. Les textes ont été rédigés à différentes périodes et par des structures appartenant parfois à différents départements. Les caractères sectoriels, les problèmes de capacités organisationnelles des structures et de leur stabilité, l'insuffisance des ressources humaines pour certaines structures notamment au niveau régional et local et le non transfert de la gestion des ressources aux collectivités locales ont rendu difficile l'application correcte des textes. On note aussi une insuffisance notoire des textes dans la lutte contre ces facteurs de dégradation comme la culture et l'exploitation des sols fragiles et les érosions conséquentes, la monoculture, le surpâturage, l'exploitation exagérée des ressources ligneuses pour le bois domestique en particulier et les feux de brousse. Malgré les relectures successives des textes forestiers (troisième génération), la définition de certains concepts manque toujours de précision (domaine forestier classé, domaine forestier protégé, terres à vocation forestière, terres boisées ou non, terrains soustraits au défrichement pour raison de protection, lieux protégés dans un but socioreligieux et essences protégées). Par ailleurs, la législation n'impose presque rien à l'Etat et à ses services en termes d'obligations d'inventaire périodique des ressources, de prendre les mesures nécessaires à la survie et à la santé des populations de flore et de faune par exemple. En dépit de nombreuses dispositions prises par les structures du département pour élaborer des programmes de sensibilisation, d'information et de diffusion à la fois au niveau local, régional que national, les textes relatifs à l'environnement demeurent encore méconnus du public. Cette méconnaissance se traduit par le manque de plaintes des populations en rapport avec les délits commis. Les populations semblent avoir adoptées une attitude de résignation. Les textes, le plus souvent présentés dans un style juridique, sont diffusés en français pour une population à majorité analphabète. Ils font rarement l'objet de transcription dans les langues locales d'où les difficultés que la population rencontre dans leur appropriation. Le dispositif juridique abondant engendre des contraintes liées entre autres à leur méconnaissance, leur disparité et finalement pose d'importants problèmes de coordination et de communication entre les divers intervenants dans le secteur. Donc du point de vue juridique, la stratégie ne constitue pas un document stratégique majeur et contraignant qui s'impose à toutes les parties prenantes. Elle demeure notamment un simple document de principes et d'actions destiné

Commenté [PH32]:
De quelle stratégie ?

La SPANB ?

Si oui, J'ai cru avoir vu des tableaux qui ont évalué des couts pour les axes stratégiques de la nouvelle SPANB.

Je précise que je n'ai pas une copie de la nouvelle SPANB. Merci de le partager avec nous

à la mobilisation de ressources de financement. La stratégie doit devenir un document stratégique officiel intégré de facto aux systèmes nationaux de planification et de budgétisation de manière plus visible à travers une réforme administrative, juridique, et de stratégie de développement sectoriel. Aussi, il doit être revue selon une approche intégrant clairement la détermination des modalités de son financement. Enfin les stratégies nationales pour la diversité biologique ne constituent pas forcement des documents stratégiques majeurs et contraignants qui s'imposent à toutes les parties prenantes. Elles demeurent de ce fait un simple document de principes et d'actions destiné à la mobilisation de ressources de financement.

Commenté [PH33]:

Absence de la section sur l'analyse du cadre légale de la biodiversité au Mali dans le document

On ne pourrait donc pas avoir ces conclusions sans avoir l'analyse sur les fondements/loi/décret en relation avec le cadre juridique de la gestion, conservation et du financement de la biodiversité au Mali

73. Les principales recommandations qui découlent de ces constats sont :

- Une forte couverture des objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique ainsi que l'accès et le Partage des Bénéfices ;
- La prise en compte effective et significative de la conservation de la diversité biologique dans les politiques sectorielles ;
- La prise en compte d'une approche intégrée conservation/protection et restauration de la biodiversité dans les stratégies de la convention sur la diversité biologique ;
- Une participation très significative des parties prenantes dans la mise œuvre de la stratégie.
- Une prise en compte des aspects de changements climatiques dans les stratégies étant donné que les changements climatiques sont reconnus comme un facteur important de dégradation de la biodiversité ;
- Une forte mobilisation des ressources financières pour le financement de la diversité biologique ;
- Le renforcement du dispositif juridique en faveur de la mise en œuvre de la CBD avec une application rigoureuse des textes.

2.2/ Contribution de la BD et des Services Ecosystémiques

74. Concernant la contribution de la BD, il faut noter qu'aucune étude n'a été menée dans ce sens au Mali. Les données existantes souvent non documentées fournissent des informations globales et par secteur (primaire, secondaire et tertiaire).

75. La Convention sur la Diversité Biologique définit la diversité biologique comme la «variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes ». Ainsi, le terme « diversité biologique » englobe-t-il toute la flore, la faune et les microorganismes terrestres et aquatiques ainsi que les écosystèmes au sein desquels ces ressources apparaissent et survivent. Les organismes vivants qui constituent la diversité biologique interagissent d'une manière complexe dans le milieu. La

Diversité Biologique comprend d'une part les ressources génétiques contenues dans les races et les espèces animales et végétales et d'autre part les communautés écologiques au sein desquelles sont créées les conditions qui entretiennent la vie de toutes les populations. La préservation de la Diversité Biologique consiste en la conservation des ressources génétiques, des espèces animales et végétales et le maintien de toutes les composantes des écosystèmes. Le Mali présente plusieurs types d'écosystèmes résultant de la diversité des conditions écologiques. Il recèle aussi un potentiel biotique important (espèces et ressources génétiques).

76. A retenir tout de même que l'économie malienne est fortement dominée par les secteurs primaire et tertiaire. Le secteur primaire, dominé par l'agriculture et l'élevage emploie plus de 70 % de la population active. Le secteur rural fournit la part la plus importante du PIB national. Les productions végétales fournissent plus de 40% du PIB. Le secteur a affiché des progrès appréciables en matière de couverture des besoins des populations en céréales, viandes, poissons et produits ligneux. Mais les ressources naturelles subissent une forte pression se traduisant par une dégradation plus ou moins avancée des écosystèmes et par la diminution ou la perte d'importants éléments de la diversité biologique.

77. La biodiversité contribue de manière significative au Produit Intérieur Brut (PIB), notamment à travers le secteur rural et ses activités agricoles, pastorales et halieutiques. Le secteur rural, dépendant fortement des ressources naturelles, représente plus de 40% du PIB, avec une part importante provenant des productions végétales, animales et de la pêche. La biodiversité et les services écosystémiques du Mali sont fondamentaux pour son développement durable via l'agriculture, l'élevage (Delta du Niger), la pêche, les ressources forestières, la régulation climatique et la sécurité alimentaire, bien que menacés par la surexploitation et le changement climatique. La Contribution au développement durable du Mali se présente comme suit:

- Socio-économique : Le secteur primaire (agriculture, élevage, forêts) représente une part significative du PIB (plus de 40% selon certaines estimations, dont env.4,9% pour les forêts).
- Sécurité alimentaire : Les écosystèmes assurent la production de céréales, viande, poisson et produits ligneux, visant l'autosuffisance (Delta du Niger crucial).
- Services écosystémiques :
 - Provisionnement : Aliments, fibres, carburant (bois), médicaments, eau douce.
 - Régulation : Climat (humidité, température), protection contre les crues/inondations, fertilité des sols.
 - Soutien : Cycle des nutriments, pollinisation.

~~75.~~78.

a mis en forme : Police :

a mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 12 pt

Commenté [PH34]: On peut combiner ces deux paragraphes pour éviter la répétition.

~~76.~~1. ~~La Convention sur la Diversité Biologique définit la diversité biologique comme la «variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes ». Ainsi, le terme « diversité biologique » englobe t-il toute la flore, la faune et les microorganismes terrestres et aquatiques ainsi que les écosystèmes au sein desquels ces ressources apparaissent et survivent. Les organismes vivants qui constituent la diversité biologique interagissent d'une manière complexe dans le milieu. La Diversité Biologique comprend d'une part les ressources génétiques contenues dans les races et les espèces animales et végétales et d'autre part les communautés écologiques au sein desquelles sont créées les conditions qui entretiennent la vie de toutes les populations. La préservation de la Diversité Biologique consiste en la conservation des ressources génétiques, des espèces animales et végétales et le maintien de toutes les composantes des écosystèmes. Le Mali présente plusieurs types d'écosystèmes résultant de la diversité des conditions écologiques. Il recèle aussi un potentiel biotique important (espèces et ressources génétiques).~~

~~77.~~79. Au Mali, les liens économiques de la biodiversité sont étroits, car l'économie malienne repose largement sur l'exploitation des ressources naturelles. La conservation de la biodiversité est donc essentielle pour le développement durable du pays, notamment en termes de sécurité alimentaire, de revenus et de bien-être des populations. Le secteur rural, qui dépend fortement des ressources naturelles, contribue de manière significative au PIB du Mali, avec une part importante provenant des productions forestières, animales et végétales. La biodiversité fournit des aliments (céréales, viande, poisson) et des ressources pour l'élevage (pâturages). Le bois, une ressource issue de la biodiversité, est la principale source d'énergie pour la population malienne. La biodiversité fournit des matières premières pour diverses industries et activités artisanales. La richesse de la faune et de la flore malienne attire les touristes, générant des revenus importants.

~~78.~~80. L'importance économique et financière de la biodiversité au Mali révèle que la biodiversité est un pilier fondamental du développement du pays, notamment dans le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche et foresterie) qui représente une part significative du PIB et de l'emploi. La biodiversité fournit des biens et services essentiels, allant de la nourriture et des médicaments à la régulation du climat et à la fertilisation des sols, et son maintien est crucial pour la sécurité alimentaire, la santé humaine et la réduction de la pauvreté.

Commenté [PH35]: Les deux paragraphes semblent être le même en matière de contenus.
On pouvait les jubiler et avoir un paragraphe sur importance économique dans le PIB avec les secteurs mentionnés

~~79.~~1. ~~La biodiversité contribue de manière significative au Produit Intérieur Brut (PIB), notamment à travers le secteur rural et ses activités agricoles, pastorales et halieutiques. Le secteur rural, dépendant fortement des ressources naturelles, représente plus de 40% du PIB, avec une part importante provenant des productions végétales, animales et de la pêche. La biodiversité et les services~~

~~écosystémiques du Mali sont fondamentaux pour son développement durable via l'agriculture, l'élevage (Delta du Niger), la pêche, les ressources forestières, la régulation climatique et la sécurité alimentaire, bien que menacés par la surexploitation et le changement climatique. La Contribution au développement durable du Mali se présente comme suit:~~

- ~~Socio-économique : Le secteur primaire (agriculture, élevage, forêts) représente une part significative du PIB (plus de 40% selon certaines estimations, dont env.4,0% pour les forêts).~~
- ~~Sécurité alimentaire : Les écosystèmes assurent la production de céréales, viande, poisson et produits ligneux, vitant l'autosuffisance (Delta du Niger crucial).~~
- ~~Services écosystémiques :~~
 - ~~Provisionnement : Aliments, fibres, carburant (bois), médicaments, eau douce.~~
 - ~~Régulation : Climat (humidité, température), protection contre les crues/inondations, fertilité des sols.~~
 - ~~Soutien : Cycle des nutriments, pollinisation.~~

Commenté [PH36]: Regrouper ceci avec le deuxième paragraphe qui parle du PIB pour éviter la répétition

~~80.~~ 81. La diversité biologique joue un rôle important dans le bien-être des populations locales et assure de nombreux services aux plans écologique, environnemental, socio-économique et culturel. Au Mali, concernant les ressources phytogénétiques, plusieurs stratégies complémentaires de conservation sont utilisées parmi lesquelles on peut citer, la conservation ex situ des échantillons des accessions prospectés et collectées chez les paysans dans des congélateurs, des chambres froides/climatisées, la gestion et la maintenance à la ferme des variétés locales des producteurs à travers les banques communautaires de gènes et semences, les foires de diversité, des semences, les champs de diversités et les meilleures pratiques communautaires de gestion et de conservation. Par rapport aux ressources animales les actions de conservation ont été initiées dans les stations d'élevage et de recherche zootechnique et dans les fermes expérimentales. Ces actions ont été principalement orientées sur les zébus maure, peul soudanais, peul Toronké et la race N'dama, et le mouton Toronké. S'agissant des ressources forestières, les arbres et les arbustes des parcs procurent, de nombreux médicaments traditionnels, qui forment la base du système sanitaire des communautés rurales. Ils sont aussi la source d'approvisionnement en bois de feu destiné à la consommation domestique, bois d'œuvre, d'objets artisanaux, ainsi que du fourrage et des médicaments pour le cheptel. Ils apportent également un revenu additionnel dont les populations rurales pauvres peuvent bénéficier et procurent des services, tels que la modération des températures, la réduction de l'érosion des sols et l'amélioration de la fertilité des sols, grâce à la fixation du nitrogène et au recyclage des éléments nutritifs de la masse foliaire. La plupart des cultures vivrières annuelles étant cultivées dans les parcs, ces services jouent un rôle central dans le maintien de leur productivité. Dans les parcs agro forestiers du Mali, par exemple, les essences communes d'arbres et d'arbustes remplissent

plusieurs fonctions : bois de feu, bois d'œuvre, médicaments, aliments, fourrages, haies. Le fait même que les communautés autochtones maintiennent une grande diversité d'espèces et de fonctions dans leurs parcs démontre l'importance de cette diversité dans leurs stratégies de subsistance. Les avantages tirés par les populations locales dans l'utilisation des ressources génétiques peuvent revêtir un caractère de biens de service et jouent un rôle essentiel dans la survie des générations. On peut citer parmi les bénéfices que les populations locales maliennes tirent de la diversité biologique : les biens de consommation, les produits de commerce, les loisirs/récréations, le support pour la recherche scientifique, l'amélioration du cadre de vie et le contrôle de l'érosion. La liste des produits et des services de consommation issus de la diversité biologique est assez longue, les principaux sont : les protéines animales sauvages (viande de gibier, poissons, les invertébrés etc.), le miel et produits dérivés, les fruits sauvages, les feuilles et autres parties des plantes utilisées dans la cuisine, les plantes médicinales, les parties d'animaux utilisées dans la pharmacopée.

Commenté [PH37]:
On pouvait avoir ceci dans la section Tendances positive de la biodiversité au Mali comme sous-section de tendance positive et négative.

~~81.~~82. Les activités liées avec la faune sauvage tels que : la chasse, élevage, vente de la viande, des sous-produits (cuirs, peaux, trophées...) ainsi que le commerce des animaux vivants et le tourisme de vision, créent de nombreux emplois et représentent une source de revenus importante pour la population locale et l'état du Mali.

~~82.~~83. En conclusion, la biodiversité joue un rôle vital dans l'économie malienne, mais elle est confrontée à de nombreux défis. Les stratégies nationales de biodiversité et le développement économique sont intrinsèquement liés. La conservation de la biodiversité est non seulement un impératif environnemental, mais aussi un moteur de croissance économique et de développement durable. Les ressources naturelles constituent donc la base du développement économique social et culturel du Mali.

~~83.~~84. Les principales recommandations de la contribution de la biodiversité et des services écosystémiques se présentent comme suit:

- Renforcer l'encadrement plus rigoureux au sein de tous les secteurs économiques des modalités d'exploitation de la biodiversité en vue de diffuser de bonnes pratiques de gestion durable et faire profiter les circuits économiques du pays.
- Instruire aux structures de recherche comme l'Institut National de la Statistique (INSAT) d'engager annuellement le calcul du PIB vert et effectuer des évaluations économiques de la biodiversité pour prendre en compte dans ses analyses la dimension environnementale/écologique de la création de richesses au niveau national. Les PTF pourraient bien apporter leur appui en soutenant les estimations de la contribution de la biodiversité dans la constitution du PIB.
- Conduire de façon périodique les études relatives à l'Etat de la Biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture en vue de faciliter l'identification des

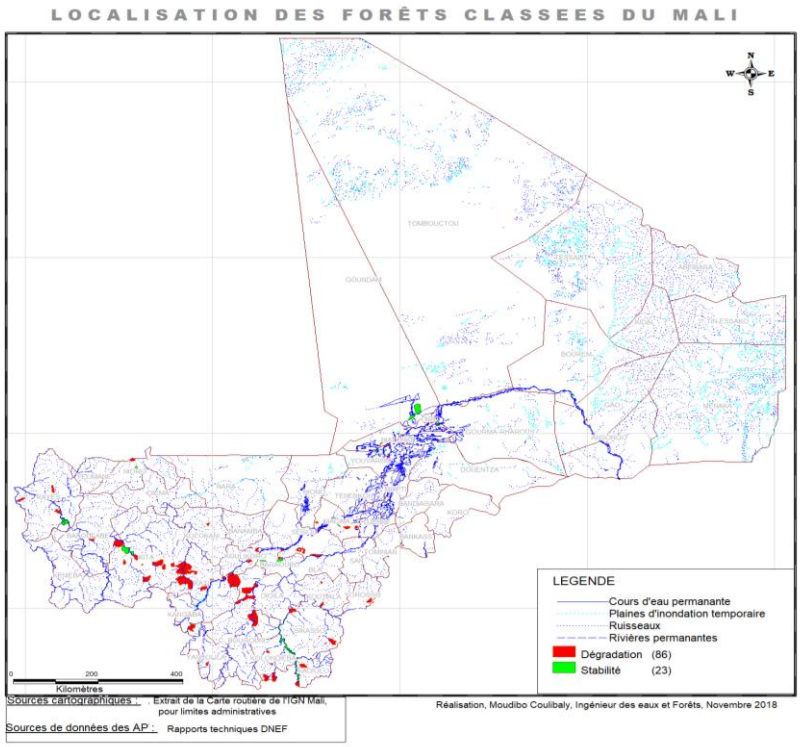
causes de changements (facteurs anthropiques, facteurs climatiques, etc.), des mesures correctives endogènes aux crises alimentaires et nutritionnelles pour réduire les conséquences négatives.

- Valoriser les produits des services écosystèmes et favoriser l'approche chaîne de valeur pour ces produits participent activement à la croissance économique du pays.
- Favoriser la transformation des produits liés à la faune et à la flore sauvage et faciliter la spécialisation des régions par produit transformé.
- Diminuer la forte pression sur les ressources naturelles qui contribue fortement à l'émergence économique du pays.
- Consolider les emplois liés à la faune et à la flore sauvage pour favoriser plus de génération de revenus pour les populations locales.

4. Chapitre 2 : Tendances, facteurs et liens sectoriels

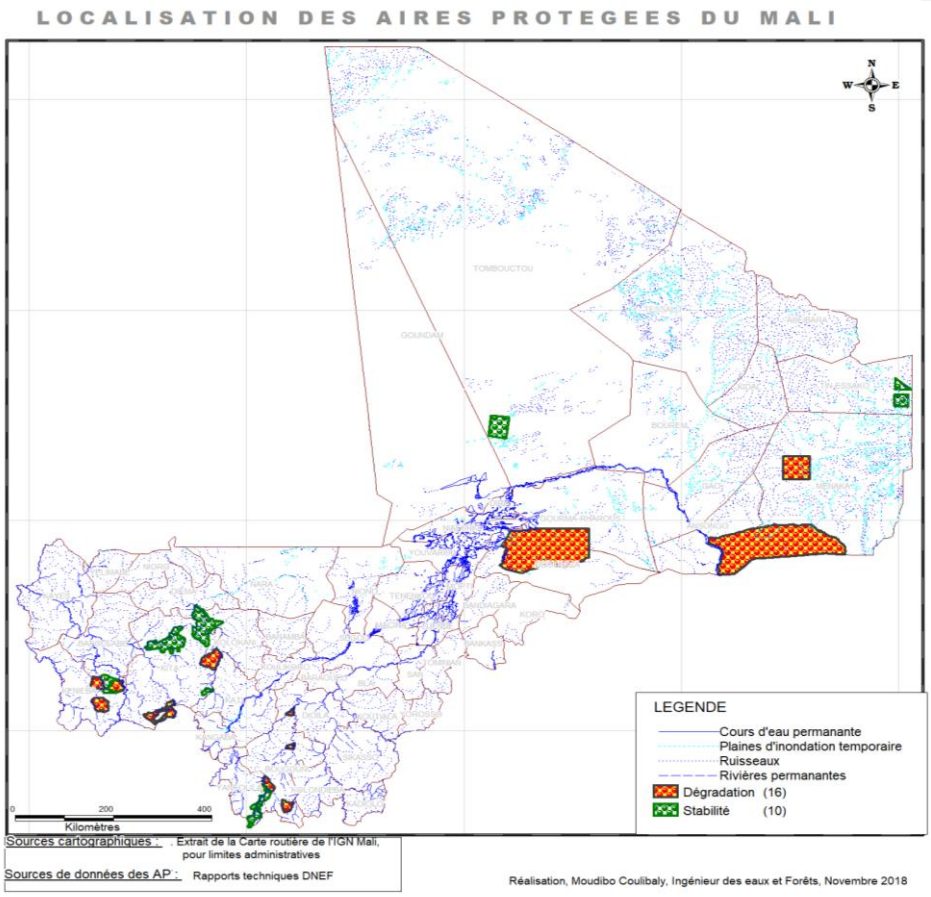
~~84.~~85. Le Mali compte aujourd'hui 108 forêts classées d'une superficie totale de 935489 ha. Ces forêts représentent 9,75% des aires de conservation du pays. Les études de prospection, d'inventaires et de cartographie ont permis de noter que 79,44% de ces forêts sont dans un état de dégradation parfois sévères, menaçant leurs intégrités territoriales. Tandis que certaines de ces forêts sont soumises au processus de déclassement total, d'autres ont déjà enregistré des déclassements partiels suivis de classements compensatoires. Les 20,56% restant, qui sont dans un état relativement stable sont fortement exposées aux pressions pastorales, du braconnage, des feux de brousse et de l'orpaillage. A la date d'aujourd'hui, on note que seulement 2,80% de ces forêts sont dotés de plans d'aménagement en cours de validité mais peu ou pas suivi d'aménagement concrets. La carte suivante donne la distribution des forêts classées au Mali.

Commenté [PH38]: On pouvait ajouter des titres aux images et faire la référence dans le texte.



~~85.~~86. Le Mali compte aujourd'hui 25 Aires Protégées d'une superficie totale de 4 502450 ha. Ces Aires représentent 46,96% des aires de conservation du pays. Les études de prospection, d'inventaires et de cartographie ont permis de noter que 58,33% de ces Aires Protégées sont dans un état de dégradation parfois sévères, menaçant leurs intégrités territoriales. Les principales formes de dégradation de

ces Aires sont les occupations agricole, pastorale, l'exploitation de bois d'œuvre et de bois énergie, les feux de brousse, et l'orpaillage traditionnel.
A la date d'aujourd'hui, on note que 45,83% de ces Aires Protégées sont dotées de plans d'aménagement en cours de validité mais peu ou pas suivi d'aménagement concrets. La carte ci – après donne la distribution des Aires Protégée au Mali.

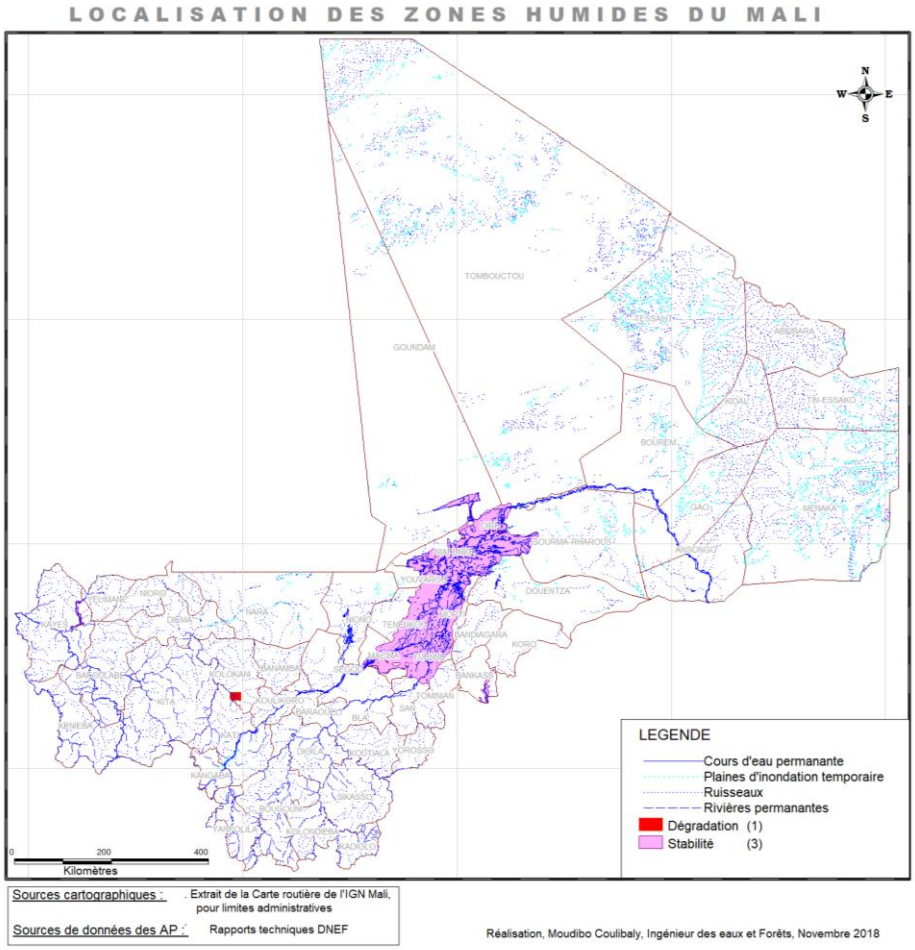


~~86.~~ 87. Le Mali compte aujourd'hui 04 Zones humides d'une superficie totale de 4 188 577 ha. Ces zones humides représentent 43.68% des aires de conservation du pays. Les études de prospection, d'inventaires et de cartographie ont permis de noter que 50,00% de ces zones humides sont dans un état de dégradation parfois sévères, menaçant leurs intégrités territoriales. Les principales formes de dégradation de ces zones humides sont les occupations agricole (aménagement hydroagricole, maraichage), pastorale (transhumance), l'exploitation de bois d'œuvre et de bois énergie, surpêche.

~~87.~~88. A la date d'aujourd'hui, on note que 66,67% de ces zones humides sont dotées de plans d'aménagement en cours de validité mais peu ou pas suivi d'aménagement concrets. La carte ci-dessous donne la distribution des zones humides au Mali.

Commenté [PH39]: Il serait bien d'avoir un tableau sur les Aires protégées, les humides, etc.

Les acteurs qui sont responsables de la gestion de ces aires protégées (AP), le type de partenariat et les impacts



~~88.~~89. Le Mali renferme une grande diversité d'écosystèmes terrestres, fluviaux et lacustres, découlant de la diversité des conditions écologiques. Ces écosystèmes abritent chacun plusieurs espèces animales et végétales dont la plupart sont menacées par les effets du changement climatique, les actions anthropiques telles que l'agriculture, la pêche, l'élevage, l'exploitation forestières, etc. Le rythme élevé de la croissance démographique et l'activité économique liée aux systèmes de production traditionnels contribuent fortement à la baisse de la quantité des ressources biologiques et à l'érosion de la diversité biologique.

89.90. La connaissance et la protection de la diversité des écosystèmes, des espèces vivantes et de leurs caractères génétiques sont très importantes pour le processus de développement durable en cours au Mali. Elles contribuent à la réduction de la pauvreté à travers la sécurité alimentaire, l'amélioration de la santé, la génération de revenus, la réduction de la vulnérabilité et le maintien de l'équilibre des écosystèmes.

90.91. La diversité de la faune au Mali s'explique par la grande diversité des habitats (forêts, savanes, fleuves, lacs, etc.) Toutefois, si les espèces sont encore nombreuses, il n'en est pas de même pour les populations au sein de chaque espèce. Certaines espèces ne sont représentées que par quelques individus d'apparition rare, suite aux énormes pressions qui ont réduit considérablement les effectifs.

Tableau 3: Diversité biologique de la Faune et de la flore au Mali

GROUPE	NOMBRE TOTAL D'ESPECES	NOMBRE D'ESPECES ENDEMIQUES/RARES
Mammifères	136	**-**
Oiseaux	647	**15 rares**
Reptiles	106	**1**
Amphibiens	30	**2**
Poissons	160	**24**
Papillons sphinx	6	**-**
Espèces végétales	**1739**	**8**

Source : Rapport annuel 2024 DGEF

91.92. La Diversité Biologique révèle 136 espèces de mammifères, 647 espèces d'oiseaux, 160 espèces de poissons dont 24 endémiques, 106 espèces de reptiles dont 1 endémique, 30 espèces d'amphibiens dont 2 endémiques, 6 espèces de papillons sphinx et 1.739 espèces de végétaux dont 8 endémiques. Le pays tente de protéger des espèces de mammifères à forte valeur patrimoniale. Néanmoins, les populations de plusieurs autres espèces restent menacées d'extinction. Parmi les espèces d'oiseaux recensées 15 sont considérées comme rares.

92.93. Au niveau des écosystèmes naturels, les forêts avec 17,4 millions d'ha, ne couvrent plus que 54% des superficies recensées en 1985. Les surfaces allouées aux pâturages sont en augmentions et représentent 35 millions d'ha dont 40% sont brulés annuellement.

93.94. Les produits forestiers non ligneux sont des ressources biologiques très importantes dans l'autoconsommation, la sécurité alimentaire et l'économie familiale. Toutefois, la gomme arabique n'est pas exploitée durablement et les acacias producteurs de gomme sont menacés.

94.95. La flore présente une grande diversité d'espèces. Il a été dénombré 1739 espèces spontanées ligneuses réparties entre 687 genres provenant de 155 familles. Selon ces auteurs, les trois familles les plus importantes numériquement

sont les Poaceae, les Fabaceae et les Cyperaceae. (8) espèces sont endémiques au Mali. Il s'agit de : *Maerua de waillyi, Elatinefauquei, Pteleopsishabeensis, Hibiscus pseudohirtus, Acridocarpusmonodii, Gilletiodendronglandulosum, Brachystelmamedusanthemum, Pandanus raynalii*, et une espèce ligneuse locale est classée comme menacée : *Dalbergia melanoxylon*. Quatre espèces ligneuses locales sont classées comme vulnérables : *Afzeliaafricana, Khaya senegalensis, Pavetta lasioclada, Gilletiodendronglandulosum.* Deux espèces ligneuses locales classées comme étant en danger *: Veprisheterophylla, Pteleopsishabeesis.*

~~95.~~96. Le patrimoine floristique riche et varié du Mali est malheureusement menacé de disparition à cause essentiellement de l'homme (défrichement, surpâturage, braconnage, pêche illicite, feux de brousse, lutte chimique antiparasitaire et anti-aviaire, utilisation des pesticides) et par les aléas climatiques (déficits pluviométriques notamment). Cette situation est exacerbée par la faiblesse de la sensibilisation des populations à la protection de l'environnement et par l'accroissement démographique. Cependant, les actions de conservation de l'état et ses Partenaires au développement ont permis la restauration de certaines forêts inondables du Delta Intérieur du Niger.

~~96.~~97. La faune au Mali compte au moins 136 espèces de mammifères (UICN, 1989) dont les 70 espèces sont des grands mammifères. Elle est caractérisée par la diversité des espèces et le nombre réduit des effectifs. En l'occurrence, on rencontre toute la gamme des mammifères sauvages, des oiseaux et des reptiles de la savane et de la steppe sahélienne. Les statistiques en matière de gestion de la faune n'ont pas fait l'objet de grands travaux d'inventaire pouvant aboutir à l'interprétation de résultats fiables.

~~97.~~98. Selon la liste rouge de l'UICN, les espèces de mammifère du Mali en danger sont: la gazelle Dama (danger critique d'extinction), le Chimpanzé, et le Lycaon.

~~98.~~99. Les espèces vulnérables sont : le Guépard, le Mouflon à manchettes, la gazelle Dorcas, l'Hippopotame, l'Eléphant et le Lamantin.

~~99.~~100. Les espèces rares, menacées ou en danger identifiées par les gestionnaires au cours de l'évaluation de l'efficacité de gestion des AP du Mali en décembre 2008 sont les suivantes:

- Bafing : Chimpanzé, Lion, Eland de derby, Panthère, Buffle, Hippotrague, Ourébi, Hippopotame, Lamantin ;
- Baoulé : Hippopotame et Crocodile. L'Eléphant a disparu de la réserve depuis 1983 Tamesna : gazelle Dama, Mouflon à manchette, Guépard;
- Tidermène Alata : gazelle Dorcas, gazelle Dama, grande Outarde arabe;
- Ansongo Ménaka : gazelle à front roux, gazelle Dorcas, Hyène tacheté;
- Gourma : Eléphant, gazelle Dorcas, Outarde ;
- Nienendougou : Panthère, Lion, Bubale, Guib harnaché, Cob Defassa ;
- Banifing-Baoulé : Eléphant, Crocodile, Hippotrague, Lion, Panthère ;

a mis en forme : Portugais (Portugal)

- Sousan : Eléphant, Guib harnaché, Cob des roseaux.

~~100.~~101. Les grands mammifères vivent dans les savanes soudaniennes occidentales et dans la zone sahélienne. Un nombre non négligeable d'espèces ne sont plus présentes que sous la forme de populations décimées. En outre, la faune comporte des espèces phares comme l'hippopotame nain *(Choeropsisliberiensis)* le lamantin *(Trichechus senegalensis)* et la population d'éléphants la plus septentrionale d'Afrique localisée dans le Gourma. Plusieurs de ces espèces, naguère courantes, ont vu leur habitat se réduire et leurs effectifs en nette régression. Des quatre petits troupeaux d'éléphants au Mali (Boucle du Baoulé, vallée de la Falémé, Gourma et Sounsan), il ne reste plus que celui du Gourma. Cette disparition serait liée à la réduction de leur habitat, au développement des circuits commerciaux de l'ivoire, aux moyens modernes qu'utilisent les braconniers, à la demande en protéine pour donner suite à l'explosion démographique et au stress croisant qui les poussaient à chercher l'eau et la nourriture plus loin. La situation est similaire pour les girafes d'Ansongo - Ménaka, les Chimpanzés dans la zone du Bafing, l'Elan de Derby dans le Baoulé et les gazelles, antilopes, lamantins, lions, etc.

~~101.~~102. Au moins 640 espèces d'oiseaux sont connues au Mali, dont 15 sont considérées comme rares. Certaines d'entre elles présentent des intérêts particuliers à cause de leur valeur protéinique, scientifique, esthétique ou touristique. Le site Ramsar du Delta Intérieur du fleuve Niger est la zone de vie de plus de 350 espèces d'oiseaux sédentaires (dont 103 espèces d'oiseaux d'eau) et une zone de migration d'un grand nombre d'oiseaux paléarctiques et interafricains. La zone est d'ailleurs classée par le WWF comme une des 200 écorégions qui comprennent les exemples les plus remarquables d'habitat au niveau mondial du point de vue de l'endémisme, la richesse des espèces, la rareté globale de l'habitat. C'est aussi une zone secondaire endémique pour les oiseaux (classification Birdlife). En 1954, Daget, dans son ouvrage « Systématique et bio-écologie des poissons du Niger supérieur », a dénombré 143 espèces appartenant à 67 genres et 26 familles.

~~102.~~103. L'ichtyo faune du fleuve Niger est commune à d'autres systèmes fluviaux de la zone sahélo-soudanienne. Les espèces endémiques du Nil (26) et du Niger (24) ont des liens de parenté étroits, indiquant ainsi l'existence probable d'ancêtres communs et l'existence de connexions anciennes entre les bassins, peut-être au Mio-pliocène d'après Howell et Bourlière (1963).

~~103.~~104. Les espèces inventoriées de la faune ichtyologique du Niger appartiennent toutes à la classe des ostéichtyens, poissons à squelette osseux. Trois sous-classes d'importance différente sont présentes dans la faune du Niger :

- Les Dipneustes qui sont représentés par une seule espèce appartenant à l'unique famille africaine des Protopteridae ;

- Les Néoptérygiens qui ne comprennent plus qu'une seule famille vivante : les Polypteridae, fossiles vivants, représentés dans le Niger par quatre espèces appartenant au genre d'eau douce Polypterus. Cette famille est endémique en Afrique ;
- Les Actinoptérygiens qui regroupent l'ensemble des 27 familles restantes dont plus de la moitié (16) n'est constituée que d'un genre avec une espèce unique. Les dix espèces de poissons ci-dessous décrites sont des espèces endémiques, rares, ou sensibles aux variations environnementales (Lévêque et al. 1990, 1992) :
 - *Polypterusannectens* (Owen, 1839) : sajégué en bamanan ;
 - *Polypterusendlicheri* (Heckel, 1849) : sajégué en bamanan, espèce endémique au Delta ;
 - *Gymnarchusniloticus* : sôdjégué en bamanan ;
 - *Hepsetusodoe* (Bloch, 1794) : zangalan en bamanan ;
 - *Pollimyruspetricolus* (Daget, 1954) : nana en bamanan, le corps de ce poisson est relativement allongé pour un *pollimyrus.* Les individus du Niger moyen sont beaucoup plus clairs et ont le corps parsemé de petits mélanophores ;
 - *Malapteruselectricus* (Gmelin, 1789) : n'tigui, en bamanan, siluriforme ;
 - *Tetraodonlineatus* (Linné, 1758) : dodo en bamanan ;
 - *Synodontisresupinatus* (Boulanger, 1904) : konkon en bamanan ;
 - *Synodontisgobroni* (Daget, 1954) : konkon en Bamanan ;
 - *Arius gigas* (Boulanger, 1911) : soumè en bamanan.

Commenté [PH40]:
Vérifier si cette section concerne le Niger et non le Mali

~~104.~~105. Il y'a 106 espèces de reptile au Mali dont une endémique. Les reptiles sont largement répandus et composés principalement de : cobras, margouillats, caméléons, scorpions, vipères, varans, rats, serpents noirs, serpents blancs, tortues, pythons et les crocodiles. Il faut cependant noter ici que le crocodile du Nil est un candidat potentiel à la liste des espèces menacées.

~~105.~~106. Il y a trente (30) espèces d'amphibiens au Mali dont deux endémiques (Schontedenalla mille tihorsini et Bufo chadeani). Les plus rependus sont entre autres : les crapauds, grenouilles.

~~106.~~107. Les invertébrés renferment une énorme diversité biologique qui a encore besoin d'être exploré. La plus récente mise en valeur dans le domaine au Mali est l'essor de l'apiculture. Les invertébrés les plus rependus dans les Aires Protégées sont : termites, abeilles, criquets, fourmis, manges mil, guêpes maçonnes, moustiques, mouches, araignées, Papillons et cantharides.

Tableau 4 : Tendances évolutives négatives et ou positives de la DB de la Faune et de la flore au Mali

Tendances négatives/positives	Espèces
Abondantes et accroissement de la diversité biologique aquatique dans certaines zones	python, varan, naja, chacal commun, chat sauvage, ombrette, milan noir, oiseaux d'eau, aigrette, ibis, passériformes, cormoran, anhinga, anatidae ; moineau gris, mange mil, tourterelle du cap, tourterelle maillée, tourterelle pleureuse, corbeau, hirondelle, merle métallique commun, pic gris, bulbul commun.
Rares	Hippopotame, Crocodile, Lion, Hyène, Loutre, Cob defassa, Hippotrague, Babouin, Singe rouge, Céphalophe de Grimm, Guib harnaché, Phacochère ; Outarde, Cigogne d'Abdim ; Eland de Derby, Buffle, Mouflon à manchette
Menacées mais accroissement de la diversité biologique aquatique dans certaines zones	Lamantin, Tortue terrestre, Aigle pêcheur, Pélican, Jabiru, Corbeau Pie, Serpentaire ; Grue couronnée, Marabout, Faucon pèlerin, Vautours, Crocodile du Nil, grande outarde, pintade commune, francolin commun, canard sauvage, grue couronnée, marabout, Chimpanzé, Gazelle dama, Gazelle Rufifrons, Eléphant, Phacochère
En voie d'extinction	Gazelle dorcas, Fennec, damalisque *(Damaliscuskorrigum),* éland de Derby (Taurotragusderbianus), gazelle dama *(Gazelladammah),* oryx (*Oryx algazella),* addax *(Addax nasomaculatus),* mouflon à manchettes (Acinonyxlervia), hippopotame nain *(Choeropsisliberiensis),* guépard *(Acinonyxjubatus),* lycaon *(Lycaon pictus),* lamantin *(Trichechus senegalensis)* pangolin *(ManisSpp),*orycterope*(Orycteropusafer),* lion, l'éléphant, le chimpanzé, Damalisque, Girafe, Lycaon, Autruche *(Struthiocamelus),* pélican.
Endémiques	*Schontedenalla mille tihorsini, Bufo chadeani, Polypterusannectens, Polypterusendlicheri, Gymnarchusniloticus, Hepsetusodoe, Pollimyruspetricolus, Malapteruselectricus, Tetraodonlineatus, Synodontisresupinatus, Synodontisgobroni, Arius gigas,*

Source : Rapport annuel 2024 DGEF

~~107.~~108. Selon le rapport final sur la révision du profil environnemental au Mali fait en 2014 par l'Union Européenne, les poussières sahariennes, les feux de brousse et domestiques ainsi que l'incinération des déchets affectent la qualité de l'air dans les villes. A Bamako, la teneur de Carbonne suivie dans l'air est 4 fois supérieure à la valeur limite annuelle de 10 µg/m^3 recommandés par l'OMS. Les teneurs de l'air en particules fines inférieurs à 10 micromètres (PM10 ET PM2,5) sont plus de 10 fois supérieures aux normes journalières recommandées par l'OMS. La grande variabilité interannuelle et spatio-temporelle des précipitations, touchent l'ensemble du Mali. Les différents modèles utilisés montrent clairement une corrélation entre changement climatique et augmentation de la température moyenne. Celle-ci augmentera de 2°C à l'horizon 2050. L'augmentation des évènements climatiques extrêmes (sècheresses, inondation, vents forts, vents de sable, etc.) est mise en évidence.

Commenté [PH41]:
Restructurer et faire le lien avec la pression sur la Biodiversité au Mali. Il faut aussi mettre les sources et références des données en pied de page.

~~108.~~109. Les sols subissent une dégradation liée à une perte annuelle de terres arables variant de 6,5 t/ha à 30 t/ha en fonction du type de sol. L'érosion éolienne

accélérée des sols dégradés entraine à la création de dunes provoquant une réduction de la productivité sur plus de 20.000 ha.

~~109.~~110. Le sous-sol regorge d'importants gisements miniers (or, diamant, cuivre, plomb, zinc, fer, phosphate, bauxite, manganèse, uranium, calcaire et gypse). De plus, ont été identifiés des schistes bitumineux (évalués à 870 millions de tonnes) à faible teneur en pétrole.

~~110.~~111. Les ressources en eau de surface proviennent du fleuve Niger et de ses affluents (écoulement moyen annuel de 46 milliards de m^3), du fleuve Sénégal et ses affluents (10,5 milliards de m^3), du Sourou affluent de la Volta Noire et de sites naturels ou aménagés (15 milliards de m^3).

~~111.~~112. Les ressources en eaux souterraines résultent de 9 systèmes aquifères estimés à 2.700 milliards de m^3 et leur taux de reconstitution est estimé à 66 milliards de m^3/an. De façon générale, la qualité des eaux se dégrade suite à la pollution chimique (pesticide agricoles, colorants des teintureries, résidus des tanneries) et à la pollution microbiologique (rejets domestiques et industriels).

~~112.~~113. Les industries sont implantées entre Bamako et Koulikoro le long du fleuve Niger. Principalement orientées vers l'agroalimentaire, certaines telles que les industries textiles, les tanneries, les firmes pharmaceutiques et les fabriques de piles et détergents sont très polluantes. La plupart d'entre elles rejettent, sans prétraitement approprié, la majeure partie de leurs eaux usées dans les collecteurs et dans les cours d'eau.

~~113.~~114. Concernant les transports, les déplacements routiers dominent malgré la présence de voies fluviales et ferroviaires plus favorables l'environnement. Le parc roulant est vétuste (72% des véhicules ont plus de 16 ans), et progresse de 12% par an. Il utilise principalement du gasoil contenant du plomb. L'impact environnemental du transport routier est très important non seulement cause de la pollution qu'il génère, mais surtout à cause de la fragmentation des habitats occasionné par l'ouverture de réseaux routiers et l'accès aux ressources naturelles qui étaient jadis protégées par leur isolement. De plus, Bamako et les autres villes connaissent de sérieux problèmes de circulation et de qualité de l'air aux heures de pointe.

~~114.~~115. Au Mali, les tendances négatives de la biodiversité sont principalement la désertification, la déforestation due au bois-énergie et à l'agriculture, le surpâturage, le braconnage, la surpêche et les impacts du changement climatique (sécheresses), menant à la perte de terres, l'érosion des sols, la dégradation des écosystèmes (lacs, forêts) et la raréfaction des espèces végétales et animales, exacerbés par la pauvreté et la pression démographique. Les Principales tendances négatives qui favorisent la perte de la biodiversité, l'insécurité alimentaire et humaine, les migrations comprennent généralement :

- La Désertification et dégradation des terres : Le Mali, en grande partie aride

Commenté [PH42]: Le lien avec les tendances sur la biodiversité.

Ici il faut analyser l'impact du secteur minier sur la dégradation de la biodiversité

Quelles sont les actions qui sont prises par État et les entreprises pour la compensation et quels sont les impacts de ces actions/politiques/lois cadre à ce jour.

Commenté [PH43]: Le lien avec la Biodiversité aquatique (pression positive ou négative) ?

Commenté [PH44]: Même chose ici

Commenté [PH45]: Notifier les conséquences sur la biodiversité avec des exemples sur les zones de rejets/ de décharges et les types de ressources biologique exposées.

Commenté [PH46]: Existent-ils des tendances positives (des mesures/actions) de compensations par les entreprises ?

et semi-aride, subit une forte désertification, avec une couverture végétale en régression et une érosion des sols.

- La Déforestation : La demande de bois-énergie et l'expansion agricole entraînent une diminution significative des forêts (environ 100 000 ha/an), dégradant les formations forestières du sud au nord.
- La Surexploitation des ressources : Le surpâturage, la chasse non réglementée (braconnage), et la surpêche (comme au lac Wegnia) épuisent les ressources vivantes.
- Le Changement climatique : Sécheresses chroniques et variabilité climatique aggravent la situation, affectant les lacs et mares (Faguibine, Horo), et menaçant la sécurité alimentaire.
- La Pollution : Les rejets d'eaux usées non traitées et les engrais agricoles contaminent les eaux.
- L'Expansion des activités humaines : L'urbanisation croissante, les infrastructures (routes) et l'essor minier détruisent et fragmentent les habitats naturels.
- La Pression démographique et socio-économique : La pauvreté pousse les populations à surexploiter les ressources naturelles pour leur survie (aliments, revenus), rendant la restauration difficile.

~~115.~~116. Les facteurs explicatifs de ces tendances évolutives de la biodiversité au Niger présentées ci-dessus sont en général regroupés au sein de deux catégories :

- Les facteurs naturels liés essentiellement aux effets des changements climatiques.
- Les facteurs anthropiques résultant des activités humaines.

Commenté [PH47]: Revérifier si cette partie concerne le Niger ou le Mali

~~116.~~117. Des contraintes sont liées à la gestion de la biodiversité et concernent:

- L'insuffisance des connaissances sur la diversité biologique et de ses éléments constitutifs;
- La faible application des textes régissant la diversité biologique ;
- La faible implication/engagement des communautés dans la gestion de la diversité biologique ;
- L'insuffisance des actions de sensibilisation, d'information et de formation des communautés ;
- La faible prise en compte de la diversité biologique dans la conception et la mise en œuvre des actions de développement ;
- L'inexistence des commissions biodiversité dans les communes.

~~117.~~118. Les principales recommandations concernant les tendances se présentent comme suit :

- Le Renforcement des connaissances sur la diversité biologique et de ses éléments constitutifs;
- L'application renforcée des textes régissant la diversité biologique ;
- La forte implication/engagement des communautés dans la gestion de la diversité biologique ;
- Le renforcement des actions de sensibilisation, d'information et de formation des communautés ;
- La prise en compte de la diversité biologique dans la conception et la mise en œuvre des actions de développement ;
- La mise en place de commissions biodiversité dans les communes ;
- Les organes centraux et déconcentrés en charge de l'élaboration du budget des ministères/institutions devront bénéficier de programmes de formation adéquate intégrant d'une part la dimension environnementale comme activité transversale pour toutes ces structures de l'Etat et d'autre part la Gestion axée sur les résultats ;
- Les décideurs politiques doivent axer leurs actions sur la neutralisation des facteurs anthropiques qui sont décisifs pour le renforcement et l'accélération des effets des changements climatiques ;
- Les mesures de gestion durable de la biodiversité devront être rendues efficaces à travers une meilleure compréhension et prise en compte des facteurs et forces motrices de ces tendances évolutives de la biodiversité.

Commenté [PH48]:
Nous n'avons pas une analyse des institutions dans cette section

Il ne serait pas bien qu'on ait des conclusions et des recommandations en rapports a cela ici.

Commenté [PH49]: **On pouvait différencier les conclusions et recommandations pour chaque section du texte.**

On peut utiliser dans des encadrés

5. Chapitre 3 : Paysage de Financement de la Biodiversité

~~118.~~119. Le paysage de financement de la biodiversité est en sorte caractérisé par un déséquilibre interne chronique entre l'épargne domestique et le volume des investissements. Il est donc important pour le Mali de recourir aux capitaux externes pour financer une part importante de son budget de fonctionnement et d'investissement. Au cours de ces dernières années, selon les données macroéconomiques, le déficit budgétaire du pays a représenté en moyenne environ 5% du PIB courant selon l'INSAT dépassant ainsi le plafond fixé par l'UEMOA qui est de 3%. Plus de 60% de ce déficit est constitué de prêts auprès des institutions financières et bancaires sous-régionales, régionales, et internationales et le reste représentant les subventions accordées par la coopération bilatérale et multilatérale (aide budgétaire directe sous la forme de don, programme subventionné d'appui, etc.). De plus le niveau de l'encours de la dette publique (intérieure et extérieure) du pays représenterait plus de 60% du PIB en 2024.

~~119.~~120. A côté de ce secteur public en déficit financier chronique, subsiste un secteur privé peu performant avec un sous – secteur informe à plus de 80%. Il demeure faiblement connecté au système financier et bancaire formel dont les instruments de financement demeurent en déphasage avec ses besoins qui sont faiblement couverts par les offres de capitaux domestiques. En réponse à ces besoins de financement non satisfaits dans le secteur privé, l'Etat a mis en place des mécanismes et des mesures incitatives dans des secteurs spécifiques comme l'agriculture, l'élevage, le commerce, la transformation des produits locaux, etc.

~~120.~~121. Le financement de la biodiversité n'échappe donc pas à ce contexte spécifique de déséquilibre économique interne : même si des efforts, de plus en plus significatifs, de mobilisation des ressources internes en vue du financement de la biodiversité sont consentis par l'Etat essentiellement au cours de ces dernières décennies, il n'en demeure pas moins vrai que l'essentiel du financement de ce secteur reste pourvu par les capitaux externes en général sous la forme de subventions accordées par des organismes multilatéraux et bilatéraux d'aide au développement.

~~121.~~122. L'examen du financement de la biodiversité au Mali implique l'évaluation des ressources financières disponibles et des besoins pour la conservation de la biodiversité. Le Mali, comme d'autres pays, cherche à intégrer la biodiversité dans ses agendas de planification et ses systèmes financiers, et à attirer des financements nationaux (les dépenses publiques consacrées à la biodiversité) et internationaux (tels que le Fonds pour l'environnement mondial, FEM). Le financement national de la biodiversité au Mali est assuré par une combinaison de sources publiques et privées, ainsi que par des mécanismes de financement internationaux. Le Mali a mis en place une Stratégie Nationale et Plan d'Actions pour la Diversité Biologique.

Financement public en faveur de la Biodiversité

~~122.~~123. Le gouvernement malien alloue des fonds de son budget général pour des activités liées à la biodiversité, telles que la gestion des aires protégées, la recherche et la surveillance de la biodiversité. Concernant le financement durable de la conservation de la biodiversité, c'est à l'État qu'il incombe en premier de financer la conservation du patrimoine biologique. Mais, nombreux sont les investissements dans ce domaine qui devraient être rentables d'un point de vue privé ou rentables collectivement pour les populations, à condition que ces dernières bénéficient d'une assurance qu'elles récolteront les fruits de leurs investissements. C'est pourquoi, pour assurer le financement durable de la conservation du patrimoine biologique, il nous paraît important de combiner, d'une part, les sources de financement traditionnelles, soient internes (financement public, redevances, droits d'entrée, apport des communautés, des ONG nationales, etc.) soient externes (fonds de coopérations bi et multilatéral) et, d'autre part, les sources de financement novateur (fonds fiduciaire, projets de séquestration de carbone, etc.).

~~123.~~124. L'augmentation dans l'allocation des ressources financières publiques au profit de la conservation de la diversité biologique exige des activités de plaidoyer et une participation efficace dans les processus aboutissant aux décisions d'allocation de ressources.

~~124.~~125. Concernant la Prévision budgétaire des contreparties de l'Etat des projets de gestion des Aires protégées, Il s'agit surtout des contributions de l'Etat dans le financement des projets. Elles sont inscrites en contrepartie dans le Budget Spécial d'Investissement (BSI). L'augmentation dans l'allocation des ressources publiques au profit de la conservation de la diversité biologique nécessite une bonne planification des actions de conservation de la diversité biologique et une participation efficace dans les processus aboutissant aux décisions d'allocation de ressources. Pour ce faire, il faudrait peut-être présenter des justifications claires et convaincantes du rendement des dépenses liées à la conservation de la diversité biologique au regard des objectifs de développement. Il faudrait peut-être aussi former des coalitions politiques efficaces pour améliorer la réactivité du processus décisionnel aux besoins et intérêts de la population rurale.

~~125.~~126. Pour la Prévision budgétaire des contreparties de l'Etat des projets de conservation de la diversité biologique, Il s'agit des contributions de l'Etat dans le financement des projets. Elles sont inscrites soit en tant que contrepartie de l'apport des partenaires ou en intervention directe et exclusive de l'Etat, en financement intérieur dans le Budget Spécial d'Investissement (BSI). Les prévisions budgétaires des financements intérieurs en contrepartie de financements des projets sont définies dans le document contractuel (conventions et accords de financement) ajustées ou cadrées par la Direction Nationale de la Planification du Développement, cela en rapport avec les Cellules de Planification et de Statistique,

les Direction du Matériel et des Finances et les Unités de Gestion des Projets concernées.

~~126.~~127. Le gouvernement malien alloue des fonds de son budget général pour des activités liées à la biodiversité, telles que la gestion des aires protégées, la recherche et la surveillance de la biodiversité.

~~127.~~128. Des programmes spécifiques du gouvernement (à définir), tels que ceux liés à l'agriculture durable ou à la gestion des forêts, incluent des composantes de conservation de la biodiversité.

~~128.~~129. Le PDESC constitue l'outil de planification de la collectivité au cours d'une période (3 à 5 ans) des investissements et du fonctionnement des investissements. Il est approuvé par l'organe délibérant et la tutelle de la collectivité. Des investissements en faveur de la conservation de la diversité biologique pourront être réalisés à travers le PDESC des collectivités territoriales. Il existe un Fonds National d'Appui aux Collectivités Territoriales (FNACT) crée par la loi N°07-072 du 26 décembre 2007. Il est destiné à : (i) assurer la péréquation des ressources d'investissement entre les Collectivités Territoriales ; (ii) assurer la compensation des charges induites par les transferts de compétences effectués par l'État au profit des Collectivités Territoriales ; (iii) soutenir la réalisation d'investissements locaux et régionaux sous maîtrise d'ouvrage des Collectivités Territoriales, etc.

~~129.~~130. Certaines entreprises, notamment dans les secteurs de l'agriculture, de l'exploitation forestière et minière, peuvent être incitées à investir dans des pratiques durables pour la biodiversité, voire à financer des projets de conservation.

~~130.~~131. Des organisations non gouvernementales (ONG) locales et internationales peuvent mobiliser des fonds auprès de donateurs privés pour soutenir des projets de conservation au Mali. Pour faciliter l'implication des ONG au financement des Aires Protégées (AP), il convient, de: renforcer les capacités pour le montage de projets ; identifier les sources de financement (fonds, banques, agences de coopération, base de données) ; faciliter les échanges d'expériences et de connaissances sur la conservation de la diversité biologique ; renforcer de capacités pour la capitalisation des initiatives dans la conservation de la diversité biologique ; développer le partenariat Etat-ONG/OCB-Privé au niveau local et national ; organiser des campagnes de Plaidoyer-lobbying; accroissement de la contribution des sources externes. Globalement, ces sources de financement sont relativement limitées et ne peuvent concerner qu'une faible partie de la conservation de la diversité biologique, là où le potentiel touristique est important. Les ressources disponibles se situent au niveau de : Cool Earth Partnership (Japon) ; Initiative climat et forêt (ICF) (Norvège) ; International Window de l'Environmental Transformation Fund (ETF-IW) (Royaume-Uni) ; Initiative

internationale pour le climat (IIC) (Allemagne) ; Initiative internationale pour le carbone forestier (IFCI) (Australie) ; Programme des Nations Unies pour le Développement.

~~131.~~132. Dans le cadre du partenariat public – privé, des partenariats qui n'existent pas encore peuvent être établis entre le gouvernement, des entreprises et des ONG pour co-financer des projets de biodiversité. Le financement de conservation de la diversité biologique par l'écotourisme devrait dans les prochaines années se réaliser à travers la mise en place d'un régime de concession auprès d'opérateurs privés. Il s'agit de concéder à une entité privée le soin de réaliser des activités économiques (droit d'exploiter les infrastructures d'hébergement pour touristes, les magasins, les restaurants, etc., ainsi que le droit de mettre en place des services de visites ou excursions payantes), celle-ci payant en contrepartie une redevance à l'Office selon un montant défini au cas par cas. Pour les aires protégées par exemple, le financement devrait dans les prochaines années se réaliser à travers les concessions auprès d'opérateurs privés. Il s'agit de concéder à une entité privée le soin de réaliser des activités économiques (droit d'exploiter les infrastructures d'hébergement pour touristes, les magasins, les restaurants, etc., ainsi que le droit de mettre en place des services de visites ou excursions payantes), celle-ci payant en contrepartie une redevance à l'administration des aires protégées. Les partenariats avec les acteurs économiques et sociaux, ainsi que la possibilité d'obtenir des fonds de la part des entreprises privées, devront également pris en considération et développés. Le concept traditionnel d'Aires Protégées, en tant qu'initiatives gouvernementales établies sur sol public et jouissant d'un financement d'État, est entrain de perde du terrain. Le manque de financement n'en est d'ailleurs pas la seule raison ; la plupart des AP (Catégorie V, en tant que terrains soumis à une réglementation environnementale, en tant que prestataires de services d'écosystème d'une valeur économique significative) deviennent de plus en plus intéressantes pour un nombre croissant d'autres acteurs économiques et sociaux de notre société.

~~132.~~133. Le Mali pourrait mettre en place des fonds spéciaux dédiés à la biodiversité, alimentés par des taxes ou des redevances sur l'utilisation des ressources naturelles.

Financement international en faveur de la Biodiversité

~~133.~~134. Le financement international joue un rôle crucial dans la conservation de la biodiversité au Mali, où diverses organisations et bailleurs de fonds soutiennent des projets et programmes visant à protéger les écosystèmes et les espèces menacées. Ces financements, souvent multilatéraux et bilatéraux, aident à la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'Action National pour la Biodiversité. Le financement international joue un rôle essentiel en permettant au Mali de renforcer ses capacités, de mettre en œuvre des projets de conservation et de contribuer

aux efforts de coopération régionale et internationale pour la protection de sa biodiversité.

~~134.~~135. Les principaux sont:

- Fonds multilatéraux: Des fonds comme le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds vert pour le climat (FVC) et le Fonds pour la conservation des forêts (FCF) peuvent accorder des subventions ou des prêts pour des projets de biodiversité au Mali. Les fonds issus de programmes multilatéraux les plus importants pour la conservation de la diversité biologique sont les suivants :
 - Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier - Un fonds de 385 millions de dollars créé par la Banque mondiale destiné à accorder des subventions et des prêts à des projets d'atténuation jusqu'en 2020. Jusqu'à présent, 160 millions de dollars ont été alloués.
 - Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement (GFDRR) - Un fonds alimenté par les dons, géré par la Banque mondiale et destiné à financer des projets d'adaptation – n'a reçu pour l'instant que 15 millions de dollars, sur les 83 millions de dollars promis
- Les fonds des Organisations internationales: Des organisations telles que l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque africaine de développement (BAD) peuvent soutenir financièrement des initiatives de conservation.
- La Coopération bilatérale: Des pays partenaires peuvent fournir une aide financière et technique pour la mise en œuvre de la SNPA-DB.
- Les Mécanismes de financement innovants: L'utilisation de mécanismes de marché pour financer la conservation de la diversité biologique est une approche innovante, déjà testée par certains pays anglo-saxons. Son utilisation, en parallèle aux mécanismes de financement classique par les pouvoirs publics, est ici discutée, dans l'objectif de contribuer à la réflexion nationale sur le financement de conservation de diversité biologique. Au Mali, il existe plusieurs pistes susceptibles de constituer des sources importantes de financement novateur pour la conservation de la diversité biologique. Ces mécanismes comprennent :
 - Paiements pour services écosystémiques: Les écosystèmes naturels jouent un rôle essentiel voire incontournable dans l'économie nationale et locale du pays à travers la fourniture de divers services. Il est donc nécessaire d'imaginer un processus pour rémunérer ces différents services de manière à garantir la pérennité des écosystèmes et donc la durabilité des activités économiques en résultant. Il s'agit de créer les conditions d'une meilleure valorisation économique des services des écosystèmes. Ce cas peut concerner le secteur de l'agriculture qui bénéficie du support des écosystèmes forestiers en termes de micro-climat, d'apport hydrique (bassin versant), dont les services écologiques

des différents Parcs nationaux, réserves de faunes et forêts classées. Le secteur de l'énergie garde une importante centrale d'énergie hydro-électrique localisée dans les écosystèmes qui lui fournit l'eau nécessaire pour faire tourner ses turbines. A ce niveau, le paiement de ces services écologiques peut se faire sur la production du courant électrique et les adductions de l'eau potable dans les zones urbaines. De même, l'hôtellerie qui se développe dans les aires protégées et en milieu riverain peut générer des redevances liées à la qualité des attraits touristiques de ces espaces en défens. Il faut ainsi prélever des taxes sur ces recettes. Le Mali pourrait mettre en place des mécanismes permettant de rémunérer les communautés locales pour les services écosystémiques qu'elles fournissent, tels que la conservation de l'eau ou la séquestration du carbone.

- Les Obligations vertes: Le gouvernement pourrait émettre des obligations vertes pour financer des projets liés à la biodiversité et attirer des investissements responsables. Des activités de mobilisation des financements novateurs liés au « marche des produits verts » doivent être menées. A cet égard, il est nécessaire de produire des analyses financières spécifiques pour identifier les flux financiers possibles pour les filières porteuses. En plus, il doit aussi être exploré l'aide pour le commerce, en vue de mener des activités de plaidoyer auprès de tous les PTF pour canaliser ces flux vers ces filières porteuses.

- Le Financement participatif: Des plateformes en ligne peuvent être utilisées pour mobiliser des fonds auprès du grand public pour des projets de conservation spécifiques. La Stratégie Nationale et Plan d'Actions pour la Diversité Biologique (SNPA-DB) du Mali sert de cadre pour orienter les efforts de financement et assurer une gestion durable des ressources naturelles.
- La Réforme fiscale environnementale: Il sera nécessaire de mettre en place une fiscalité écologique et la rendre profitable à la conservation de la diversité biologique. En outre, il est possible, pour ne pas dire nécessaire, de développer des mécanismes de marché, comme par exemple des droits d'entrée dans les AP, des concessions, des taxes sur l'extraction des ressources et, surtout, le paiement des services d'écosystème. Il faut souligner que l'application du Décret N°01-136 du 23 mars 2001 (cf . Annexe 2) fixant les taux des redevances et des taxes perçues à l'occasion de l'exploitation de la faune dans le domaine faunique de l'Etat pourrait apporter d'importantes ressources financières pour la protection de la faune. Face au besoin de financement, en plus de ces taxes et redevances, il sera nécessaire d'introduire des taxes écologiques. Il s'agira, notamment de :
 - instaurer des taxes spécifiques aux émissions atmosphériques : Ces taxes concerneront les émissions de gaz résultant des activités industrielles de l'incinération de déchets et les engins à moteurs. Des

normes seront fixées sur des bases scientifiques et tout dépassement sera soumis à une taxe ;

- instaurer des taxes sur le carburant polluant Une étude sera diligentée pour déterminer les normes de pollution acceptables par catégorie de carburant. Une taxe sera fixée en conséquence et payée par les exploitants de la filière d'hydrocarbures. Le gouvernement veillera à ce que cette taxe ne soit pas répercutée sur le prix des produits pétroliers aux consommateurs ;
- augmenter des investissements locaux et étrangers contribuant au transfert des technologies et à la pérennité de l'environnement ;
- adopter des mesures d'incitations économiques (subventions, abattement fiscal) et de dégrèvement fiscal ou subventions pour la préservation de la diversité biologique notamment par les investissements privés ;
- Droit sur la bio-prospection : après la ratification du Protocole de Nagoya, le Mali peut progresser vers l'adoption de lois exigeant que les scientifiques et les sociétés paient le permis de « bio-prospection » (collecte de plantes indigènes et leur analyse à des fins pharmaceutiques éventuelles) et paient également des redevances sur les ventes de tout produit commercial qui en résulterait. Les droits sur la bio-prospection peuvent être utilisés pour contribuer au financement des coûts de la conservation de la diversité biologique.

- La Compensation des atteintes à la diversité biologique: Un autre mécanisme de financement de la diversité biologique prometteur et qui a fait ses preuves dans de nombreux pays, est celui de la compensation de la diversité biologique, sur une base volontaire ou obligatoire, pour faire face aux effets résiduels inévitables des projets de développement. Concrètement ce mécanisme serait constitué d'une sorte de taxe de dissuasion imposée aux activités de développement ayant des impacts négatifs sur la diversité biologique des aires protégées. On peut distinguer des taxes prélevées sur :
 - l'exploitation de moellons, de sables, de carrières, d'argile, etc.;
 - le transport routier à travers les zones à haut potentiel biologique ;
 - le transport lacustre (taxes par bateaux et ports) ;
 - le transport aérien (taxes par avion et aéroports);
 - la construction des routes;
 - la teinture et la fabrication de savons en bordure des rivières et lacs (industries et unités artisanale) ;
 - les industries polluantes ;
 - les entreprises utilisant de grande quantité d'eau d'irrigation.
- La Finance carbone : Les mécanismes et instruments financiers mis en place dans le cadre des changements climatiques et leur utilisation possible pour le financer de la conservation de la diversité biologique. Au nom de la lutte contre les changements climatiques, plusieurs initiatives ont été récemment prises au

niveau international. Au- delà des engagements liés au Protocole de Kyoto et des mécanismes créés dans ce cadre (application conjointe et mécanismes de développement propre) qui permettaient aux pays industrialisés de remplir leurs engagements de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre et d'accéder au marché d'échange de permis d'émission, plusieurs autres dispositifs permettent aujourd'hui le financement de la conservation pour les pays du Sud, appelés à terme (les engagements de Kyoto seront renégociés en 2012) à participer également à l'effort global de lutte contre l'effet de serre : les fonds mis au point par la Banque mondiale (le Fonds bio carbone et le Fonds prototype pour le carbone), les bourses nationales (bourse des Pays-Bas) et régionales (Union européenne) et les initiatives unilatérales d'entreprises. L'émergence de ces nouvelles opportunités de financement est compatible avec l'extension des aires protégées, par exemple. Plus la forêt concernée est grande, plus la quantité de carbone est élevée et plus les coûts, comme le montage du projet, la gestion et la certification, sont réduits. Toutefois, le développement des mécanismes marchands de dimension internationale, séquestration de carbone ou autres, risque donc de promouvoir les projets de grande envergure. À l'inverse, ces projets seront plus difficilement appropriables localement (difficulté de coordonner les organisations paysannes sur un nombre important de villages ou de communes). Malgré les multiples possibilités d'introduire des mécanismes novateurs obéissant aux lois du marché, il faut reconnaître qu'il existe aussi des facteurs limitatifs et des obstacles à cette démarche et s'employer à les supprimer pour pouvoir accomplir des progrès notables. Il est nécessaire d'établir un cadre et des politiques publiques favorables aux investissements écologiquement viables (suppression progressive des subventions aux effets pervers, par exemple) pour permettre l'accessibilité, la structuration et l'évolution des marchés des pays développés et pour créer les conditions permettant d'augmenter les investissements locaux et étrangers contribuant au transfert des technologies et à la pérennité de l'environnement ; pour renforcer le rôle des organismes de crédit à l'exportation dans la facilitation d'un développement respectueux de l'environnement ; et pour promouvoir le partenariats public - privé. Pour pouvoir se positionner sur le marché du carbone, il importe de développer une expertise nationale pour identifier, prépare et mettre sur le marché spécifique du carbone, des projets MDP.

- Le Mécanisme REDD + : Les politiques et mesures REDD+ peuvent fournir de nouvelles ressources non négligeables pour la conservation de la diversité biologique, la gestion durable des forêts et l'amélioration des stocks de carbone terrestre. Ainsi la «séquestration de carbone» est l'absorption et l'emmagasinage par les arbres et autres plantes du carbone émis dans l'atmosphère par la combustion de minéraux fossiles et autres activités et est l'un des éco services les plus importants fournis par les forêts.
- Les parties à la Convention sur les changements climatiques ont adopté une réglementation qui permet aux pays développés de réaliser une partie des

réductions requises en payant les pays en voie de développement des sommes pour qu'ils conservent (ou plantent) des forêts pouvant emmagasiner ou séquestrer de telles émissions. Le mécanisme de développement propre (*Clean Development Mechanism*-CDM) pourrait aussi aboutir au paiement de milliards de dollars par les pays industrialisés aux pays en développement, en échange d'un engagement par ces derniers de conserver ou de planter des arbres dans des vastes zones de forêts. Le Mali devra ainsi profiter de ces opportunités pour avoir des fonds pour la conservation de la diversité biologique et l'atténuation des causes profondes.

- En outre, d'autres ressources de financement favorable à la conservation de la diversité biologique sont disponibles. Il s'agit, notamment de :
 - Cool Earth Partnership (Japon) - Ce fonds accorde des subventions et des prêts à des projets d'adaptation et d'atténuation. Près de deux milliards de dollars ont été affectés à l'amélioration de l'accès aux énergies vertes et huit milliards dollars US ont été investis, via des prêts à taux d'intérêts préférentiels, dans des projets d'atténuation.
 - International Window de l'Environmental Transformation Fund (ETF-IW) (Royaume-Uni) - Ce fonds, créé par le gouvernement britannique, est disponible jusqu'en 2010. Son objectif est d'investir la plus grande partie du montant total, qui s'élève à 1,18 milliard de dollars, dans le Fonds d'investissement climatique de la Banque mondiale, mis en place en 2008 pour aider les pays en développement à mener des projets d'atténuation et d'adaptation ;
 - Initiative internationale pour le climat (IIC) (Allemagne) - Ce fonds de 764 millions de dollars US, créé par le gouvernement allemand, vise à tirer 10 %de ses recettes du système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne, qui permet aux entreprises à forte intensité énergétique d'acheter et de vendre des permis les autorisant à émettre du dioxyde de carbone ;
 - Initiative internationale pour le carbone forestier (IFCI) (Australie) - Ce fonds, créé par le gouvernement australien, est destiné à accorder des subventions à des projets d'atténuation, en puisant dans les 129 millions de dollars US à sa disposition ;
 - Programme des Nations Unies pour le Développement - Fonds espagnol pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, Thématique Environnement et changement climatique. Cette initiative, dont le budget s'élève à 90 millions de dollars US, permettra d'accorder des subventions à des projets d'atténuation et d'adaptation ;
 - Fonds de partenariat des Nations Unies pour la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement (UN-REDD) - Un dispositif mettant plus de 52 millions de dollars à la disposition de projets d'atténuation. A ce jour, plusieurs

projets ont reçu des financements de ce fonds à hauteur de près de 30 millions de dollars US ;

- Fonds d'investissement climatique, comprenant le Fonds pour les technologies propres et le Fonds stratégique pour le climat, tous deux gérés par la Banque mondiale - Ce dispositif de 6,2 milliards de dollars accorde, via ces deux fonds, des prêts et des subventions à des projets d'atténuation et d'adaptation. Les Etats-Unis, qui ont investi deux millions de dollars dans le Fonds pour les technologies propres, en sont le principal soutien.
- Initiative pour l'énergie durable et le changement climatique (SECCI) - Mise en place par la Banque interaméricaine de développement – ce dispositif de 29 millions de dollars accorde des subventions et des prêts à des projets d'adaptation et d'atténuation. Il a permis de soutenir des investissements cruciaux pour le développement des biocarburants, des énergies renouvelables et d'autres types d'énergies durables.
- D'autres banques s'intéressant aux problématiques de la dégradation des terres pourraient être sollicitées telles que : l'Agence Française de Développement (AFD) / Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), la Banque Islamique de Développement (BID) / Islamic Bank of Development, la Banque Arabe de Développement Economique en Afrique (BADEA) /Arab Bank for Economic Development in Africa (dont le siège est à Khartoum), qui dispose de plusieurs mécanismes de financement. Elle s'intéresse tout particulièrement à la sécurité alimentaire et le Fonds koweitien.

~~135.~~136. Les principales recommandations pour le paysage de financement concernent:

- L'élaboration d'une stratégie de subventions et sa mise en œuvre notamment en cohérence avec les objectifs de protection des écosystèmes impliquant toutes les parties prenantes à la biodiversité ;
- L'émergence des actions innovantes en matière de protection de l'environnement avec les subventions au sein de chaque secteur d'activité économique ;
- La mise en place au niveau du Ministère en charge de l'environnement d'un dispositif de suivi/évaluation de la mise en œuvre des subventions au profit de la biodiversité afin de prendre des mesures pour réduire leurs effets/impacts négatifs.

Commenté [PH50]:
Ce développement contient que des recommandations et ne concerne donc pas le paysage actuelle du financement de la biodiversité au Mali

6. Chapitre 4 : Analyse Institutionnelle

~~136.~~137. Le dispositif institutionnel de financement de la biodiversité repose sur l'organisation administrative de l'Etat qui demeure la principale partie prenante assurant la mobilisation, l'allocation, et la gestion des ressources dans le sous-secteur de la protection de l'environnement qui relève de ses prérogatives constitutionnelles.

~~137.~~138. L'administration publique, pour atteindre ses objectifs socio-économiques et environnementaux/écologiques, fait recours aux autres acteurs de la biodiversité qui sont les collectivités territoriales, le secteur privé, les OSC (nationales et locales), et les partenaires techniques et financiers. Ceux-ci contribuent d'une part au renforcement des capacités opérationnelles de l'Etat en matière de protection/restauration/conservation des écosystèmes, et d'autre part fournissent, pour certains acteurs, des ressources financières complémentaires en vue de l'élaboration et de l'exécution de projets/programmes/stratégies dans le secteur de l'environnement.

~~138.~~139. Le dispositif institutionnel en place comprend un certain nombre d'institutions impliquées dans la résolution des questions environnementales, chacune dans les limites de ses prérogatives. L'Assemblée Nationale, le Gouvernement, le Haut Conseil des Collectivités, le Conseil Economique, Social et Culturel sont les institutions clé qui, au regard de leurs missions jouent un rôle important dans le domaine de l'environnement.

~~139.~~140. A titre indicatif, l'Assemblée Nationale s'est beaucoup impliquée de 2015 à 2017, dans la gestion environnementale du pays à travers plusieurs actes majeurs. Parmi ces actes, on peut citer : l'adoption du projet de loi sur l'interdiction des sachets plastiques, du rapport d'évaluation de l'état de mise en oeuvre et du répertoire des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME), les débats relatifs aux questions portant sur l'occupation illicite des forêts classées, l'attribution de couloir d'orpaillage dans la forêt de Matiogo (Région de Sikasso), la délocalisation des teinturières sur les berges du fleuve Niger à Bamako, la décharge de Noumoubougou, l'orpaillage dans le fleuve Falémé (région de Kayes), etc.

~~140.~~141. Les actions du Gouvernement, à travers le Ministère en charge de l'Environnement, ont contribué au renforcement du cadre juridique, technique et institutionnel de gestion et de protection de l'environnement. Il s'agit notamment de : (i) la ratification de l'Accord de Paris sur les Changements climatiques et du protocole additionnel de Nagoya Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation, relatif au protocole de Cartagena sur la prévention des risques Biotechnologiques, (ii) l'approbation de la Politique Forestière Nationale et son plan d'actions 2018-2022, du statut particulier des fonctionnaires et plan de carrière du cadre des Eaux et Forêts, du Programme National de Sauvegarde du Fleuve Niger (PNS-FN) et du plan d'aménagement et de gestion de la forêt classée dans le

Cercle de Youwarou, (Région de Mopti), (iii) la création de la Cellule de Coordination et de Suivi de la mise en oeuvre de la Contribution déterminée au niveau National (CDN) dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. Le Haut Conseil des Collectivités (HCC), en tant qu'institution consultée pour donner son avis motivé sur toutes les questions environnementales qui lui sont soumises et détenant un réel pouvoir en matière de protection de l'environnement et de gestion des ressources naturelles. Il s'est beaucoup impliqué dans la mise au point d'un avant-projet de Charte sur l'Environnement et l'élaboration de nombreux projets relatifs à la gestion des ressources naturelles et l'Insertion des Jeunes, etc.

~~141.~~142. Le Conseil Economique, Social et Culturel a lui aussi, entrepris quelques actions environnementales destinées à renforcer les bonnes initiatives du ministère en charge de l'environnement. Sa participation aux différentes conventions des parties à Paris, Marrakech et Bonn ainsi qu'à à la COP Méditerranée et la restitution des résultats de la COP 23 au niveau régional constituent autant d'actions importantes, relevant du processus d'appropriation des outils internationaux de protection de l'environnement. A cela il faut ajouter l'organisation d'une session de formation à l'Assemblée Générale de l'Union des Conseils Economiques et Institutions Similaires de l'Afrique sur le thème « Environnement et sécurité », etc.

~~142.~~143. En matière de coordination des actions environnementales, des structures telles que le Conseil National de l'Environnement et la coordination au niveau des PTF affichent de plus en plus de dynamisme. La validation du rapport 2014 sur l'état de l'environnement au Mali, la réflexion sur la mise en place d'un partenariat entre l'AEDD et les structures de recherche et l'actualisation de la Politique Nationale de Protection de l'Environnement sont entre autres, des actes qui témoignent de ce dynamisme. Il en est de même pour la coordination au niveau des PTF à travers la tenue régulière des rencontres sur l'état d'avancement des projets et programmes, les requêtes de financement pour de nouveaux projets et programmes, les missions conjointes, etc.

~~143.~~144. Ce dispositif mis en place pour la gestion cohérente et efficace de l'environnement est confronté à un certain nombre de contraintes, notamment d'une part, la dispersion institutionnelle et la faible concertation entre les acteurs de l'environnement qui complique la gestion environnementale et d'autre part, l'instabilité institutionnelle au sein du département en charge de l'environnement qui affecte négativement la lisibilité et la continuité des initiatives.

~~144.~~145. Sur le terrain, plusieurs ONG et associations s'impliquent remarquablement dans la protection et l'amélioration de l'environnement à travers des stratégies et actions qui s'inscrivent dans les orientations nationales et renforcent ainsi les structures de l'Etat.

Commenté [PH51]:

Je proposerais :

Une analyse plus simple :

Le nom des institutions et leurs rôles et les implications directes qu'ils ont fait dans la biodiversité ou en lien a la biodiversité/environnement avec impact connexe sur la biodiversité.

Le résumé des lois et décret approuvés dans le cadre de la biodiversité

7. Chapitre 5 : Conclusion et recommandations

145.146. L'analyse du cadre politique et institutionnel relative au financement de la biodiversité attire l'attention qui débouche notamment sur des recommandations en lien avec les vision et stratégies, les tendances évolutives, le paysage de financement et l'analyse institutionnelle. Ces recommandations visent à améliorer la mise en œuvre de la politique nationale pour la conservation de la biodiversité. Ils se présentent comme suit:

- Une forte couverture des objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique ainsi que l'accès et le Partage des Bénéfices ;
- La prise en compte effective et significative de la conservation de la diversité biologique dans les politiques sectorielles ;
- La prise en compte d'une approche intégrée conservation/protection et restauration de la biodiversité dans les stratégies de la convention sur la diversité biologique ;
- Une participation très significative des parties prenantes dans la mise œuvre de la stratégie.
- Une prise en compte des aspects de changements climatiques dans les stratégies étant donné que les changements climatiques sont reconnus comme un facteur important de dégradation de la biodiversité ;
- Une forte mobilisation des ressources financières pour le financement de la diversité biologique ;
- Le renforcement du dispositif juridique en faveur de la mise en œuvre de la CBD avec une application rigoureuse des textes.
- Le Renforcement de l'encadrement plus rigoureux au sein de tous les secteurs économiques des modalités d'exploitation de la biodiversité en vue de diffuser de bonnes pratiques de gestion durable et faire profiter les circuits économiques du pays.
- L'instruction aux structures de recherche comme l'Institut National de la Statistique (INSAT) d'engager annuellement le calcul du PIB vert et effectuer des évaluations économiques de la biodiversité pour prendre en compte dans ses analyses la dimension environnementale/écologique de la création de richesses au niveau national. Les PTF pourraient bien apporter leur appui en soutenant les estimations de la contribution de la biodiversité dans la constitution du PIB.
- La conduite de façon périodique les études relatives à l'Etat de la Biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture en vue de faciliter l'identification des causes de changements (facteurs anthropiques, facteurs climatiques, etc.), des mesures correctives endogènes aux crises alimentaires et nutritionnelles pour réduire les conséquences négatives.
- La Valorisation des produits des services écosystèmes et favoriser l'approche chaîne de valeur pour ces produits participent activement à la croissance économique du pays.

- La transformation des produits liés à la faune et à la flore sauvage et faciliter la spécialisation des régions par produit transformé.
- La Diminution de la forte pression sur les ressources naturelles qui contribue fortement à l'émergence économique du pays.
- La Consolidation des emplois liés à la faune et à la flore sauvage pour favoriser plus de génération de revenus pour les populations locales.
- Le Renforcement des connaissances sur la diversité biologique et de ses éléments constitutifs ;
- L'application renforcée des textes régissant la diversité biologique ;
- La forte implication/engagement des communautés dans la gestion de la diversité biologique ;
- Le renforcement des actions de sensibilisation, d'information et de formation des communautés ;
- La prise en compte de la diversité biologique dans la conception et la mise en œuvre des actions de développement ;
- La mise en place de commissions biodiversité dans les communes ;
- Les organes centraux et déconcentrés en charge de l'élaboration du budget des ministères/institutions devront bénéficier de programmes de formation adéquate intégrant d'une part la dimension environnementale comme activité transversale pour toutes ces structures de l'Etat et d'autre part la Gestion axée sur les résultats ;
- Les décideurs politiques doivent axer leurs actions sur la neutralisation des facteurs anthropiques qui sont décisifs pour le renforcement et l'accélération des effets des changements climatiques ;
- Les mesures de gestion durable de la biodiversité devront être rendues efficaces à travers une meilleure compréhension et prise en compte des facteurs et forces motrices de ces tendances évolutives de la biodiversité.
- L'élaboration d'une stratégie de subventions et sa mise en œuvre notamment en cohérence avec les objectifs de protection des écosystèmes impliquant toutes les parties prenantes à la biodiversité ;
- L'émergence des actions innovantes en matière de protection de l'environnement avec les subventions au sein de chaque secteur d'activité économique ;
- La mise en place au niveau du Ministère en charge de l'environnement d'un dispositif de suivi/évaluation de la mise en œuvre des subventions au profit de la biodiversité afin de prendre des mesures pour réduire leurs effets/impacts négatifs.